

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

COM(94) 595 final

Bruxelles, le 13.12.1994

LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DANS L'UNION EUROPÉENNE

Rapport 1994

(présenté par la Commission)

Table des matières

Introduction	1
Chapitre I - Le modèle démographique de l'Union européenne	3
1.1 L'Union européenne dans le monde	3
- 1 - Le poids démographique de l'Union: 3ème rang mondial, 1er rang dans le monde développé	3
- 2 - La croissance naturelle: quasi-nulle dans le monde développé, encore élevée ailleurs	5
- 3 - Le vieillissement des structures d'âge: bientôt un phénomène mondial	5
1.2 L'Union européenne parmi les pays développés	6
- 1 - Répartition géographique de la population	6
- 2 - Croissance démographique modérée	7
1.3 Les similarités entre Etats membres	8
- 1 - Le modèle migratoire: la fin de l'émigration, et un volant de population étrangère	8
- 2 - Simultanéité de certains comportements liés au cycle de vie familiale	8
- 3 - L'évolution de la mortalité	11
1.4 Les variables déterminant un axe Nord-Sud au sein de l'Union	13
- 1 - Les comportements conjoncturels récents de la fécondité	13
- 2 - L'activité féminine	13
- 3 - Les modèles familiaux	14
1.5 Les disparités entre Etats membres	14
- 1 - Le vieillissement différentiel des Etats membres	15
- 2 - La population active	15
- 3 - Spécificités en matière de stocks et de flux de migrants	16
1.6 Scénarios d'évolution future	17
Chapitre II - L'évolution des structures par âges	23
2.1 Les structures par âges dans l'Union européenne	23
2.1.1 Le processus de vieillissement des structures	23
2.1.2 La structure vieillie de l'Union européenne: bilan et perspectives	24
- 1 - La pyramide des âges, une base de plus en plus étroite	24
- 2 - Rapports de dépendance stables, mais vieillissement remarquable de la population active	25
2.1.3 Les disparités entre Etats membres	26
- 1 - Des pyramides des âges aux contours très différents	26
- 2 - Les coefficients du vieillissement	26
2.2 Les causes du vieillissement	27
2.2.1 La chute de la fécondité, responsable du vieillissement "par la base"	29
2.2.2 L'allongement continu de la vie, ou le vieillissement "par le sommet"	29
- 1 - L'espérance de vie: ascension généralisée et convergence des niveaux dans l'Union	29
- 2 - Perspectives d'avenir pour l'allongement de la vie	29
2.3 L'impact économique et social du vieillissement	31
2.3.1 La profonde mutation du cycle de vie: l'allongement du temps non-contraint	31

2.3.2	L'organisation du marché du travail	32
- 1 -	Le rapport entre les nombres d'actifs et le volume d'emplois	32
- 2 -	La coïncidence entre la nature des emplois et la qualification des travailleurs	35
2.3.3	Les dépenses de protection sociale	35
- 1 -	Le financement des retraites	35
- 2 -	Les dépenses sociales dirigées vers les personnes âgées	36
2.3.4	Situation économique et sociale des retraités	37
- 1 -	Les niveaux de vie et sources de revenus	37
- 2 -	L'état de santé des personnes âgées	38
2.3.5	L'utilité économique et sociale des personnes âgées	39
Chapitre III - L'émiettement des structures familiales		41
3.1	Le ménage, espace de la famille	41
3.1.1	Les grandes catégories de ménages	41
- 1 -	Les ménages familiaux sans enfants représentent le cinquième des ménages familiaux	41
- 2 -	Les ménages familiaux avec enfants, disparité dans les Etats membres	43
- 3 -	Les familles monoparentales, dans 85 % des cas la mère en a la charge	43
- 4 -	Les ménages d'une seule personne sont en forte croissance	44
3.1.2	La taille des ménages	45
3.2	Les biographies familiales	45
3.2.1	La complexification des itinéraires familiaux	45
3.2.2	Les marqueurs de la rupture des biographies familiales	46
- 1 -	La cohabitation hors mariage, fréquente au nord, encore imperceptible au sud	46
- 2 -	Nuptialité: le mariage est différé partout, mais plus au nord qu'au sud	48
- 3 -	La cohabitation des enfants majeurs avec leurs parents	48
- 4 -	Une nouvelle phase, entre retraite et véritable vieillesse	49
- 5 -	Les ruptures et les reconstitutions d'union	51
3.3	Les enjeux de la mutation familiale	52
3.3.1	Le nouveau modèle familial de notre temps: la "famille-pacte"	52
3.3.2	Conséquences socio-démographiques de la mutation familiale	52
- 1 -	L'entrée des femmes dans la vie active	52
- 2 -	La baisse de la fécondité	56
- 3 -	L'égalité entre les hommes et les femmes	59
- 4 -	Les naissances hors mariage	59
3.3.3	Les perspectives d'évolution	59
Chapitre IV - Les migrations		63
4.1	Les contraintes de l'analyse	63
- 1 -	Les sources de données	63
- 2 -	Les stocks de migrants	63
- 3 -	Les flux migratoires	64
4.2	La population étrangère dans l'Union européenne	64
- 1 -	Composition et évolution de la population selon la nationalité	65
- 2 -	Répartition et origine de la population étrangère	66
- 3 -	Caractéristiques démographiques de la population étrangère	68
- 4 -	Les travailleurs étrangers	70

4.3	Les flux migratoires	72
- 1 -	Les composantes de la croissance démographique	72
- 2 -	Les caractéristiques des migrants	73
4.4	Les conséquences démographiques des migrations	77
- 1 -	Le rôle de la migration dans le vieillissement de la population	77
- 2 -	La prospective en matière de migrations	77
- 3 -	La libre circulation	77
Glossaire		80

INTRODUCTION

L'article 7 du Protocole sur la politique sociale du Traité de Maastricht sur l'Union européenne stipule que *"La Commission établit chaque année un rapport sur l'évolution de la réalisation des objectifs visés à l'article 1er, y compris la situation démographique dans la Communauté."* (L'Article 1, de son côté, déclare que *"La Communauté et les Etats membres ont pour objectifs la promotion de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail, une protection sociale adéquate, le dialogue social, le développement des ressources humaines permettant un niveau d'emploi élevé et durable et la lutte contre les exclusions."*.)

Il est dans les intentions de la Commission de publier un rapport couvrant les objectifs sus-mentionnés de l'article 1 après 1994. Toutefois, parce que le rapport sur la démographie est le premier du genre pour l'Union et parce qu'il est spécialement mis en évidence dans l'article 7 du Protocole, la Commission considère qu'il est approprié de publier ce rapport séparément dans les circonstances actuelles.

Ce rapport a été élaboré sur la base du matériel et de l'assistance technique fournis par Eurostat, avec l'aide d'experts privés du domaine de la démographie.

La démographie européenne contemporaine détermine d'emblée quatre questions prioritaires, chacune développée dans un chapitre distinct.

Le premier chapitre présente les grands mouvements de la démographie européenne dans le monde, et les enjeux auxquels ils s'associent. Existe-t-il un modèle démographique "à l'européenne"? Les Douze se trouvent-ils tous confrontés aux mêmes processus démographiques et, partant, aux mêmes défis sociaux et économiques que ces processus impliquent? En ce qui concerne précisément les défis économiques, quels sont les changements qui sont intervenus dans la population active? La population de l'Union converge-t-elle vers des comportements démographiques et une structure d'âges qui lui sont propres? Les prévisions laissent-elles entrevoir de nouveaux développements?

Le vieillissement de la population s'affirme aujourd'hui comme un courant lourd et central de l'évolution démographique. Au cours du prochain siècle, sous son impulsion, la population mondiale devrait converger vers un état stationnaire. Ce phénomène touche de nombreux aspects de notre organisation économique et sociale. Le deuxième chapitre étudie l'évolution des structures par âges dans l'Union européenne, et ouvre le débat sur ses conséquences au niveau, entre autres, de la situation des personnes âgées, de l'organisation du travail, et du financement des retraites.

Parallèlement au vieillissement de la population, les formes de vie en ménage et en famille se diversifient. L'analyse de ce phénomène, effectuée dans le troisième chapitre, est importante à deux égards. D'abord, parce que la famille est le lieu de la reproduction démographique, et qu'elle est à ce titre étroitement impliquée dans la construction des modèles démographiques. Ensuite, parce que la famille représente le pivot entre l'individu et la société, si bien qu'à travers son analyse, c'est l'évolution de tout un système socio-économique que l'on observe.

Enfin, le dernier chapitre traite du phénomène migratoire. La baisse de la croissance naturelle, c'est à dire de l'excédent des naissances sur les décès, augmente, par sa mécanique même, l'importance de l'accroissement dû aux migrations. Ceci étant, les migrations contribuent-elles à modifier l'évolution démographique, et en particulier, le processus de vieillissement?

Toutes ces questions sont vastes, et touchent des interrelations complexes. Il importe donc avant tout de conférer à l'analyse une dimension globale, car l'évolution démographique fait partie d'un ensemble plus vaste de mutations profondes, notamment une révolution technologique et économique, une révolution familiale et sociale, et enfin une révolution politique et culturelle.

C'est pourquoi, dans ce premier rapport, on s'attachera principalement à décrire les phénomènes démographiques dans une perspective large au lieu de s'engager dans une analyse approfondie des causes proprement dites de certains aspects.

L'approche est d'abord large dans le temps, car plus que tous les autres, les phénomènes démographiques se manifestent dans un espace-temps long. La situation démographique d'aujourd'hui est, dans une large mesure, la résultante des comportements démographiques du passé, tout comme les comportements démographiques d'aujourd'hui structurent la population du siècle prochain.

Elle est large aussi dans l'espace, puisqu'autant que les équilibres économiques, les équilibres démographiques mondiaux sont en constante mutation.

Elle est large, enfin, dans le champ des investigations, tant sont complexes les questions qui touchent à la vie des hommes: l'économie, la politique, les modes de pensée, la structure sociale, sont autant de facteurs impliqués dans les comportements démographiques.

En somme, ce premier rapport analyse l'état des savoirs en matière d'évolution démographique. L'approche peut *a priori* paraître réductrice. N'est-ce pas en effet une vision de l'avenir que l'on attend d'une telle entreprise ? Ceci est vrai, mais le choix de la démarche s'explique. Dans un premier temps, il était essentiel de bien identifier les tendances lourdes, sociétales, liées à l'évolution démographique. Il fallait comprendre les mécanismes à la base de cette évolution, pour pouvoir dégager les mouvements inéluctables des phénomènes conjoncturels, et pour être capable de distinguer les éléments qu'il est possible d'infléchir de ceux sur lesquels il est difficile d'avoir prise. Ce sont ces tendances lourdes dégagées par l'analyse que nous présentons en encadré à la fin de chaque chapitre. C'est à cette condition seulement que l'on pourra poser les scénarios appropriés d'évolution future, et s'engager dans une vision prospective sérieuse et constructive, évitant les supputations conjecturales. Cette vision prospective constituera le fil conducteur des rapports ultérieurs.

CHAPITRE I

LE MODÈLE DÉMOGRAPHIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

Quel est l'intérêt de décrire les principaux paramètres démographiques de l'Union européenne, sinon d'éclairer des questions plus vastes en relation avec eux? C'est précisément pour cela que ce rapport analyse les conséquences du vieillissement de la population, les enjeux des mutations familiales et ceux des migrations. Mais pour bien saisir ces analyses, il faut auparavant poser une question plus générale: l'Union européenne, par les différentes politiques communes qu'elle implique, induirait-elle une convergence de comportements démographiques, ou au contraire, ces derniers seraient-ils indépendants de cette communauté? Ce premier chapitre tente d'y voir plus clair en essayant de dégager le modèle démographique propre à l'Union européenne, de comprendre, autant que faire se peut, quels principes essentiels en sont le fondement, et d'estimer, sur ces bases, l'avenir démographique de l'Union.

Tous les indicateurs démographiques concernant l'Union européenne peuvent, lorsqu'analysés sur le long terme, être classés selon leur pouvoir discriminant au niveau géographique, c'est à dire leur capacité de révéler une coupure ou une similitude entre l'Union et d'autres régions du monde, d'une part, entre Etats membres de l'Union, d'autre part. On en identifie cinq séries:

(1) *Au niveau mondial*, la croissance naturelle (excédant des naissances sur les décès) et la vieillesse des structures d'âge départagent pays développés et en développement;

(2) *Comparée aux autres pays développés*, l'Union européenne forme un bloc avec les autres pays du continent européen en matière de densité de peuplement et de rythme de croissance. S'agissant de la densité de la population, elle est moitié moindre qu'au Japon, mais largement supérieure à celle des USA ou de l'Australie; quant à la croissance démographique, elle est plus vigoureuse qu'au Japon, mais moindre qu'en Amérique du Nord;

(3) *A l'échelle du Continent européen* cette fois, trois indices isolent distinctement l'Union européenne et les pays de l'AELE des autres Etats: le modèle migratoire, la simultanéité des changements de comportement dans la fécondité et d'autre paramètres familiaux, les niveaux de mortalité;

(4) *Au sein même de l'Union européenne*, certaines variables démographiques fortement liées au statut de la femme tracent un axe Nord-Sud, ce sont les niveaux conjoncturels de fécondité, les modèles familiaux, et l'activité des femmes;

(5) Enfin, certaines variables ne permettent pas de regroupements et demandent une observation *au niveau des Etats membres*. C'est le cas de l'effet du vieillissement, de la structure de la population active en particulier, dont les différences sont entretenues par des politiques sociales et de l'emploi particulières à chaque Etat membre. La composition des stocks migratoires, à forte composante historique, est, elle aussi, particulière à chaque Etat membre.

1.1 L'Union européenne dans le monde

- 1 - Le poids démographique de l'Union: 3ème rang mondial, 1er rang dans le monde développé

Avec ses 348 millions et demi d'habitants au premier janvier 1994, l'Union européenne constitue la troisième puissance démographique mondiale après la Chine (1,188 milliards) et l'Inde (870 millions). Elle devance la CEI (290 millions) et les États-Unis (255 millions). Plus loin dans le classement, on trouve l'Indonésie (180 millions), le Brésil (156 millions), le Japon, le Pakistan et le Bangladesh (tous les trois 120 millions), et enfin le Nigéria (probablement 116 millions).

La projection moyenne des Nations-Unies conserve à l'Union sa troisième place en 2025, dans le peloton des ensembles qui viennent d'être cités.

Tableau 1

L'Union européenne dans le monde														
Région	Population (1)										Taux d'accroissement			
	1950		1970		1992		2000		2025		1950-71	1970-83	1982-01	2000-25
	Taille (millions)	% dans le monde	Taille (millions)	% dans le monde	Taille (millions)	% dans le monde	Taille (millions)	% dans le monde	Taille (millions)	% dans le monde				
Monde	2516	100,0%	3697	100,0%	5479	100,0%	6228,3	100,0%	8472,4	100,0%	46,9%	48,2%	13,7%	36,8%
Pays développés	832	33,1%	1048	28,3%	1236,7	22,4%	1278	20,6%	1403,3	16,6%	28,8%	16,8%	4,4%	8,8%
dont														
EUR12	278	11,0%	320,3	8,7%	347,3	6,3%	353,5	5,7%	358,7	4,2%	15,2%	8,4%	1,8%	1,5%
USA	152,3	6,1%	205,1	5,5%	255,2	4,7%	275,3	4,4%	322	3,8%	34,7%	24,4%	7,9%	17,0%
Japon	83,6	3,3%	104,3	2,8%	124,5	2,3%	128,1	2,1%	127	1,5%	24,8%	19,4%	2,9%	-0,9%
Rép. de Russie	:	:	130,1	3,5%	148	:	:	:	:	:	:	14,9%	:	:
Pays en développement	1684	66,9%	2648	71,7%	4243	77,6%	4950,3	79,4%	7069,2	83,4%	67,9%	68,8%	16,4%	42,6%
dont														
Chine	554,8	22,1%	830,7	22,5%	1188	21,7%	1309,7	21,0%	1539,8	18,2%	49,7%	43,0%	10,2%	17,8%
Inde	357,6	14,2%	554,9	15,0%	879,5	16,1%	1018,7	16,4%	1363,8	16,5%	55,2%	58,5%	15,8%	36,8%
Nigeria	32,9	1,3%	56,6	1,5%	115,7	2,1%	147,7	2,4%	285,8	3,4%	72,0%	104,4%	27,7%	83,5%
Brazil	53,4	2,1%	95,8	2,6%	154,1	2,8%	172,8	2,8%	219,7	2,6%	79,4%	60,9%	12,1%	27,1%
Quelques indicateurs démographiques en 1993 (2)														
	Mortalité infantile	Esp. de vie	Fécondité	Pop. < 15 ans	Pop. > 65 ans									
	H/F													
Monde	7,0%	63/67	3,3	33%	6%									
Pays développés	1,4%	71/78	1,8	21%	12%									
dont														
EUR12 (1)	0,7%	73/80	1,5	18%	15%									
USA	0,9%	72/79	2	22%	13%									
Japon	0,4%	76/82	1,5	18%	13%									
Rép. de Russie	2,0%	64/74	1,7	23%	11%									
Pays en développement	7,7%	61/64	3,7	36%	4%									
dont														
Chine	5,3%	68/71	1,9	28%	6%									
Inde	9,1%	58/59	3,9	36%	4%									
Nigeria	8,4%	52/54	6,6	45%	3%									
Brazil	6,3%	64/71	2,6	35%	5%									

Sources: (1) Eurostat - Statistiques démographiques 1994; (2) Population Reference Bureau - World Population data Sheet 1993

Ces chiffres montrent combien la situation de la démographie mondiale a changé au cours des quarante dernières années. Dans ce court laps de temps, la population mondiale a doublé, passant de 2,5 milliards à 5,5 milliards d'habitants. Un écart important sépare toutefois les pays en développement des pays développés. Parler d'explosion démographique à l'égard des premiers n'est pas exagéré: ils sont passés de 1,7 à 4,2 milliards. Les seconds ont fait un bond beaucoup plus modeste: de 832 millions à 1,2 milliard. Soit 147% de croissance contre 44%. Quoi d'étonnant à ce que la population du monde développé, qui représentait un tiers de la population mondiale au sortir de la guerre, n'en constitue plus qu'un cinquième aujourd'hui? Et son déclin aurait été bien plus brutal encore s'il n'avait pas été atténué par l'apport positif du *baby-boom*, de la baisse de la mortalité et de l'immigration.

La population mondiale: des ensembles en mouvement

Comparer l'évolution des pays en développement à celle des pays développés dans la période 1960 à 2025 suppose que les deux groupes gardent la même composition. Or, rien n'est moins sûr. Que signifierait, sinon, le terme "en développement"? Parmi les pays du tiers-monde de 1960, certains, comme la Corée du Sud et les autres "dragons" de l'Asie, sont à présent développés. D'autres possèdent de fortes chances de l'être en 2025. Le Brésil et toute l'Amérique australe, la Turquie et une partie du Proche-Orient, la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie - et pourquoi pas, la Chine et le Vietnam - auront rejoint, en 2025, le groupe des pays avancés. Notons que cette prévision se voit confirmée quel que soit le critère de développement retenu: revenu par tête, indice de développement humain du Programme des Nations-Unies pour le développement ou niveau de fécondité. A l'inverse, on peut craindre que certains pays actuellement développés ne décrochent du groupe de tête, si les troubles politiques et économiques actuels y persistent. Aussi, le constat, basé sur les projections des Nations Unies, que la part des pays développés dans l'ensemble de la population mondiale va encore se réduire à l'horizon 2025 n'est pas pertinent, puisqu'il ne prend pas en compte l'accession de nouveaux pays à ce statut.

Cette réalité s'applique aussi à l'avenir de l'Union européenne: les prévisions devraient tenir compte à la fois des changements démographiques et des changements politiques. Depuis la réalisation de ce rapport, trois nouveaux Etats se sont prononcés pour leur adhésion à l'Union européenne. Au début du siècle prochain, d'autres pays de l'AELE et un certain nombre d'Etats de l'Europe centrale et orientale pourraient aussi avoir rejoint l'Union européenne. Il est certain que l'Ensemble "de l'Atlantique à l'Oural" ainsi constitué conserverait dans le monde non seulement son poids démographique d'il y a cinquante ans, mais même l'accroîtrait. Il est certain aussi que ces transformations auraient un impact sérieux sur les conclusions que l'on pourra tirer ici du "modèle démographique" de l'Union européenne actuelle.

- 2 - La croissance naturelle: quasi-nulle dans le monde développé, encore élevée ailleurs.

L'ONU a estimé à 1,6% la croissance mondiale de la population en 1993, ce qui entraînerait, si ce taux se maintenait, un doublement de la population de la planète en 42 ans, soit d'ici l'an 2035. Mais cette croissance est inégalement répartie sur la planète: elle est presque nulle dans les pays les plus développés (0,4%) et encore importante dans les pays qui le sont le moins (2,3%, si on exclut la Chine qui contient sa croissance à 1,2%).

La troisième conférence mondiale sur la population et le développement qui s'est déroulée au Caire en septembre dernier a porté sur les problèmes démographiques liés au développement. Un consensus semble aujourd'hui exister sur la nécessité que ralentisse la croissance naturelle des pays en développement. Puisque la baisse de la fécondité relève de décisions personnelles, le libre choix des couples à décider du nombre et de l'espacement de leurs enfants a été mis de l'avant comme un principe de base. C'est donc sur les moyens pour favoriser ce libre choix que s'est concentré le programme d'action adopté à la conférence, moyens parmi lesquels on relève comme essentiels: le renforcement du statut de la femme, l'égalité hommes-femmes au sein de la société, le soutien à la famille, et tout ce que ceci comporte en matière de services d'information, d'éducation et de santé.

S'il est vrai que la croissance mondiale s'est ralentie dans la période récente, deux grandes régions d'Afrique n'ont pas encore rejoint ce mouvement. En Afrique sub-saharienne, les femmes ont encore en moyenne 6,7 enfants, et la croissance démographique y dépasse les 3%, ce qui est proche de la croissance de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient, deuxième région à forte fécondité.

- 3 - Le vieillissement des structures d'âge: bientôt un phénomène mondial

Les différences dans les niveaux de fécondité et dans ceux de la mortalité entre pays développés et en développement ont engendré une dualité de structures d'âges. Dans les pays en développement, 40% de la population a moins de 15 ans. Cette proportion atteint même près de 50% dans les pays africains à forte fécondité, alors qu'elle n'est que de 20% dans les pays développés. En revanche, ces derniers

enregistrent des proportions de personnes âgées (plus de 65 ans) de l'ordre de 12% à 15%, alors que ces proportions ne dépassent pas 4% dans les pays en développement.

Malgré cela, les indicateurs démographiques montrent qu'une série de pays sont entrés de plein pied dans leur phase de transition démographique, le recul de la fécondité se joignant à présent à celui, plus précoce, de la mortalité. Aussi, le vieillissement démographique est devenu — et deviendra de plus en plus — un phénomène mondial qui s'étendra à tous les pays de la planète au fur et à mesure qu'ils progresseront dans leur transition démographique.

En somme, le clivage classique - d'un côté les pays développés, riches et vieillissants, et de l'autre les pays en développement, pauvres et jeunes - va perdre de plus en plus de sa pertinence, non seulement sur le plan économique, mais également sur le plan démographique. Ce qui restera vrai, en revanche, c'est que des écarts importants subsisteront longtemps entre les deux groupes de pays quant au niveau de vieillissement, même si des processus de rattrapage interviennent, pour peu que la transition démographique s'avère plus rapide au Sud qu'elle ne le fut au Nord.

Là est d'ailleurs bien la grande difficulté, car les pays en développement vont devoir relever le défi du vieillissement en même temps qu'ils devront faire face à une série de problèmes - intégration de leurs jeunes, modernisation de leur économie, épurement de leurs dettes, amélioration de leurs systèmes sanitaire et scolaire, sauvegarde de leur environnement. Or, même s'ils se caractérisent encore actuellement par des indices assez faibles de vieillissement, beaucoup de pays de l'hémisphère sud doivent déjà supporter des populations âgées croissantes, dans les grandes villes et parfois aussi dans les campagnes désertées par les jeunes. D'ores et déjà, les personnes âgées sont plus nombreuses, en chiffres absolus, dans les pays du Sud que dans les pays du Nord et la tendance ne fera que s'accroître dans les prochaines décennies.

D'après les prévisions des Nations-Unies, à l'horizon 2025, les pays développés, Europe et Amérique du Nord incluses, ne compteront plus qu'environ un quart de tous les "vieux" du monde (60 ans et plus), moins que l'Asie du Sud à elle-seule. A cette même date, la Chine et l'Inde totaliseront probablement plus d'octogénaires (80 ans et plus : 36 millions) que l'Europe, plus l'ex-URSS, les États Unis et le Japon, mais avec cette différence supplémentaire qu'en trois quart de siècle, depuis 1950, ces effectifs de "vieillards" auront quintuplé chez ces deux géants, alors qu'en Europe, ils auront à peine doublé¹.

La charge du vieillissement sera donc la plus lourde à supporter dans les régions du monde où les besoins de développement seront les plus criants. Il y faudra faire face à l'explosion démographique qui se poursuivra bien après que la fécondité aura commencé à diminuer. Difficulté encore accrue par des structures administratives, sanitaires et sociales d'accueil des personnes âgées moins importantes.

1.2 L'Union européenne parmi les pays développés

- 1 - Répartition géographique de la population

L'Union européenne est, avec l'Asie, un des endroits les plus densément peuplés de la planète: 140 habitants par km² dans l'Union européenne contre 40 dans le monde, et 110 dans l'ensemble de l'Europe - c'est le faible peuplement de la Scandinavie qui fait baisser la moyenne de cette dernière.

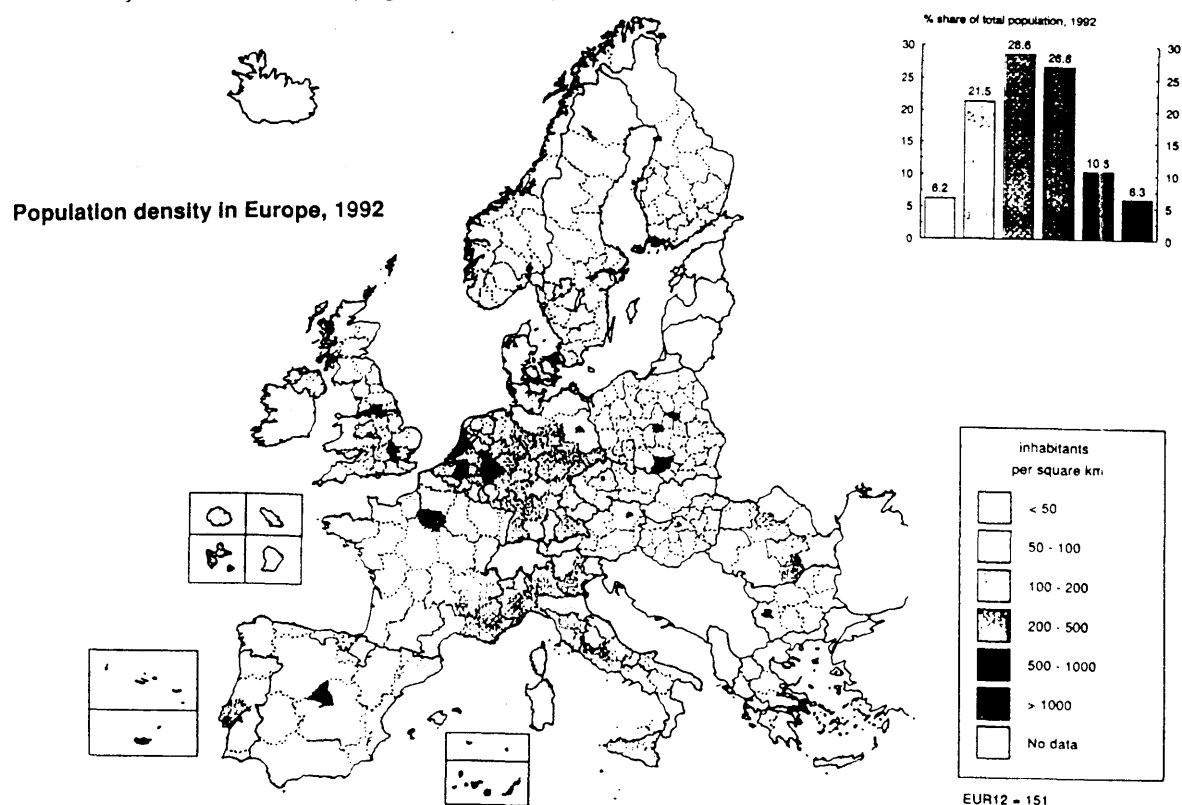
¹ Source : D. Tabutin, L'âge vermeil du Tiers Monde : perspectives des populations âgées dans les pays jeunes, dans M. Loriaux, D. Remy et E. Vilquin, (1990) *Populations âgées et révolution grise*, pp. 1087-1103.

Dans les autres pays développés - à l'exception du Japon qui compte 330 habitants par km² - les densités sont très faibles. On ne compte, par exemple, que 13 habitants par km² en Amérique du Nord et dans la CEI, et seulement 3 habitants par km² en Australie.

En 2025, si aucun trouble ni aucune épidémie ne bouleversent les projections des Nations-Unies, la situation de ces deux pôles ne devrait pas varier. À ceci près que le pôle européen de haute densité gagnerait le Proche-Orient et que celui d'Asie prendrait de l'ampleur. En outre, deux zones secondaires de concentration démographique apparaîtraient sur la côte de Guinée et en Afrique orientale.

Au niveau national, la carte des densités révèle une géographie concentrique dans toute l'Union européenne. L'épicentre de la population est situé dans le Benelux, où l'on dépasse les trois cents habitants par km². Tout près de là, les densités atteignent ou dépassent encore deux cents habitants, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, puis, un peu plus loin, elles régressent. Elles se situent au-dessous des cent habitants au-delà des Pyrénées, en Scandinavie, passée la frontière russo-polonaise et au sud des Balkans.

Cette uniformité de peuplement n'apparaît plus, lorsque l'on procède à un découpage plus fin dans les grandes régions à l'intérieur de l'Union. Cependant, on retrouve une cohérence, puisque des régions contiguës présentent le même caractère. De Manchester à Milan s'étire un large croissant très peuplé. Autour de cette colonne vertébrale, des filaments de population s'étirent sur les côtes italiennes, françaises et même espagnoles, ainsi que vers l'Europe centrale.



Source: Eurostat / Compétitivité et cohésion: tendances dans les régions - Cinquième rapport périodique sur la situation et l'évolution socio-économiques des régions de la Communauté (CEE 1994)

- 2 - Croissance démographique modérée

Comparée à celle des USA, qui est beaucoup plus forte, et celle du Japon, plus faible, la croissance totale de la population de l'Union peut être qualifiée de modérée, et aussi de plus stable. Ce phénomène est dû à deux facteurs. Au Japon, la structure de population est plus vieille que celle de l'Union. Comme la fécondité (1,5 enfant par femme) et les soldes migratoires y sont faibles, la croissance est en déclin, et même négative au début du prochain millénaire. A l'inverse, les Etats-Unis connaissent encore une fécondité proche du seuil de renouvellement des générations (2 enfants par femme), et des flux migratoires positifs.

On le voit, une croissance démographique modérée et une forte densité sont les deux caractéristiques principales de l'Europe. Elles la distinguent des autres pays développés - CEI, États-Unis, Japon - sans pour autant marquer une coupure nette entre les pays de l'Union et les autres pays européens. Pourtant, une telle coupure existe. Pour la déceler, l'on est obligé de se pencher sur des indicateurs plus fins décrivant la dynamique qui a conduit à cette spécificité de l'Union. Bref, il faut s'intéresser aux mouvements qui façonnent tel ou tel système démographique en lui conférant son originalité. Car il existe bien un système démographique particulier à l'Europe occidentale.

1.3 Les similarités entre Etats membres

Si, après avoir comparé le continent européen au reste du monde, on restreint le champ de vision à l'Europe seule, on découvre que l'Union européenne se distingue du reste du continent par une convergence de processus qui déterminent en partie ses flux de population: (1) les modèles migratoires, (2) certains comportements familiaux, (3) la mortalité.

- 1 - Le modèle migratoire: la fin de l'émigration, et un volant de population étrangère

Au début des années soixante, les migrations présentaient la plus grande diversité parmi les pays de l'Union. La Grèce, l'Espagne, l'Italie et le Portugal fournissaient de nombreux immigrés. Les flux migratoires vers la France, la Belgique et l'Allemagne étaient importants: reflux des empires coloniaux pour les deux premiers; travailleurs étrangers pour le troisième. Les Pays-Bas, le Royaume-Uni et le Luxembourg accueillaient aussi de nombreux immigrants. D'autres pays, comme ceux de Scandinavie, restaient à l'écart après avoir connu une émigration intense vers les États-Unis au début du siècle.

Aujourd'hui, le nombre des étrangers croît plus vite en Italie, en Grèce et en Espagne, pays d'immigration récente. Il se stabilise en France, en Belgique, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et au Luxembourg, pays d'immigration plus ancienne. Mais malgré ce décalage dans le temps, tous les pays de l'Union tendent vers le même modèle: faible émigration, immigration d'Etats tiers réglementée, tendance à la consolidation de la population étrangère. Il n'y a rien de mystérieux dans cette convergence: les migrations internationales sont sensibles aux facteurs économiques. Dans un système démocratique, une communauté économique se traduit progressivement par une ressemblance des flux migratoires en raison du rapprochement des niveaux de vie, l'acte de migrer devenant le fruit d'une décision raisonnée et d'un libre choix personnel. L'histoire récente du bloc de l'Est nous montre la création de comportements migratoires analogues. Tant que le bloc était soudé, les migrations y étaient quasiment nulles. Mais depuis qu'il a éclaté, on assiste à une migration plus forte.

Tableau 2

Tendances de la migration nette dans une sélection d'Etats membres (moyennes annuelles en milliers)					
	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1985	1992(*)
Belgique	9	12	9	3	26
Danemark	-8	1	3	4	11
Allemagne (RFA)	275	191	178	-2	788
Allemagne (RDA)	-187	-64	-10	-27	
Grèce	-21	-40	20	13	60
Espagne	-78	-61	14	0	9
France	96	197	262	86	90
Irlande	:	:	:	:	-6
Italie	-101	-95	1	72	173
Luxembourg	:	:	:	:	4
Pays-Bas	-15	7	33	10	58
Portugal	-66	-86	-6	27	-10
Royaume-Uni	-54	-8	-22	-16	-11

Source: Conseil de l'Europe "L'avenir de la population en Europe", par R. Clignet

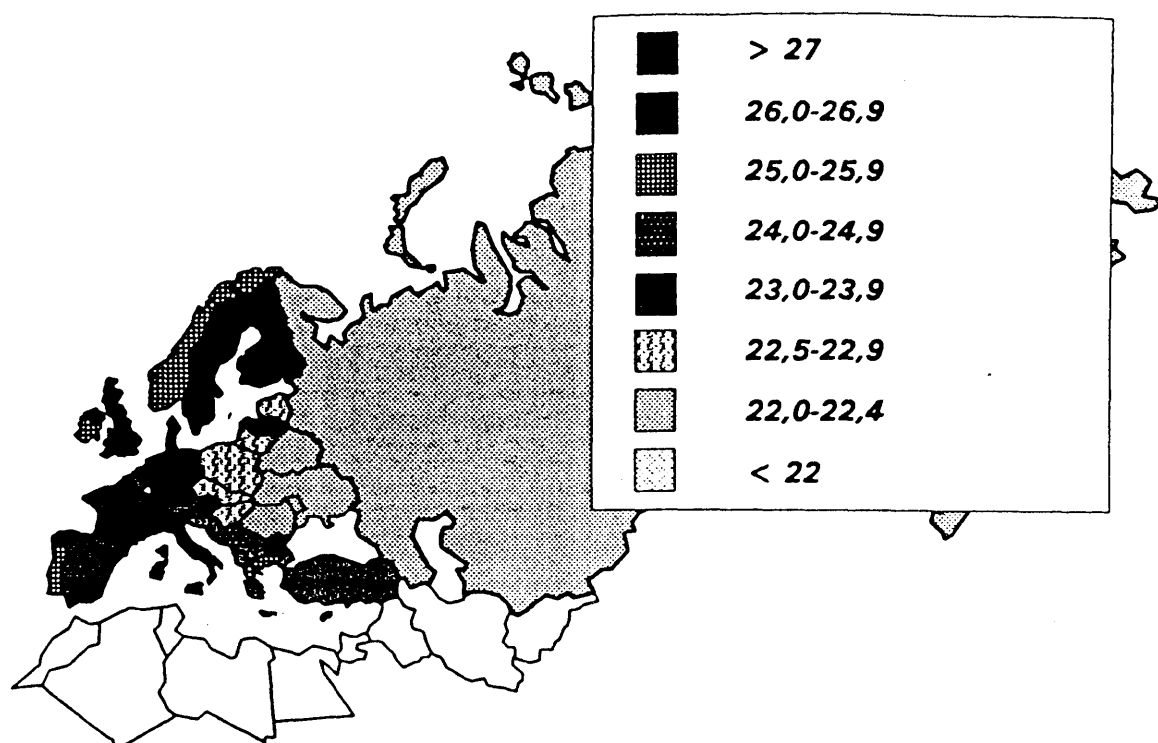
Collection Démographie - Etudes démographiques n° 28, 1983

(*) Eurostat - Statistiques démographiques 1984

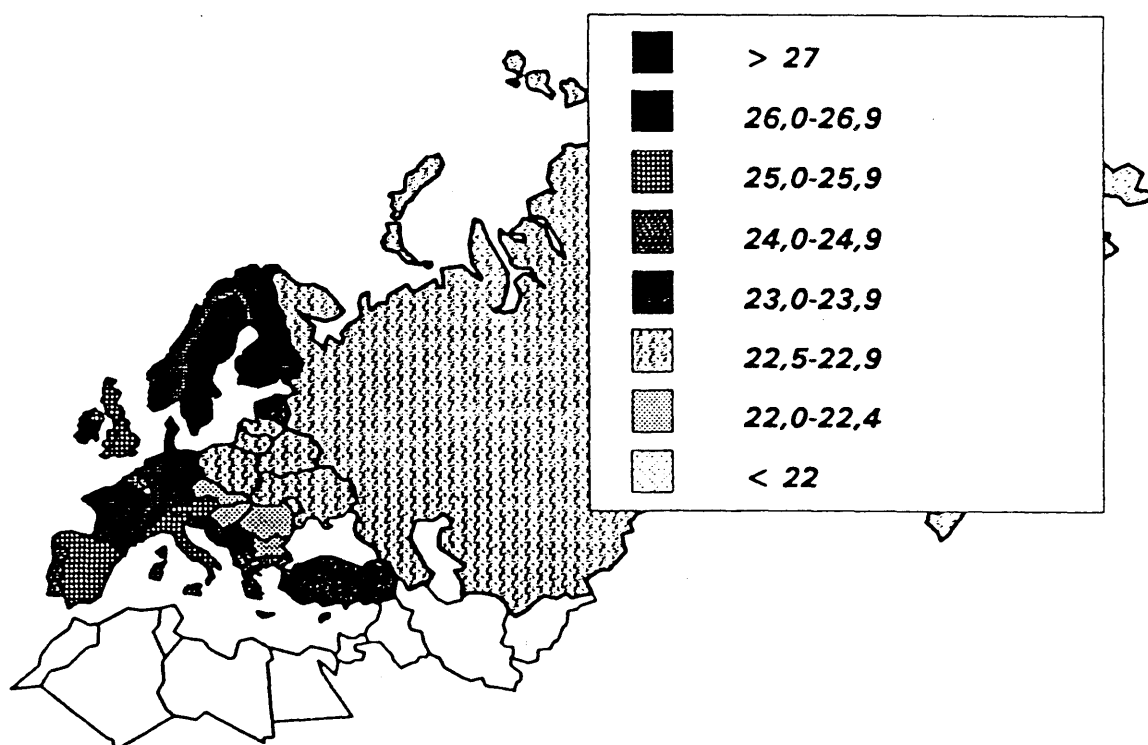
- 2 - Simultanéité de certains comportements liés au cycle de vie familiale

La similitude des comportements familiaux offre un exemple beaucoup plus curieux, car on ne peut lui trouver de raison dans une politique européenne commune de la famille, qui n'existe pas. Et cependant, cette similitude existe bel et bien. L'Europe occidentale, l'Union en particulier, se distingue de manière évidente de l'Europe orientale dans ce domaine. Il suffit, pour s'en rendre compte, de consulter deux données: l'âge moyen des femmes à leur premier mariage et l'âge moyen des femmes à leur première maternité.

Carte 2: Age moyen des femmes à la naissance de leur premier enfant vers 1993



Carte 3: Age moyen des femmes au premier mariage vers 1993



Source: Conseil de l'Europe, Evolution démographique récente en Europe - 1994

Pour l'une comme pour l'autre de ces variables, une ligne précise sépare les deux parties de l'Europe: à l'Ouest, l'âge moyen des femmes à leur premier mariage dépasse vingt-quatre ans; à l'Est, il est toujours inférieur à vingt-deux ans et demi.

La différence des âges au mariage entre l'Ouest et l'Est ne tire-t-elle pas son explication des deux systèmes antagonistes qui y étaient en vigueur jusqu'à peu? À l'Est, pour disposer d'un appartement attribué par l'État, il était nécessaire de se marier. À l'Ouest, il fallait - et il faut toujours - s'établir pour pouvoir se marier. Autrement dit, il est nécessaire, à l'Ouest, de disposer d'économies ou de revenus suffisants, ce qui impose une attente plus ou moins longue.

Au-delà des âges au mariage, cette différence historique entre l'Est et l'Ouest - entretenue par des économies de types opposés - révèle une différence plus fondamentale encore dans les cycles de vie familiaux, ainsi que dans les rapports individuels à l'intérieur des familles et avec la société. Les modes de contrôle et l'évolution des comportements procréateurs en fournissent une autre illustration.

En ce qui concerne l'avortement provoqué, on ne possède guère de données fiables. Ainsi, le peu de données officielles dont on dispose, celles des avortements réalisés sous assistance médicale, sont sous-estimées dans des proportions variables. Malgré cela, ces données montrent que l'avortement se pratique, à l'Est, dans des proportions trois, quatre et parfois même cinq fois plus élevées qu'à l'Ouest. Dans l'Union européenne, les proportions ne dépassaient pas, vers 1990, 35 avortements pour 100 naissances, alors que les pays de l'Europe centrale et orientale enregistraient des taux de 60 à 150 avortements pour cent naissances. Quelle qu'en soit la raison, le constat est clair: les femmes de l'Union, parce qu'elles font usage des moyens modernes de contraception, maîtrisent mieux leur fécondité que les femmes des pays de l'est et du centre de l'Europe, ce qui leur donne une plus grande autonomie dans le choix du modèle familial. Ce facteur a incontestablement poussé la famille de l'Ouest à se différencier de celle de l'Est.

Avant l'apparition des moyens modernes de contraception, cette différence était déjà perceptible dans l'extraordinaire simultanéité des changements de tendance dans la fécondité de tous les pays occidentaux. Pour s'en rendre compte, il suffit de cesser de considérer les niveaux de fécondité, variables de pays à pays, pour se fixer sur les évolutions.

Si l'on place, sur une ligne du temps s'étendant de 1900 à nos jours, les dates qui correspondent au renversement de tendance dans la fécondité dans les pays du continent européen, le groupement est extraordinairement précis pour l'Europe de l'Ouest à partir des années 1920, et est totalement erratique pour l'Europe centrale et orientale. Dans tous les pays de l'Ouest, de la Finlande à l'Espagne, de l'Islande à l'Italie et de l'Irlande à l'Autriche, la fécondité a baissé de 1920 au milieu des années trente. Elle est ensuite remontée, à partir d'une date comprise entre 1934 et 1939. Elle a fait une pause pendant la guerre, mais a repris sa progression immédiatement après celle-ci. Elle est montée en flèche dans les années cinquante, a subi un retournement entre 1961 et 1964, avant de s'engager dans une longue baisse. L'Amérique du Nord et l'Australie connaissent la même fluctuation que l'Europe occidentale, mais cinq ans plus tôt. Quant au Japon, dont la fécondité est simplement passée de plus de quatre enfants à moins de deux dans les quelques années qui ont suivi la guerre, inutile de dire qu'il échappe à ce schéma. Depuis le début des années 1980, toutefois, une nouvelle tendance semble produire un clivage nord-sud au sein même de l'Europe occidentale.

Il est donc probable que des sociétés différentes se soient mises à évoluer de concert après la première guerre mondiale. Certes, elles conservaient leur différence de niveau comme une trace du passé, mais elles étaient désormais soumises aux mêmes déterminismes. A ce stade, on ne peut pas encore parler de convergence mais simplement de parallélisme.

L'élévation importante de l'âge auquel les femmes mettent au monde leur premier enfant permet de faire un constat important. Un espace de vie séparant l'enfance, et même la jeunesse, de l'âge d'être parent s'est ainsi étendu, avec comme conséquences une cohabitation plus longue chez les parents, des unions sans mariage, des études plus longues dans l'espoir d'obtenir un meilleur emploi. Le chômage a ralenti ce parcours. Aujourd'hui, dans de nombreux Etats membres, la moitié des jeunes ne sont établis qu'après 25 ans. Ce n'est qu'à cet âge qu'ils ont un emploi, une résidence différente de celle de leurs parents et une relation avec un partenaire stable. Ce que certains ont appelé un

"nouvel âge de la vie" est alors apparu comme terrain d'expérimentation plus que d'attente, modifiant profondément les mœurs et en particulier les rapports entre les sexes et les générations. Ce terrain est susceptible de produire de jeunes européens dotés d'un profil différent de celui des jeunes américains, des jeunes européens de l'Est et des jeunes japonais.

L'indice de fécondité est très sensible aux variations de calendrier, c'est-à-dire aux avances et aux retards des mariages et des conceptions, événements qui rythment la construction de la famille. C'est pourquoi il ne mesure pas la dimension de la famille une fois qu'elle est entièrement constituée. La concomitance des évolutions dans les pays de l'Europe occidentale n'en est que plus étonnante. Elle signifie que, malgré des structures familiales assez diverses, ces pays ont réagi de la même manière aux événements historiques. Les habitants ont freiné ou accéléré la constitution des familles aux mêmes moments. Rendus prudents par la crise de 1929, par exemple, ils ont reporté des conceptions, pour revenir, cinq ou six ans plus tard, à leur comportement habituel. Autrement dit, plus que d'une convergence des structures, on semble détenir la preuve d'une identité des influences et des réactions.

L'analyse de l'Union européenne montre donc une communauté de réactions touchant les moyens de contraception, l'âge au mariage et les taux de fécondité, distinguant les Etats membres des autres pays européens et du reste du monde.

- 3 - L'évolution de la mortalité

L'évolution de l'espérance de vie et celle de la mortalité infantile en Europe depuis 1945 sont bâties, l'une et l'autre, sur le même scénario. À la sortie de la guerre, la mortalité infantile est tombée à cinquante pour mille dans toute l'Europe du Nord. Elle est un peu plus élevée en France, en Belgique, en Allemagne, en Autriche et en Italie; et nettement plus - soixante-dix pour mille - à l'est de l'Elbe et au sud des Pyrénées. Les progrès sont si rapides à l'Est qu'en 1970, la répartition en sort bouleversée: l'étagement de la mortalité devient Nord-Sud, car l'URSS, la Tchécoslovaquie et la RDA rejoignent les faibles niveaux de l'Ouest. La Scandinavie et les Pays-Bas restent en tête avec des taux désormais inférieurs à quinze pour mille, tandis que tout le sud de l'Europe prend du retard avec des niveaux toujours supérieurs à vingt-cinq pour mille, et même proches de 50‰ en Roumanie et atteignant 55‰ au Portugal.

Tableau 3

Evolution de la mortalité infantile (1970-1992) et espérance de vie en Europe vers 1993								
	Taux de mortalité infantile		Espérance de vie vers 1993					
	1970	1992	Hommes			Femmes		
			+ de 73 ans	70-73 ans	- de 70 ans	+ de 79 ans	77-79	- de 77 ans
	(pour 1000)							
Belgique	21,1	8,2		x		x		
Danemark	14,2	6,6		x			x	
Allemagne	22,5	6,2		x		x		
Grèce	29,6	8,4	x			x		
Espagne (1991)	28,1	7,2	x			x		
France	18,2	6,8	x			x		
Irlande	19,5	6,7		x			x	
Italie	29,6	8,3	x			x		
Luxembourg	24,9	8,5		x			x	
Pays-Bas	12,7	6,3	x			x		
Portugal	55,5	9,3		x			x	
Royaume-Uni	18,5	6,6	x				x	
Autriche	25,9	7,5	x			x		
Finlande	13,2	5,2		x		x		
Norvège	12,7	5,8	x			x		
Suède	11,0	5,3	x			x		
Suisse	15,1	6,4	x			x		
Bulgarie	27,3	15,9			x			x
Rép. Tchèque	20,2	9,9			x			x
Estonie	17,7	15,8			x			x
Hongrie	35,9	14,1			x			x
Lituanie	19,3	16,5			x			x
Pologne	33,2	14,5			x			x
Roumanie	49,4	23,3			x			x
Rép. Slovaque	25,7	12,6			x			x
Slovénie	24,5	8,9		x			x	
Féd. de Russie	22,9	17,6						x
Albanie (1991)	97,9	32,9						x

Sources: Eurostat - Espérance de vie non-UE; Conseil de l'Europe

On assiste ensuite à un nouveau changement de géographie: la mortalité infantile se met à stagner à l'Est, tandis qu'elle baisse rapidement ailleurs. Si bien qu'en 1980, on aboutit à un partage Est-Ouest presque aussi exact que pour l'âge moyen au mariage ou à la première maternité. À l'heure actuelle, le contraste n'a fait que s'amplifier. Notons au passage, qu'on observerait la même séquence si l'on suivait l'évolution de l'espérance de vie des hommes ou de la mortalité des adultes.

Ainsi, les grands flux démographiques ont convergé vers la création d'une identité, mieux, d'une spécificité démographique de l'Europe occidentale. La conjonction d'une migration modérée et d'une fécondité tardive, sans parler de la mortalité différente de celle de l'Est, ont entraîné la population européenne dans un développement et une structure d'âge particuliers. Elle possède un creux qui lui est propre à la base de sa pyramide des âges, elle a une croissance démographique ralentie, et enfin le vieillissement y est plus accentué que dans d'autres pays développés et qu'à l'Est.

Le changement démographique dans la vie des individus depuis deux siècles, sur le territoire de l'Union européenne

Les changements démographiques profonds sont lents à s'installer et ils prennent plusieurs générations à développer leurs effets. Pourtant, derrière cette pseudo-inertie des phénomènes de population, ce sont non seulement des mutations profondes des grands paramètres démographiques qui se sont produites dans l'histoire récente des pays occidentaux, mais également, en l'espace de deux cents ou deux cent-cinquante ans, des bouleversements de la vie des hommes et des femmes qui ont eu lieu et qu'on peut déceler à travers la progression séculaire de ces paramètres.

En gros, l'espérance de vie à la naissance a été multipliée au moins par un facteur 3 (en passant de 25 à 75 ans) et la fécondité divisée par un facteur 3 ou 4 ; la mortalité infantile a été réduite par un facteur 25 ; la durée de vie après le mariage a plus que doublé et l'âge auquel les enfants deviennent orphelins d'au moins un de leurs parents a été reculé d'une trentaine d'années (de 15 à 45 ans).

Autrement dit, derrière des chiffres relativement austères et peu explicites, ce sont les conditions de vie individuelle et d'organisation collective qui ont été bouleversées et qui ont dû être adaptées aux nouvelles situations sociales créées par le changement démographique. Vivre plus longtemps ne signifie pas seulement gagner des années de vie, mais vivre autrement, en cohabitant davantage avec les parents et les grands parents (même si cela signifie aussi souvent hériter plus tard) ou supporter plus longtemps son conjoint (ce qui peut contribuer à "expliquer" — partiellement — la montée des divorces). Les états doivent également intervenir en modifiant leurs législations ou en organisant autrement les rapports entre générations à travers les politiques sociales, fiscales, sanitaires, d'emploi.

Mais, en même temps, si les conditions démographiques modifient les conditions économiques, sociales, politiques, elles-mêmes ne sont pas exogènes, ou dues à des causes externes, mais bien le produit des transformations des autres grandes structures de la société, comme les techniques, les modes de production, les rapports sociaux, les idéologies politiques, etc. Si bien que les grands secteurs de nos sociétés évoluent à travers des processus complexes d'interdépendances et d'interactions mutuelles.

Tableau 4 - Les changements historiques du calendrier démographique du citoyen européen

	Au XVIII ^e S.	Vers 1945	Vers 1992
Durée moyenne de vie (femmes)	25,0	65,0	80,0
Mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	250,0	70,0	7,0
Âge moyen au premier mariage (femmes)	25,0	24,0	25,0
Nombre de personnes survivant à cet âge (sur 1000 nés vivants)	450,0	920,0	980,0
Durée moyenne de vie après le mariage	25,0	50,0	55,0
Durée médiane du couple (non rompu par le divorce)	17,0	38,0	46,0
% de mariages rompus par le divorce	0,0	10,0	20,0
Nombre de naissances par femme	6,5	2,5	1,8
Âge moyen où l'enfant devient orphelin d'au moins un de ses parents	15,0	35,0	45,0
Durée moyenne de vie après la retraite (60 ans)	8,0	15,0	23,0

Source: Eurostat

1.4 Les variables déterminant un axe Nord-Sud au sein de l'Union

Cependant, s'il est certain que les différences se sont accentuées avec l'Est et, dans une certaine mesure, avec l'Amérique et le Japon, il ne faudrait cependant pas sous-estimer la diversité à l'intérieur de l'Union. Rien n'est plus fragile que la convergence de plusieurs États indépendants vers des mœurs communes. À l'intérieur de ce grand mouvement qui porte l'Union européenne vers un modèle démographique particulier, les germes de différenciation restent très actifs. Du reste, certains se manifestent avec force depuis quelques années.

- 1 - Les comportements conjoncturels récents de la fécondité

La fécondité, après avoir atteint son niveau le plus bas, a recommencé à grimper dans certains pays d'Europe entre 1983 et 1987. Cependant, elle ne l'a pas fait de façon unanime: pour la première fois depuis l'entre-deux-guerres, les comportements de fécondité divergent. À partir de la seconde moitié des années quatre-vingt, la fécondité a augmenté régulièrement au Danemark, en Islande, en Norvège et en Suède. Elle a marqué une reprise plus légère aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en RFA, en Belgique et au Luxembourg. En revanche, de 1985 à 1991, elle a baissé en Grèce, en Espagne, en Italie et au Portugal. Enfin en France, en Suisse et en Autriche, la tendance est hésitante, à la baisse pour la première, à la hausse pour les deux autres.

Que les pays concernés fassent ou non partie de l'Union, un paysage cohérent se dessine donc, opposant le Nord et le Sud en Europe. Il annonce à coup sûr le futur classement des niveaux de descendance finale. Déjà l'Europe du Nord a dépassé celle de l'Ouest, et surtout celle du Sud. Au delà de ce constat, une hypothèse prend forme: la rupture entre le nord et le sud de l'Union, enregistrée depuis les années 1980, ne serait-elle pas, en réalité, le symptôme d'une convergence des comportements démographiques? Car il n'est pas exclu que cette différence soit liée à la place différente des femmes dans les sociétés respectives de ces deux parties de l'Union, puisque ce sont principalement les variables concernant les femmes qui participent à ce clivage.

Tableau 5

	Indicateur conjoncturel de fécondité				
	1960	1970	1980	1990	1992
EUR12	2,61	2,4	1,82	1,54	1,48
Belgique	2,56	2,25	1,68	1,62	1,56
Danemark	2,54	1,95	1,55	1,67	1,76
Allemagne	2,37	2,03	1,56	1,45	1,3
Grèce	2,28	2,39	2,21	1,42	1,39
Espagne	2,86	2,9	2,2	1,33	1,23
France	2,73	2,47	1,95	1,78	1,73
Irlande	3,76	3,93	3,23	2,19	2,03
Italie	2,41	2,42	1,64	1,3	1,25
Luxembourg	2,28	1,98	1,49	1,61	1,64
Pays-Bas	3,12	2,57	1,6	1,62	1,59
Portugal	3,1	2,83	2,18	1,54	1,55
Royaume-Uni	2,72	2,43	1,9	1,84	1,79

Source: Eurostat - Statistiques démographiques 1994

Tout se passe comme si un "rattrapage" était en train de se produire au niveau des comportements démographiques des femmes, rattrapage qui aboutirait en fin de parcours à une plus grande similitude démographique entre les Etats membres.

- 2 - L'activité féminine

Dans tous les pays d'Europe, les femmes actives ont moins d'enfants que les autres. On pourrait donc s'attendre à ce que la fécondité soit la plus forte là où la proportion des femmes actives est la plus faible. Or, c'est l'inverse qui se produit. Au nord de l'Europe, où la fécondité remonte à des niveaux voisins de deux enfants par femme, l'immense majorité de la population féminine est active entre 20 et 50 ans. Au sud, en revanche, où la fécondité en baisse se situe toujours au-dessous de 1,5 enfants, une majorité de femmes restent exclues du marché du travail. Plutôt que d'invoquer la condition de la femme pour expliquer ce contraste, il faut sans doute parler d'aspirations.

Faut-il parler à ce propos de réaction conjoncturelle, ou bien faut-il invoquer un changement structurel plus profond qui affectera la descendance des générations concernées? Peut-être faut-il éviter de poser la question en ces termes. L'évolution récente de la fécondité semble, en effet, indiquer que les comportements ne s'expliquent plus en termes de "calendrier" et d'"intensité", mais bien par une combinaison des deux. Si, par exemple, les femmes du Sud, s'apercevant qu'elles ne réalisent pas leurs aspirations sociales, continuaient à différer leur maternité, elles pourraient revoir à la baisse leurs aspirations familiales.

Tableau 6 Divers indicateurs en rapport avec l'activité des femmes et la famille						
	% naissances hors mariage 1992 (*)	% jeunes n'appartenant à aucune association	% jeunes qui ont un emploi grâce à leur famille	Taux d'activité des femmes de		
				15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans
	(1)	(2)	(3)	(4)		
BE	11	41	28	7,2	60,6	80,0
DK	46	15	19	64,1	77,6	86,1
DE	15	41	21	34,8	72,2	74,3
GR	3	74	69	16,2	51,7	59,6
ES	10	67	61	20,9	58,7	66,6
FR	33	59	35	11,0	62,1	78,7
IE	18	41	33	19,2	69,1	70,9
IT	7	54	65	22,3	52,2	60,6
LU	13	24	27	23,6	70,4	70,1
NL	12	26	18	43,3	75,0	74,3
PT	16	76	58	29,5	64,0	79,7
UK	31	41	28	50,4	72,6	70,5

Sources: (1) Eurostat - Statistiques démographiques 1994

Note: (*) BE (1989) ES (1991)

(2) (3) Commission des Communautés européennes, Eurobaromètre "Les jeunes européens en 1990", n°34-2, 1991

(4) Eurostat - Enquêtes communautaires sur les forces de travail 1992

- 3 - Les modèles familiaux

On retrouve les mêmes tendances dans divers aspects liés à la constitution de la famille. Des phénomènes ayant perdu, au nord, tout caractère d'anormalité, demeurent encore marginaux au sud: la cohabitation avant le mariage, les naissances hors-mariage, l'intensité du divorce, les proportions de familles monoparentales et celle des familles reconstituées.

1.5 Les disparités entre Etats membres

Le vieillissement des populations est un phénomène que partagent aujourd'hui l'ensemble des pays développés. Mais ses effets, tant démographiques qu'économiques, ne sont pas identiques dans les Etats membres de l'Union européenne. Au plan démographique, le vieillissement dépend des structures d'âges de départ sur lesquelles il s'applique, or ces structures varient d'un Etat membre à l'autre. Au plan économique et financier, l'effet du vieillissement de la population dépend des pratiques de gestion des âges qui définissent économiquement ce vieillissement, mais aussi de l'ensemble des réglementations et législations en matière de protection sociale liées à l'âge (santé, retraites, vieillesse) ainsi que de la structure du marché du travail (durée des emplois, niveaux des revenus, taux d'activité selon l'âge et le sexe, ampleur du chômage). Rien d'étonnant donc, dans ce constat de disparité auquel conduit l'observation de ce phénomène.

On avait conclu, plus tôt, à une convergence des modèles migratoires, dans le sens où tous les Etats membres sont devenus des pays d'immigration. Le calendrier, l'intensité et la composition des flux migratoires constituent toutefois des facteurs de dispersion entre Etats membres, principalement pour des raisons d'histoire géopolitique.

- 1 - Le vieillissement différentiel des Etats membres

L'observation du vieillissement des structures au sein de l'Union impose le constat de deux tendances, apparemment contradictoires: c'est que la disparité actuelle entre Etats membres, largement illustrée par des différences de calendrier et d'intensité du vieillissement, produira, d'ici quinze à vingt ans, un rapprochement des rapports de dépendance des personnes âgées. Ces rapports, quelles que soient les hypothèses d'évolution que l'on pose, sont appelés à croître.

Si l'on rapporte les groupes extrêmes, ceux âgés de moins de 20 ans et ceux âgés de plus de 60 ans, aux effectifs totaux de 20 à 59 ans, l'indice des Douze vaut 0,82. Sept Etats membres ont un indice supérieur à cette moyenne communautaire. L'Irlande possède l'indice le plus élevé (1,01) essentiellement parce que sa population a une structure très jeune encore, et donc une proportion importante de 0-19 ans. Le Portugal, l'Espagne et la France, qui ont également des indices supérieurs à la moyenne, sont sensiblement dans le même cas. Les deux autres Etats membres ont en revanche un indice supérieur à la moyenne à cause de la forte proportion de leurs personnes âgées. Ce sont le Royaume Uni et la Belgique.

Tableau 7

Indicateurs du vieillissement en 1993, et dépendance démographique en 1991				
	Indicateurs du vieillissement - 1993			Dépendance en 1991 (*)
	0-19 ans	20-59 ans	60 ans et +	
EUR12	:	:	:	48,7
Belgique	24,3	54,6	21,1	49,6
Danemark	23,8	56,1	20,1	48,3
Allemagne	21,5	58,1	20,4	45,3
Grèce	24,6	54,6	20,8	49,0
Espagne	26,5	53,9	19,6	49,1
France	26,8	53,5	19,7	51,9
Irlande	34,9	49,8	15,3	62,2
Italie	22,6	56,1	21,3	45,1
Luxembourg	23,3	57,5	19,2	44,7
Pays-Bas	24,6	57,8	17,6	45,2
Portugal	27,4	53,1	19,5	51,6
Royaume-Uni	:	:	:	53,4

(*) en 1991, $\frac{[0-14 \text{ ans}] + [65 \text{ et } +]}{[15-64 \text{ ans}]}$

Source: Eurostat - Statistiques démographiques 1994

Malgré qu'elles comptent les proportions de jeunes les plus faibles de l'Union, et une représentation de personnes âgées atteignant déjà un cinquième de la population totale, l'Allemagne et l'Italie ont, pour le moment, une charge de dépendance démographique moindre, cela grâce à la représentativité de leur population intermédiaire. Mais pour ces pays, le contrecoup du vieillissement en terme de dépendance est imminent. Au Luxembourg et au Danemark, la plus grande proportion de jeunes retardera cette échéance. C'est aux Pays Bas, enfin, que l'on trouve les moindres effets démographiques du vieillissement car la population âgée y est encore faible (17,6%), la part de jeunes assez élevée (24,6%) et la dépendance démographique relativement modérée (0,73).

- 2 - La population active

En soi, la dépendance démographique ne révèle rien d'autre que des rapports entre groupes d'âges. Si l'on veut en déduire une dépendance financière, mesurer une charge économique, il est nécessaire de faire intervenir une série de variables définissant cette dépendance. Un tel travail est complexe, et bon nombre d'indicateurs statistiques ne sont pas disponibles pour le faire. Tout au moins peut-on approcher un peu la charge économique de la charge démographique en observant les différentiels dans la population active.

En 1992, 150 millions de personnes faisaient partie de la population active dans l'Union européenne. Exprimés en taux d'activité des 15 ans et plus, ces nombres représentent une participation de 67,8% chez les hommes, et de 44% chez les femmes. Si la participation des hommes à la force de travail est d'une ampleur semblable dans tous les Etats membres, généralement autour de 65% ou de 70%, il n'en va nullement ainsi en ce qui touche l'activité féminine, et celle de certains groupes d'âges.

On l'a déjà mentionné, les femmes du sud de l'Union sont moins nombreuses à avoir rejoint la force de travail. A peine un peu plus d'un tiers d'entre elles sont économiquement actives, contre près de la moitié, et parfois plus comme au Danemark, dans les Etats membres du nord. La Belgique fait ici

figure d'exception, avec une activité féminine encore sous les 40%. Pour être correctement interprétées, ces données devraient toutefois tenir compte des différences entre hommes et femmes dans les durées d'activité: le temps plein demeure le modèle dominant chez les premiers, tandis que le temps partiel est largement répandu chez les secondes.

Chez les jeunes actifs, ceux âgés de 15 à 24 ans, les différences entre hommes et femmes sont faiblement marquées. Ce qui diffère ici c'est l'intensité de l'activité d'un Etat membre à l'autre. Le Royaume Uni et le Danemark se distinguent par des taux élevés pour les deux sexes. Les Pays-Bas et l'Allemagne présentent la même tendance. Ailleurs, l'activité des jeunes hommes est surtout inférieure au niveau global, celle des femmes lui est supérieure, marquant les différences d'itinéraires professionnels souvent interrompus, chez les femmes, au moment de la constitution de la famille. Chez les personnes plus âgées, les écarts hommes-femmes sont plus importants que jamais. Les différences hommes-femmes dans les âges de départ à la retraite et la nature de l'activité exercée constituent certes une explication. Mais il y a peut-être là une différence de comportement de génération, si les femmes actuellement sur le marché du travail n'adoptent le modèle de leurs aînées et restent actives jusqu'à des âges plus avancés.

Les différences marquées, d'un Etat membre à l'autre, en matière d'activité et de chômage, peuvent considérablement modifier nos conclusions sur l'effet financier du vieillissement démographique. Par exemple, au Royaume-Uni, la dépendance démographique due au vieillissement est une des plus élevées de l'Union, elle occupe le deuxième rang. Mais si l'on tient compte du taux élevé de l'activité (76,2%) et du taux plus faible du chômage (8,9%), la dépendance réelle ainsi calculée, qui place le Royaume-Uni au 7ième rang, devient inférieure à celle d'Etats membres qui, pourtant, possédaient une structure d'âges plus jeune, et une dépendance démographique moindre. C'est le cas de l'Italie, qui en terme de dépendance démographique était au 8ième rang dans l'Union, et qui, vu des taux d'activité faibles (61,8%) et un taux de chômage élevé (10,1%), se retrouve au 6ième rang du point de vue de sa dépendance réelle.

Tableau 8

	Rapports de dépendance en 1991 tenant compte de l'activité		
	Taux d'activité	Taux de chômage	Dépendance
EUR12	67,1	8,9	30,8
Belgique	63,0	7,5	35,5
Danemark	83,5	8,9	15,2
Allemagne	69,6	5,8	23,8
Grèce	57,6	7,2	42,7
Espagne	58,6	16,4	51,1
France	65,7	9,5	35,5
Irlande	61,7	16,2	58,0
Italie	61,8	10,1	36,0
Luxembourg	75,4	1,6	15,5
Pays-Bas	67,6	7,1	26,7
Portugal	74,3	4,0	20,8
Royaume-Uni	76,2	8,9	23,5

Source: Eurostat - Statistiques démographiques 1994
et Enquêtes communautaires sur les forces de travail 1992
(*) 10-14+ 65 et + / 15-64 actifs et non chômeurs

En somme, le classement des Etats membres selon le niveau de dépendance démographique sort complètement bouleversé de la prise en compte de la structure du marché du travail.

- 3 - Spécificités en matière de stocks et de flux de migrants

Le constat d'une certaine convergence dans l'Union en matière migratoire peut être posé sur la base que, depuis une vingtaine d'années, tous les Etats membres se sont transformés en receveurs de migrants issus de régions de plus en plus lointaines. Ici aussi, les différences historiques ont créé de fortes spécificités nationales. La présence des Maghrébins en France est étroitement liée aux séquelles de la guerre d'Algérie. Celle des Turcs en Allemagne fait suite aux pénuries de main d'oeuvre datant de l'après-guerre. En Angleterre, la présence indo-pakistanaise est une des conséquences du Commonwealth.

Cette différence se marque également dans les règles d'accès aux diverses nationalités et dans leur application. Mais comme on le verra au chapitre 4, les effets de la migration sur les autres variables démographiques, et en particulier sur les flux démographiques (fécondité, mortalité) et leurs effets (vieillesse) est pratiquement inexistant.

1.6 Scénarios d'évolution future

Terminons par une question: comment envisager le futur démographique de l'Union européenne? D'après les plus récentes projections démographiques des Nations-Unies, on peut résumer cet avenir en quelques points:

1. La population totale croîtrait à peine (graphique 1). Un maximum légèrement supérieur à 353 millions d'habitants serait atteint autour de l'année 2005, soit une augmentation de 5 millions de personnes depuis aujourd'hui. Au delà de cette date, une décroissance, lente mais constante, s'installerait. Chaque année, l'Union perdrait environ un demi million de personnes, si bien qu'en l'an 2020 elle retrouverait la taille actuelle de sa population: 348 millions, mais avec une structure d'âge bien différente.
2. Le nombre d'enfants de moins de quinze ans continuerait à baisser (graphique 2), provoquant une diminution de 18% à un peu moins de 15%.
3. Après avoir atteint un maximum de 237 millions au tournant du siècle, la population âgée de 15 à 64 ans se mettrait à baisser à son tour (graphique 3). De 1994 à 2020, cette tendance se traduirait par la perte de 9 millions de personnes.
4. Le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans serait en croissance tout au long de la période projetée (graphique 4). A l'échéance 2020, cette catégorie compterait 70 millions de personnes, soit 18 millions de plus qu'aujourd'hui. Sa part dans la population totale serait donc passée de 15% à 20%.

Que valent de telles prévisions? Ne faut-il pas les considérer avec une certaine suspicion? Il existe deux moyens d'estimer le degré d'incertitude. Le premier consiste à comparer les projections anciennes aux populations observées dans la réalité, le second à comparer les projections démographiques à des prévisions basées sur des scénarios.

Au tableau 9, on peut vérifier l'exactitude de projections anciennes. La population réelle de 1980 et 1990 y est comparée aux prévisions que les Nations-Unies avaient effectuées 20 ans auparavant. Il résulte de cette observation que les prévisions ont, en général, *sous-estimé* la croissance dans les Etats membres les moins peuplés, et qu'elles l'ont *sur-estimée* pour les autres, si l'on considère le court terme. Les marges d'erreurs de ces prévisions à court terme ont été enregistrées au Portugal (sous-estimation de 8,3%) et en France (sur-estimation de 2,3%). A moyen terme, la *surestimation* est généralisée. Quant à la population totale de l'Union, elle a été sur-estimée de 0,5% en 1980, et de 2,9% en 1990.

Certes, une telle illustration n'est pas représentative de la qualité des projections de population plus récentes. La qualité des prédictions peut varier d'une période à une autre. Pendant les années '60 et '70, il était assez difficile de prévoir les tendances futures de la fécondité, et de nos jours, la prévision des niveaux futurs de l'immigration est des plus incertaine. De plus, les conditions mêmes de réalisation des projections ont évolué: collecte des données, ressources et connaissances sur les comportements démographiques se sont considérablement améliorés. En fait, plusieurs travaux empiriques réalisés au niveau national ont montré que les projections sont plus susceptibles de se tromper pour certains groupes d'âges. La taille de la population d'âge actif peut se prévoir avec un degré de certitude plus élevé que celle, pas encore née, des jeunes, et celle des grands vieillards.

Tableau 9

Projections de population effectuées par les Nations-Unies en 1973, comparées aux populations réellement observées (1980 et 1990)								
	Observations (milliers)		Prévisions de 1973 (milliers)		Différence entre prévisions et observation			
	1980	1990	1980	1990	1980	1990	1980	1990
	(1)	(2)	(3)	(4)	(3) - (1)	(4) - (2)	(3-1)/(1)	(4-2)/(2)
Belgique	9852	9951	10061	10464	209	513	2.1	5.2
Danemark	5123	5140	5104	5238	-19	98	-0.4	1.9
Allemagne	78304	79365	62023	64188	947	2355	1.2	3.0
RDA	.	:	17228	17532	:	:	:	:
Grèce	9643	10238	9080	9369	-563	-869	-5.8	-8.5
Espagne	37542	39272	37209	41041	-333	1769	-0.9	4.5
France	53880	56718	55103	58816	1223	2098	2.3	3.7
Irlande	3401	3503	3298	3658	-103	155	-3.0	4.4
Italie	56434	57023	56319	58677	-115	1654	-0.2	2.9
Luxembourg	364	381	345	350	-19	-31	-5.2	-8.1
Pays-Bas	14144	14952	14107	15116	-37	164	-0.3	1.1
Portugal	9766	9868	8957	9463	-809	-405	-8.3	-4.1
Royaume-Uni	56330	57411	57519	59993	1189	2582	2.1	4.5
EUR12	334783	343822	336353	353905	1570	10083	0.5	2.9

Sources: Nations Unies (prévisions 1973) et Eurostat - Statistiques démographiques 1994 (populations observées)

Ces possibilités d'erreurs nous amènent à nous poser une question cruciale: quels seront les oublis des démographes de la fin du siècle? Pas plus que leurs prédécesseurs, ils ne sont à l'abri des caprices de l'Histoire et ceci nous confirme dans l'idée qu'il est temps de tirer la prévision démographique de son isolement. Pour être efficace elle doit être épaulée par la prospective socio-économique et politique. Elle doit aussi s'étaler sur le très long terme dans une perspective où le changement démographique voisine avec le changement social et politique. Cette redéfinition de la démographie nous obligera, naturellement, à réduire l'horizon des prévisions ou à augmenter le nombre des scénarios.

C'est pour introduire cet élément prospectif que l'Office statistique de la Commission européenne (Eurostat) a utilisé des scénarios de population, plutôt que des projections démographiques. Ce genre de prévision explore les frontières réalistes des tendances démographiques futures, plutôt que de tabler sur la réalisation d'hypothèses. En d'autres mots, les scénarios prévoient de fortes incertitudes, alors que les projections envisagent un maximum de vraisemblance. Eurostat a récemment construit, pour tous les Etats membres, deux scénarios d'évolution à long terme complètement différents l'un de l'autre, pour la population par région et pour la population active, par sexe et par âge. Le scénario appelé "bas" assume:

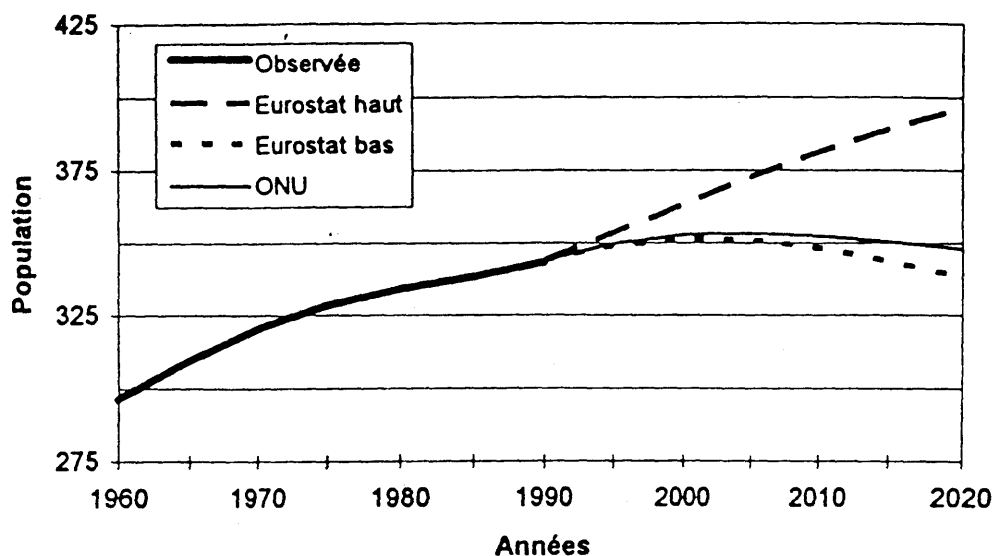
- la poursuite du déclin de la fécondité jusqu'à un niveau de 1,5 enfants par femme pour les générations récentes;
- une légère élévation de l'espérance de vie jusqu'à la fin du siècle, puis la stabilisation de l'espérance de vie;
- la chute brutale des niveaux d'immigration dans l'Union. Le solde migratoire passerait, de 1 million qu'il était en 1990, à un niveau annuel de 250 mille personnes;
- la poursuite graduelle, mais moins prononcée, des tendances récentes dans les niveaux d'activité, soit l'augmentation pour les femmes, et la baisse pour les hommes.

S'agissant des variations internationales et régionales, le scénario bas suppose la stagnation de nombreux processus de convergence.

Le scénario appelé "haut" suppose, au contraire, la poursuite du processus de convergence dans l'Union. L'impact de cette convergence est quantifié d'après les indicateurs suivants:

- atteinte d'un niveau de fécondité des générations de deux enfants par femme;
- poursuite de l'allongement de la vie;
- baisse des soldes migratoires à un niveau annuel de 750 mille personnes après 1994;
- continuation de la croissance de l'activité féminine et reprise de l'activité masculine jusqu'aux niveaux observés dans la deuxième moitié des années 1970.

Graphique 1 - Evolution de la population totale - UE 1960-2020 (en millions)



Les résultats des prévisions selon ces deux scénarios pour l'Union européenne montrent que, dans la période 1990-2000:

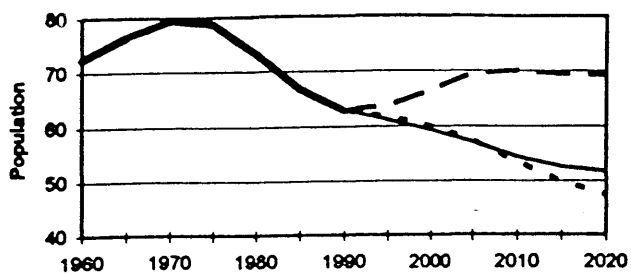
- Le nombre d'adolescents, de jeunes adultes, et de personnes au début de la quatre-vingtaine va certainement diminuer, alors que le nombre des personnes dans la trentaine, dans la quarantaine, dans le début de la cinquantaine, dans le début de la soixantaine, dans la septantaine, et les très grands vieillards, va sûrement augmenter;
- Si la faible fécondité actuelle perdure (scénario bas), le nombre de jeunes enfants va décroître à nouveau; mais si elle reprend à nouveau (scénario haut), nous assisterons à un petit baby-boom;
- La baisse du nombre de jeunes et très jeunes actifs est incontournable, elle surviendra en même temps qu'augmenteront les actifs plus âgés (30-55 ans);
- Dans le cas où le faible niveau d'activité des personnes de plus de 55 ans ne se relevait pas, le nombre des personnes les plus âgées dans la population active finira par décroître; mais si les tendances actuelles de ces taux s'inversent, un accroissement important de cette catégorie de personnes pourrait survenir.

Les incertitudes concernant la population future augmentent avec le temps. Quoi qu'il en soit, il est d'ores et déjà acquis qu'au cours du prochain quart de siècle l'Union devra compter avec un nombre croissant de seniors, de jeunes pensionnés et de très vieilles personnes. Le nombre de personnes de plus de 50 ans, actuellement de 110 million, se situerait entre 142 et 155 millions en 2020.

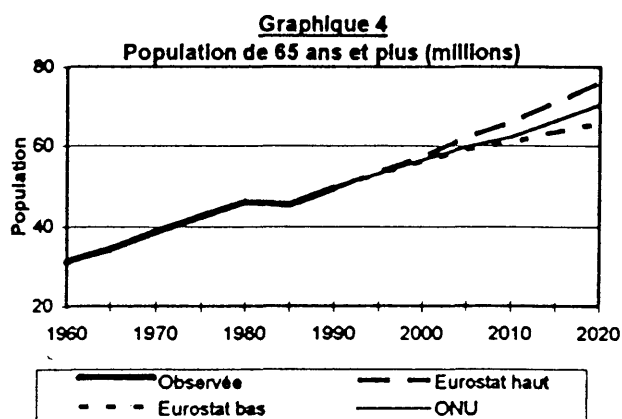
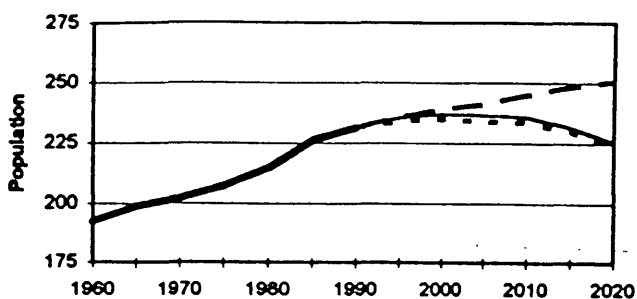
La population des 20-34 ans va probablement baisser. Même si l'Union enregistrait chaque année un flux migratoire net de 750 mille immigrants (scénario haut), la population en âge de travailler va diminuer de 8 million de personnes.

Les estimations à long terme concernant les groupes d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes sont des plus incertaines. Ces catégories pourraient augmenter ou fortement diminuer selon ce qu'il adviendra de l'évolution de la fécondité.

Population de l'UE - 1960-2020
Graphique 2
 Population de 0 à 14 ans (en millions)



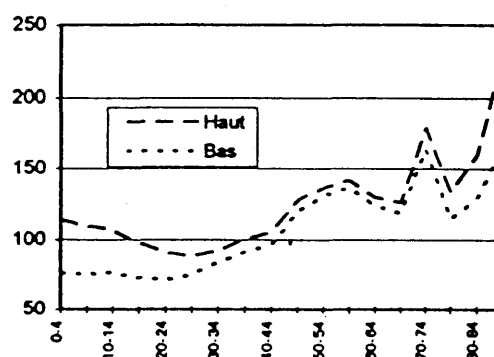
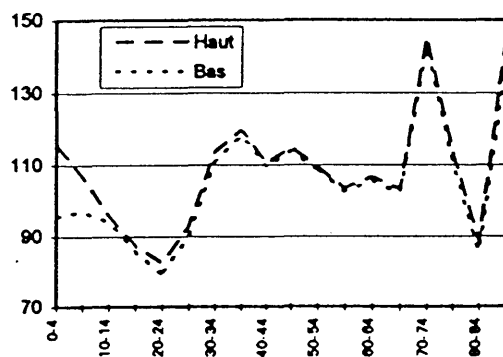
Graphique 3
 Population de 15 à 64 ans (en millions)



Croissance (%) prévue de la population de l'UE selon l'âge

Graphique 5: entre 1990 et 2000

Graphique 6: entre 1990 et 2020
 (1990 = 100%)



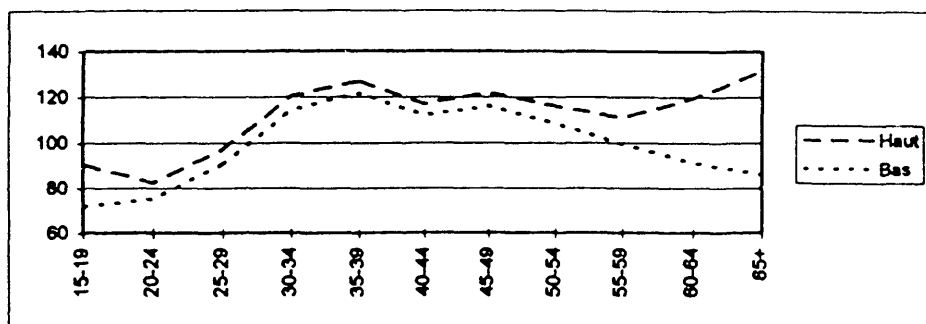
Sources: Eurostat

D'après les scénarios d'évolution de la population active, le nombre de travailleurs est appelé à croître jusqu'en l'an 2000, que l'on adopte une vision pessimiste ou optimiste de cette évolution. Cette évolution positive trouve son origine dans deux phénomènes: les variations de la structure par âge y contribuent pour l'essentiel, mais dans certains Etats membres, l'effet de comportement, c'est à dire l'augmentation de l'activité féminine, leur est supérieure. Au cours des cinq dernières années, par exemple, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Espagne, le Luxembourg et la Belgique ont connu une variation positive de l'activité grâce, en bonne partie, à la croissance de l'activité féminine. Les évaluations de la dépendance démographique devront, en l'occurrence, tenir compte de cette élévation de l'activité féminine qui pourrait absorber une partie des accidents démographiques.

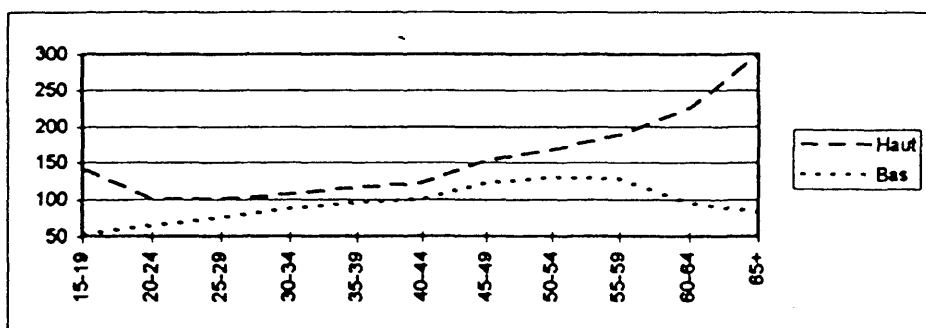
Mais il faut rappeler, comme le montre le graphique 8, que les incertitudes concernant l'évolution de la population active à long terme sont élevées. N'y a-t-il pas ici une double incertitude, l'une sur l'évolution de la structure de la population, l'autre sur celle de la participation à l'activité économique? Cette incertitude est particulièrement prononcée chez les actifs de plus de 60 ans.

Croissance (%) prévue de la population active, selon l'âge, dans l'UE

Graphique 7: entre 1900 et 2000 (1900 = 100%)



Graphique 8: entre 1900 et 2020 (1900 = 100%)



Source: Eurostat

Dans l'équation cherchant l'équilibre entre actifs et inactifs, encore faudra-t-il distinguer les actifs économiquement utiles, leur degré d'utilité et la durée de cette utilité. A ce stade, l'on observe simplement que les équilibres intergénérationnels sont menacés, et que leur évolution s'appuyera sur la combinaison de trois facteurs: augmentation de l'activité féminine, maintien de l'activité masculine, augmentation de l'activité "utile". Pour cela, non seulement l'offre des emplois devra-t-elle garantir cette croissance mais aussi, s'agissant de l'emploi féminin, des solutions devront être trouvées pour que la famille ne soit plus un obstacle à l'activité.

Chapitre 1

Points saillants et axes de réflexion

1. Par le simple fait de son poids démographique, au premier rang des pays développés et au troisième rang mondial, l'Union européenne est un acteur important sur la scène mondiale. Au plan géo-politique, elle constitue un point d'équilibre essentiel pour les populations qui l'entourent, dans le bassin méditerranéen d'une part, par rapport à la partie centrale et orientale du continent européen de l'autre. Ces deux régions du monde rencontrent des difficultés de diverse nature, économique, politique et sociale, et le rôle de l'Union est capital pour aider ces régions à se développer et à devenir, par le fait même, de réels partenaires, commerciaux et politiques, pour l'Union.
2. Comme partie du monde développé, l'Union européenne n'a pas connu la même évolution que ses partenaires. Comparée à l'Amérique du Nord ou à l'Australie, l'Union a réussi à donner à ses citoyens une meilleure qualité de vie si l'on se base sur des indicateurs de mortalité comme l'espérance de vie ou la mortalité infantile. Comparée au Japon, elle a donné un statut plus égalitaire à tous ses citoyens, en améliorant par exemple l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Il est donc important que l'Union puisse conserver son principe de protection sociale et d'égalité des chances, malgré la nouvelle donne démographique, et en particulier le vieillissement de la population.
3. On constate dans l'Union européenne une certaine convergence de comportements démographiques entre les Etats membres, même s'il subsiste des différences de niveaux liés à des décalages dans le temps. La mobilité entre citoyens d'Etats membres a changé de visage, elle correspond aujourd'hui à de la libre circulation et ne génère plus de mouvements de masse. Tous les Etats membres sont devenus pays d'accueil pour des citoyens non-communautaires. La mortalité a régressé partout dans l'Union européenne, et les écarts qui existaient encore il y a une dizaine d'années se sont aplanis. Mortalité et migrations sont à mettre en rapport direct avec la situation économique.
4. D'après les deux scénarios d'évolution démographique présentés, la poursuite de la convergence ou, au contraire, la stagnation de ce processus, auraient un impact important sur la structure et la taille future de la population de l'Union. Ces scénarios mériteraient d'être affinés et surtout multipliés pour que les effets des différents paramètres puissent être mesurés indépendamment les uns des autres.

CHAPITRE II

L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES PAR ÂGES

En dépit de décalages dans le temps, on peut conclure à une certaine convergence dans les mouvements démographiques globaux au sein de l'Union européenne. C'est vrai pour les profils de mortalité qui, tous, évoluent dans le sens d'un allongement de la vie; c'est vrai pour la fécondité pour laquelle, malgré des variations de calendrier, les écarts entre Etats membres se réduisent en termes de descendance finale, et c'est vrai aussi pour les migrations, dont l'effet sur les populations n'est nulle part significatif.

En revanche, appliqués à des structures d'âge différentes, ces phénomènes sont susceptibles de produire une disparité marquée, d'un Etat membre à l'autre, dans les rapports entre les personnes appartenant à différents groupes d'âges et dans les tailles de ces groupes. Or, de nombreux aspects de notre organisation économique, sociale et politique sont justement basés sur l'âge: scolarité obligatoire, majorité légale, droit de travailler, départ à la retraite, avantages financiers pour certains services publics, etc. De plus, la population active se recrute dans une catégorie d'âge, large il est vrai, mais plus ou moins délimitée. Si les équilibres entre celle-ci et la population inactive se rompent, d'autres équilibres qui en dépendent, financiers en particulier, peuvent s'en trouver affectés.

Ce chapitre a pour objet de mettre à jour les structures par âges actuelles et prévues des Etats membres, de rendre intelligibles les mécanismes démographiques ayant conduit à ces structures, et d'esquisser, enfin, les défis plus profonds que posent à l'Union européenne les modifications de sa structure par âges.

2.1 Les structures par âges dans l'Union européenne

A l'image de la plupart des pays occidentaux, l'Union européenne enregistre une élévation de tous les indicateurs d'un vieillissement de ses structures d'âge. Mais comme une structure de population "vieillissante" n'est pas nécessairement une population à structure vieille, il est utile de rappeler quelques mécanismes inhérents au processus de vieillissement avant d'en aborder l'analyse.

2.1.1 Le processus de vieillissement des structures

Le vieillissement démographique n'est rien d'autre qu'un phénomène de transformation des structures par âge d'une population. S'il est relativement complexe dans ses mécanismes, il est assez simple à décrire. Il s'agit d'une situation où la proportion des classes d'âge vieilles augmente par rapport aux classes d'âge jeunes, autrement dit, où l'âge moyen de l'ensemble de la population s'élève.

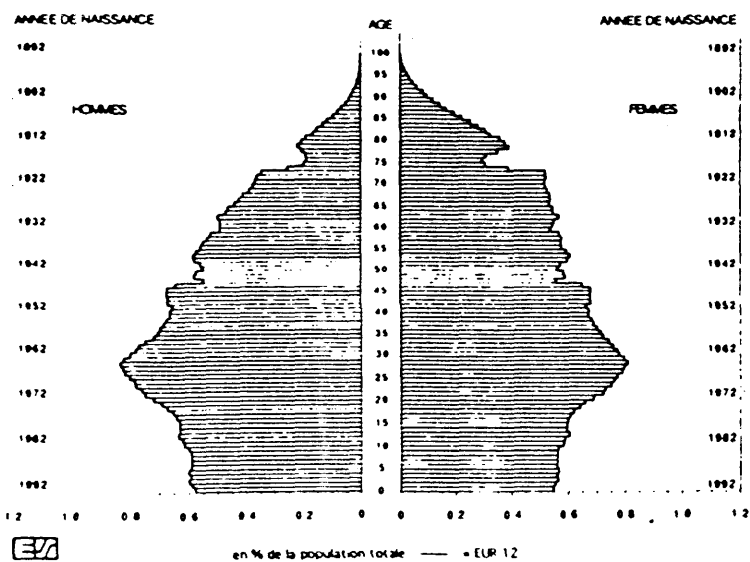
Un certain temps après son commencement, le vieillissement démographique s'accompagne d'une augmentation du nombre absolu de personnes âgées, mais au début du processus, quand la natalité baisse et que le nombre d'enfants diminue, le nombre de personnes âgées n'augmente pas nécessairement, même si leur part dans la population totale s'accroît.

On n'en est plus là dans l'Union européenne: aujourd'hui, la plupart des paramètres du vieillissement évoluent de façon convergente: élévation en nombre absolu et en pourcentage des personnes âgées - et plus particulièrement même des vieillards - et de l'âge moyen de la population totale ou des grandes catégories regroupées (adultes et vieux). C'est là, on le verra, le signe que le vieillissement est bel et bien installé, et qu'il continuera sur le long terme quels que soient les changements qui interviendraient dans les classes d'âge jeunes.

2.1.2 La structure vieillie de l'Union européenne: bilan et perspectives

- 1 - La pyramide des âges, une base de plus en plus étroite

B-2 PYRAMIDE DES AGES - EUR 12 1.1.1993



On pourrait se demander si le terme "pyramide" des âges n'est pas mal adapté à la situation de la population de l'Union, tant on est loin de la forme triangulaire qui a valu son nom à cette représentation graphique. On observe une base étroite, conséquence des niveaux de fécondité assez faibles caractérisant l'Union. Les classes d'âges les plus nombreuses sont actuellement les 20-39 ans qui représentent 29,8 % de la population totale. Toutefois, dans les années à venir, ce sont les 40-59 ans qui deviendront le groupe le plus important. Ceci représente un point important du point de vue de la structure de la population active.

Le sommet de cette pyramide se caractérise par l'arrivée de groupes plus nombreux au sein des plus âgés (les 60 ans et plus). L'importance de cette catégorie d'âge apparaît d'autant plus si on la rapporte aux classes les plus jeunes (0-19 ans). On observe alors une proportion de quatre personnes âgées pour cinq jeunes (ce rapport étant appelé à s'accroître dans les années à venir). Par ailleurs, on remarque au sein même des âgés que le rapport des 80 ans et plus aux 60-79 ans est de 1 à 5. Lui aussi est appelé à s'accroître, lorsque des groupes plus nombreux atteindront l'âge de 80 ans.

On a donc aujourd'hui, au-delà du vieillissement de la population qui se traduit par l'accroissement de la proportion des 60 ans et plus, un second vieillissement au sein de ce groupe des personnes âgées où la part des plus de 80 ans s'accroît.

Tableau 10

Proportion de la population de l'Union Européenne par grands groupes d'âge et par sexe 1.1.1993, et quelques indicateurs du vieillissement			
	hommes	femmes	ensemble
0-19	12,5	11,9	24,4
20-59	27,9	27,5	55,4
20-39	15,7	15,1	30,8
40-59	12,3	12,3	24,6
60 +	8,3	11,9	20,2
60-79	7,2	9,3	16,5
80 +	1,1	2,6	3,7
Age moyen de la population européenne			38 ans
Coefficient de vieillissement (60 +)/(0-19)			0,83
Coefficient de dépendance ((0-19) + (60 +))/(20-59)			0,81
Rapport vieux actifs/jeunes actifs (40-59)/(20-39)			0,80
Intensité du vieillissement (80 +)/(60-79)			0,22

Source: Eurostat - Statistiques démographiques 1994

Une constatation s'impose: le vieillissement par la base qui était dû principalement à la baisse de la natalité, et qui a été longtemps dominant, recule lentement devant un vieillissement par le sommet dû aux progrès de la longévité aux âges élevés. Tous les "accidents" de structure dus à des circonstances historiques (guerres, crises et/ou fluctuations conjoncturelles des paramètres démographiques) laissent leurs traces dans la pyramide longtemps après leur survenance. Graphique 10 Graphique 11

- 2 - Rapports de dépendance stables, mais vieillissement remarquable de la population active

La plupart des coefficients démographiques de vieillissement, c'est à dire des indicateurs qui permettent d'en mesurer différentes dimensions, sont en progression sur la période 1950-2025. Cette progression est lente pour certains, rapide pour d'autres et traduit l'ampleur des changements d'équilibres liés au vieillissement. On remarquera au passage que ces indicateurs s'appuient sur une notion de charge économique, liée à la pratique de gestion des âges dans nos sociétés.

L'évolution la plus rapide est celle du rapport des âgés (60 ans et +) aux jeunes (<20 ans), mais cette tendance est inversée avec le coefficient de dépendance qui amorce une décroissance au-delà de l'an 2000.

En revanche, cette population d'âge actif, justement, voit s'accroître son vieillissement interne: amorcé au début des années 1990, ce vieillissement augmentera considérablement d'ici les quinze prochaines années. C'est que l'accession progressive des *baby-boomers*, c'est-à-dire des classes d'âge pleines d'après la guerre, aux phases de la vie active et bientôt de la retraite, est donc en train de produire ses premiers effets. C'est elle qui contribuera à accentuer fortement le vieillissement à partir du siècle prochain. Ces générations nées entre 1945 et 1965, dont les effectifs sont parfois 30 % supérieurs à ceux des générations qui les précédaient ou qui les ont suivies, vont accéder à la retraite entre 2000 (pour les plus jeunes retraités) et 2025 (pour les plus âgés), avec un pic aux environs de 2015. La charge financière de ces inactifs en sur-effectif pèsera donc plus lourdement sur des actifs moins nombreux.

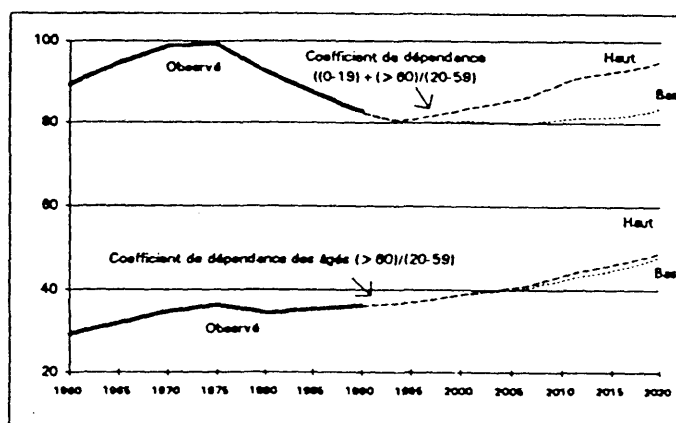
En outre, cet effet dit de "surplomb" des *baby-boomers* est certain et mesurable, puisque les protagonistes sont déjà en scène et que leurs chances de survie sont connues avec une précision raisonnable.

Enfin, l'on observe que le "vieillissement dans le vieillissement", c'est à dire la part des âgés de plus de 80 ans sur les 60-80 ans, va réellement entamer sa progression au cours des prochaines années.

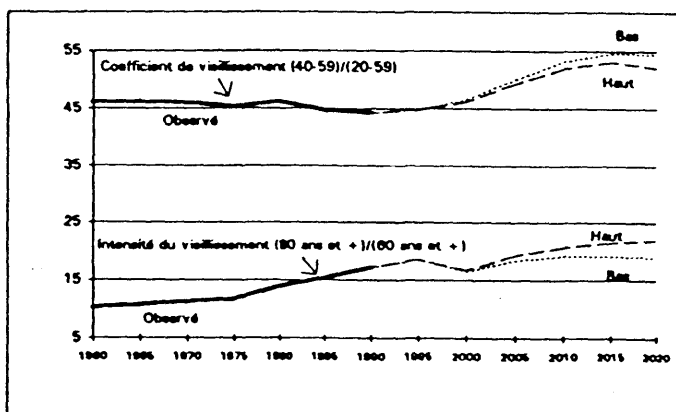
Mais ces données globales pour l'Union peuvent provenir d'effets compensatoires entre Etats membres, et une observation individuelle de la situation pour chacun d'entre eux s'impose.

Evolution de quelques indicateurs de vieillissement observés de 1960 à 1990, et de 1995 à 2020 selon les scénarios d'Eurostat

Graphique 10: Coefficients de dépendance et dépendance des âgés



Graphique 11: Coefficients et intensité du vieillissement



Sources: Eurostat

2.1.3 Les disparités entre Etats membres

- 1 - Des pyramides des âges aux contours très différents

Les profils des pyramides des âges des Etats membres ne sont pas du tout identiques (voir pyramides des âges par Etat membre en annexe).

C'est l'Irlande qui possède la structure la plus "classique" et la plus jeune, même si les deux premières classes d'âge accusent un phénomène de diminution de la natalité depuis une dizaine d'années. L'Espagne et le Portugal présentent aussi des structures assez régulières avec un effet de *baby-boom* peu visible. Celui-ci confirme que le calendrier du vieillissement par le haut sera plus tardif dans les pays du sud (y compris la Grèce) que dans ceux du nord. Curieusement, ce sont pourtant les pays méditerranéens qui ont pris la tête du vieillissement par le bas depuis une dizaine d'année, avec une forte dénatalité.

A l'inverse, la pyramide la plus irrégulière est celle de l'Allemagne, justifiée par son histoire perturbée (vague de naissances nombreuses avant la guerre suivie d'une vague d'immigration massive dans les années 50).

La pyramide de la France rappelle qu'elle a eu la période la plus longue de forte fécondité et que le déclin de celle-ci a été plus faible et plus lent que chez ses voisins. Celle des Pays-Bas laisse apparaître un des plus grands contrastes dus aux variations de la natalité de 1945 à 1965.

Quant au Royaume-Uni, il a amorti son processus de *baby-boomer* autour d'un pic de naissances en 1965, ce qui contribuera à retarder le moment où le phénomène fera sentir ses effets sur le vieillissement.

Les déséquilibres entre les sexes aux âges élevés sont particulièrement marqués en Allemagne et en Belgique.

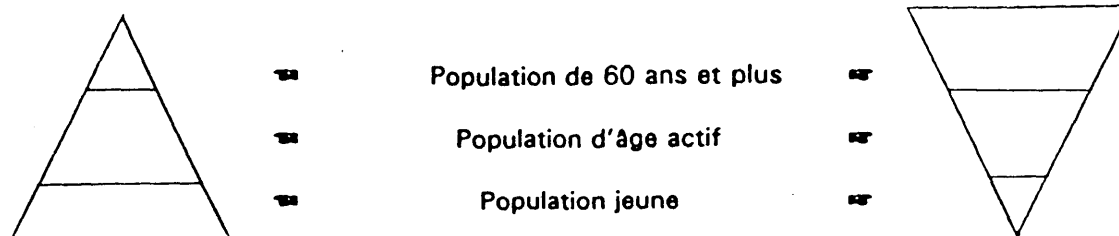
- 2 - Les coefficients du vieillissement

L'examen de quelques indices mesurant la nature du vieillissement rend mieux compte encore des différences entre Etats membres. Il y a là un intérêt particulier, chacun de ces indices est associé à des conséquences qui lui sont propres.

Le coefficient de vieillissement rapporte les plus âgés aux plus jeunes. Par lui, on évalue la relève démographique, on mesure si le vieillissement va s'accroître, et dans quelle proportion, d'où son nom. Cet indicateur trace une frontière nette entre quatre groupes: (1) les Etats membres pour lesquels la relève est faible, où les classes d'âge élevée dominent nettement les nouvelles générations sont, dans l'ordre, l'Allemagne, la Belgique et l'Italie; (2) les Etats membres où cette situation n'est pas aussi prononcée, mais est sur la voie de l'être en l'absence de renversement des tendances de fécondité, sont le Danemark, le Luxembourg, le Royaume-Uni et la Grèce; (3) quatre Etats membres ont des effectifs d'âges extrêmes mieux équilibrés, ce sont l'Espagne, la France, le Portugal, les Pays-Bas (4) à part se situe l'Irlande, et ses générations montantes encore fortement représentées.

Du rapport de dépendance sera déduit non pas un avenir démographique, mais plutôt un poids économique immédiat. Car le choix du terme et des catégories n'est pas un hasard, il tente en effet de rapprocher les "non actifs", ceux qui ne le sont pas encore (0-19 ans), et ceux qui ne le sont plus (60 ans et +), des "actifs", du moins de ceux qui ont l'âge de l'être (20-59 ans). Certes, l'indice est sujet à caution, il s'appuie sur une des variables seulement qui interviennent dans la réelle dépendance économique. Celle-ci relève, pour une part non négligeable, de la structure de la population active (chômage, activité des femmes) ou de celle des transferts financiers (charges sociales, niveaux des revenus). Que des écarts importants entre Etats membres se manifestent dans ces domaines, et la comparabilité des rapports de dépendance perd toute sa valeur. Or c'est bien cette situation qui caractérise actuellement l'Union, d'où l'invitation à la prudence dans l'interprétation. Autre faiblesse, l'indicateur ne tient pas compte d'une possible différence de "charge économique" entre les générations les plus jeunes et les plus âgées. Ainsi, l'illustration, irréaliste il est vrai, mais combien convaincante, de deux structures de population dont les rapports de

dépendance seraient identiques.



Ces quelques considérations nous invitent à commenter les rapports de dépendance dans les Etats membres en regard des autres indicateurs déjà analysés. C'est seulement ainsi que l'on peut interpréter le rapport de l'Irlande, de loin le plus grand, comme étant principalement induit par la dépendance des jeunes. C'est aussi comme cela qu'on comprend que la part élevée de personnes âgées produit une plus grande pression sur la Belgique et l'Italie que sur l'Allemagne, à cause de la proportion supérieure, chez cette dernière, du nombre des personnes d'âge actif. Enfin, on constate que la dépendance est accentuée chez les Etats membres dont le vieillissement n'était pas le plus élevé: Portugal, France, Royaume-Uni, Espagne et Grèce.

Quoiqu'il en soit, les chiffres sont clairs: il n'y a pas un lien mécanique, unidirectionnel, entre vieillissement démographique et charges économiques, il faut faire intervenir non seulement des raffinements dans les groupes d'âges, mais aussi une série d'autres variables.

Enfin, l'intensité du vieillissement se mesure par la proportion des personnes ayant soufflé leurs 80 bougies à celles qui sont plus jeunes, mais déjà retraitées (60 à 79 ans). L'Etat membre comptant la plus grande proportion d'aîeuls est la France. C'est au Portugal que cette proportion est la plus faible. Les écarts entre Etats membres, actuellement faibles, s'affirmeront dans les prochaines décennies. La France, l'Allemagne, et le Royaume-Uni, Etats membres connaissant aujourd'hui les proportions les plus fortes de très âgés, pourraient bien être dépassés d'ici une vingtaine d'années, par la Grèce et l'Italie notamment.

2.2 Les causes du vieillissement

Le vieillissement démographique n'est pas le propre de toutes les populations. Pendant des siècles, sinon des millénaires, l'évolution démographique ne s'est traduite par aucun vieillissement significatif des populations, la part des personnes âgées restant confinée dans un pourcentage pratiquement insignifiant (moins de 5 % pour les plus de 65 ans). Il est vrai aussi que la natalité et la mortalité n'ont guère évolué, elles non plus, pendant la plus grande partie de l'histoire de l'humanité, plafonnant à des niveaux d'équilibre relatif très élevés.

Le vieillissement démographique n'a pu prendre son envol qu'à partir du moment où la transition démographique occidentale a été amorcée, favorisant le passage d'un régime démographique traditionnel à hautes mortalité et fécondité, à un régime dit "moderne" à faible niveau de ces mêmes variables. L'histoire du vieillissement démographique est donc relativement récente. En Europe, elle remonte tout au plus à deux siècles pour les pays précoces, à peine à un siècle pour les retardataires.

Tableau 11

Quelques indicateurs du vieillissement par Etat membre au 1er janvier 1993								
	Grands groupes d'âge				Age moyen	Coefficients démographiques		
	0-19 (J)	20-59 (A)	60+ (V)	80+ (GV)		vieill. (V/J)	dépend. (J + V)/(A)	int. du vieill. (GV)/(V)
Belgique	24,3	54,7	21,1	3,7	38,57	0,87	0,83	0,17
Danemark	23,8	56,1	20,1	3,9	38,90	0,85	0,78	0,19
Allemagne	21,5	58,1	20,4	3,9	39,48	0,95	0,72	0,19
Grèce	24,6	54,6	20,8	3,4	38,75	0,85	0,83	0,16
Espagne	26,5	54,0	19,6	3,0	37,32	0,74	0,85	0,15
France	26,8	53,6	19,7	4,0	37,37	0,74	0,87	0,20
Irlande	34,9	49,9	15,3	2,4	33,36	0,44	1,01	0,16
Italie	22,6	56,2	21,3	3,6	39,31	0,94	0,78	0,17
Luxembourg	23,3	57,6	19,2	3,3	38,09	0,82	0,74	0,17
Pays-Bas	24,6	57,8	17,6	3,0	37,07	0,72	0,73	0,17
Portugal	27,4	53,1	19,5	2,7	37,26	0,71	0,88	0,14
Royaume-Uni	24,3	53,5	22,2	3,8	38,11	0,91	0,87	0,17

Source: Eurostat - Statistiques démographiques 1994

Tableau 12

Proportions de la population de l'Union Européenne des 80 ans et plus dans la population totale (PT) et parmi les personnes de 60 ans et +												
	1960 80 + /PT	1960 80 + /60 +	1980 80 + /PT	1980 80 + /60 +	2000 80 + /PT <i>Bas</i>	2000 80 + /60 + <i>Bas</i>	2000 80 + /PT <i>Haut</i>	2000 80 + /60 + <i>Haut</i>	2020 80 + /PT <i>Bas</i>	2020 80 + /60 + <i>Bas</i>	2020 80 + /PT <i>Haut</i>	2020 80 + /60 + <i>Haut</i>
Belgique	1,8	10,5	2,6	14,1	3,5	15,9	3,5	16,2	4,9	18,4	5,5	21,4
Danemark	1,6	10,4	2,8	14,6	4,1	20,2	4,1	20,6	4,2	16,1	4,6	18,6
Allemagne	1,5	9,0	2,7	14,0	3,3	14,6	3,4	15,1	5,2	18,7	6,0	22,6
Grèce	1,3	11,0	2,3	13,3	3,7	15,5	3,7	15,9	5,5	21,1	6,1	24,6
Espagne	1,2	9,4	1,7	11,3	3,5	16,5	3,5	16,9	4,9	19,3	5,4	23,3
France	2,0	11,8	3,0	17,5	3,4	16,9	3,4	17,2	4,9	19,2	5,4	21,8
Irlande	1,9	12,2	1,9	12,5	2,7	17,1	2,7	17,6	3,1	13,6	3,1	16,4
Italie	1,3	8,7	2,2	12,7	3,5	15,3	3,6	15,7	5,9	20,7	6,5	24,0
Luxembourg	1,6	9,9	1,9	11,0	3,2	15,4	3,1	15,6	4,5	16,9	4,5	19,9
Pays-Bas	1,4	10,4	2,3	14,4	3,2	17,7	3,2	17,0	4,0	15,6	4,3	18,0
Portugal	1,2	10,3	1,4	9,5	3,2	15,8	3,2	16,1	4,3	18,6	4,8	22,1
Royaume-Uni	1,9	11,2	2,7	13,5	4,0	19,5	4,0	19,7	4,3	17,7	4,9	20,4
EUR12	1,6	10,3	2,5	13,9	3,5	16,4	3,5	16,7	4,9	18,9	5,5	22,0

Source: Eurostat - Statistiques démographiques 1994

2.2.1 La chute de la fécondité, responsable du vieillissement "par la base"

La diminution de la fécondité est un facteur historique dominant, mais qui a joué après guerre de façon discontinue. Il y a d'abord eu une phase de ralentissement du vieillissement liée à la reprise de la fécondité entre 1945 et 1965 (le *baby boom*). Elle a été suivie d'une phase d'intensification en rapport avec le déclin massif de la fécondité de 1965 à nos jours avec, dans quelques Etats membres seulement, une légère tendance à la stabilisation ou à la reprise depuis les années 1990. Les données précises sur la fécondité se trouvent au chapitre 3, où elles sont analysées.

L'évolution future de la fécondité est des plus incertaines, et l'on ne sait pas encore clairement si elle va se stabiliser, si elle va entamer une remontée, et jusqu'à quel niveau, ou si elle va rechuter après une brève reprise. Pour l'instant, l'hypothèse la plus vraisemblable - ou, en tout cas, la plus fréquemment évoquée - serait une stabilisation progressive autour d'un seuil peu éloigné du niveau de remplacement des générations, par exemple 1,8 ou 1,9 enfant par femme, qui limiterait l'impact de la fécondité sur le vieillissement, sans le faire disparaître totalement.

2.2.2 L'allongement continu de la vie, ou le vieillissement "par le sommet"

C'est dans le recul de la mortalité, ou plus précisément dans son modèle par âges, qu'il faut chercher l'autre cause du vieillissement. Ce phénomène affecte le sommet de la pyramide, en rendant possible la survie d'un nombre croissant de personnes parmi les plus âgées.

- 1 - L'espérance de vie: ascension généralisée et convergence des niveaux dans l'Union

La deuxième cause du vieillissement est l'allongement de la durée de vie moyenne, et spécialement de l'espérance de vie aux âges adultes. Dans l'Union européenne, ces deux phénomènes s'inscrivent dans le prolongement de la première transition épidémiologique, liée à la raréfaction des décès dus aux maladies infectieuses et terminée partout en Europe occidentale, vers 1950 ou 1960. Cette première transition épidémiologique a été suivie d'une nouvelle période de recul de la mortalité due, cette fois, à la transformation des modes de vie et aux progrès thérapeutiques dans la lutte contre les maladies de dégénérescence organique (cancers, maladies cardio-vasculaires).

Dans le deuxième quart du XXe siècle, plus de dix années d'espérance de vie à la naissance séparaient les Etats membres les moins favorisés des autres. Dans les Etats membres du sud (Espagne, Grèce ou Portugal), l'espérance de vie à la naissance excédait à peine 50 ans chez les femmes, alors qu'au Danemark ou aux Pays-Bas elle dépassait largement 60 ans, tant chez les hommes que chez les femmes.

Les Etats membres retardataires hier avaient comblé leur retard au cours des années 1970. Ils figurent dans le peloton de tête du classement. Ainsi, en soixante ans, les Espagnoles ont gagné 30 ans d'espérance de vie pendant que les Danoises, qui ont connu un gain d'espérance de vie plus précoce, n'en gagnaient que la moitié. Les années 1970 ont été la période des grands progrès pour tous les Etats membres, chez les hommes comme chez les femmes. Cette évolution rappelle que la baisse de la mortalité résulte d'un processus impliquant l'interaction complexe entre les facteurs biologiques et l'environnement, médiatisée par les modes d'organisation socio-économique des sociétés.

Aujourd'hui dans l'Europe des Douze, l'espérance de vie est de 72.9 ans pour les hommes et dépasse 79 ans pour les femmes, son évolution correspondant au gain d'une année supplémentaire tous les quatre ans environ.

- 2 - Perspectives d'avenir pour l'allongement de la vie

Reste l'incertitude concernant les progrès de la longévité. Ceux-ci pourraient nous réserver des surprises et démentir de nombreuses hypothèses actuelles de prévision plutôt pessimistes quant au recul futur de la mortalité. Si le rythme de diminution observé depuis les années 1980 se maintenait ou s'accélérait, et que la durée de vie moyenne tournait par exemple autour des quatre-vingts-dix ans d'ici trois ou quatre décennies, la progression du vieillissement serait alors considérable et dépasserait toutes les perspectives démographiques courantes à l'horizon 2025 ou 2050.

Tableau 13

Espérance de vie à divers âges dans les Etats membres et l'Union Européenne, en 1991			
		hommes	femmes
Belgique	E0	72,8	79,5
	E40	35,0	41,0
	E65	14,2	18,6
	E75	8,5	11,1
Danemark	E0	72,5	78,0
	E40	34,7	39,3
	E65	14,3	17,9
	E75	8,7	11,1
Allemagne	E0	72,1	78,7
	E40	34,4	40,1
	E65	14,2	17,8
	E75	8,3	10,5
Grèce	E0	74,6	79,8
	E40	36,9	41,2
	E65	15,7	18,1
	E75	9,5	10,6
Espagne	E0	73,3	80,5
	E40	36,1	42,0
	E65	15,3	19,1
	E75	9,2	11,2
France	E0	72,9	81,1
	E40	35,7	42,7
	E65	15,7	20,1
	E75	8,5	12,2
Irlande	E0	72,2	77,7
	E40	34,3	39,0
	E65	13,4	16,9
	E75	7,8	10,0
Italie	E0	73,6	80,3
	E40	36,0	41,6
	E65	15,0	18,9
	E75	8,9	11,2
Luxembourg	E0	72,0	79,1
	E40	34,9	40,8
	E65	14,6	18,6
	E75	8,8	11,2
Pays-Bas	E0	74,0	80,1
	E40	35,8	41,4
	E65	15,4	19,0
	E75	8,6	11,4
Portugal	E0	70,7	77,5
	E40	34,4	39,5
	E65	14,3	17,2
	E75	8,2	9,7
Royaume-Uni	E0	73,2	78,6
	E40	35,2	39,9
	E65	14,2	17,8
	E75	8,6	10,9
EUR12	E0	72,9	79,5
	E40	35,3	40,9
	E65	14,7	18,5
	E75	8,8	11,1

Source: Eurostat - Statistiques démographiques 1994

Tableau 14

Espérance de vie à la naissance à l'horizon 2020 selon différentes projections dans une sélection d'Etats membres										
	Nations-Unies 1994		Eurostat (Scénario haut)		Eurostat (Scénario bas)		Case et Egidi 1991		Instituts statistiques nationaux	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Danemark	75,5	81,2	77,5	82,0	72,5	78,0	74,6	80,2	72,2	77,7
France	76,9	83,6	78,0	84,5	73,5	81,5	75,7	85,4	78,0	86,5
Italie	78,5	84,3	79,0	84,0	74,5	81,0	78,1	84,5	:	:
Pays-Bas	77,6	83,2	78,5	83,5	74,0	80,5	77,0	87,2	76,0	81,5
Portugal	75,5	82,0	77,5	82,5	72,5	79,0	76,4	82,6	:	:

2.3 L'impact économique et social du vieillissement

La perspective d'une longévité accrue pour tous a provoqué une modification des attitudes et des comportements. La nécessité sociale de la procréation liée à la reproduction du groupe n'est plus une contrainte collective. Le travail n'occupe plus qu'une petite partie du capital-vie disponible. Le temps libéré et les loisirs prennent sa place. Jusqu'à l'épargne et à l'investissement qui peuvent s'étaler sur des périodes beaucoup plus longues et permettre des projets à long terme sans grand risque de les voir compromis par une mort prématurée.

Ces considérations nous ancrent dans l'idée que le vieillissement des populations n'est pas seulement une affaire de démographie mais, qu'au-delà d'une simple modification des structures par âge, il est devenu un problème de société global. Ses implications sont à la fois plus nombreuses, plus profondes et plus subtiles que l'on ne l'a longtemps supposé. Au delà des questions, bien réelles, que pose ce phénomène en matière de politique familiale, d'équilibre financier entre les générations, ou de systèmes différentiels de financement des retraites, c'est dans une vision prospective et dynamique qu'il doit être abordé. On tracera ici quelques grands axes le long desquels s'articulent les principaux enjeux du vieillissement dans l'Union.

2.3.1 La profonde mutation du cycle de vie: l'allongement du temps non-contraint

Naitre-apprendre-travailler-mourir, tel fut pendant longtemps le destin d'une majorité d'hommes et de femmes. Aujourd'hui, la naissance et la mort délimitent toujours l'aventure humaine, mais l'intervalle de temps qui les sépare s'est considérablement élargi, faisant place à une longue période d'inactivité avant la mort. L'apprentissage est lui aussi plus long que jamais. Ce qui a beaucoup évolué, c'est le travail, qui s'est transformé dans sa nature et dans son intensité.

En un peu plus d'un siècle, la durée du travail d'un ouvrier urbain dans les pays industrialisés est passée d'environ 4000 heures par an, sans soirée libre, sans fin de semaine, sans vacances, sans retraite, à environ 1600 heures avec un temps libre devenu, dans le cycle de vie, entre 1975 et 1985 plus long que le temps de travail. Il ne s'agit pas là d'une évolution réservée aux seules périodes de prospérité, car elle s'est poursuivie même pendant les périodes de crise. Ce changement dans les modalités de travail n'est que le fruit d'une profonde révolution technologique, économique, sociale et, dans sa foulée, culturelle.

Il n'est donc pas déraisonnable de poser l'hypothèse que, dans la poursuite des tendances passées, la durée du travail se réduirait dans les années à venir sous l'une des trois formes classiques: diminution des horaires journalier ou hebdomadaire, accroissement des périodes de vacances, réduction du nombre d'années actives. Avec une hypothèse de 30 heures/semaines, 40 semaines par an et 33 années de vie active, pour peu que la longévité masculine moyenne ait atteint à ce moment les 80 ans, le temps de travail ne représenterait plus que 6 % du cours total d'une vie. Résultat: l'accroissement du temps libéré deviendrait d'environ 53 %.

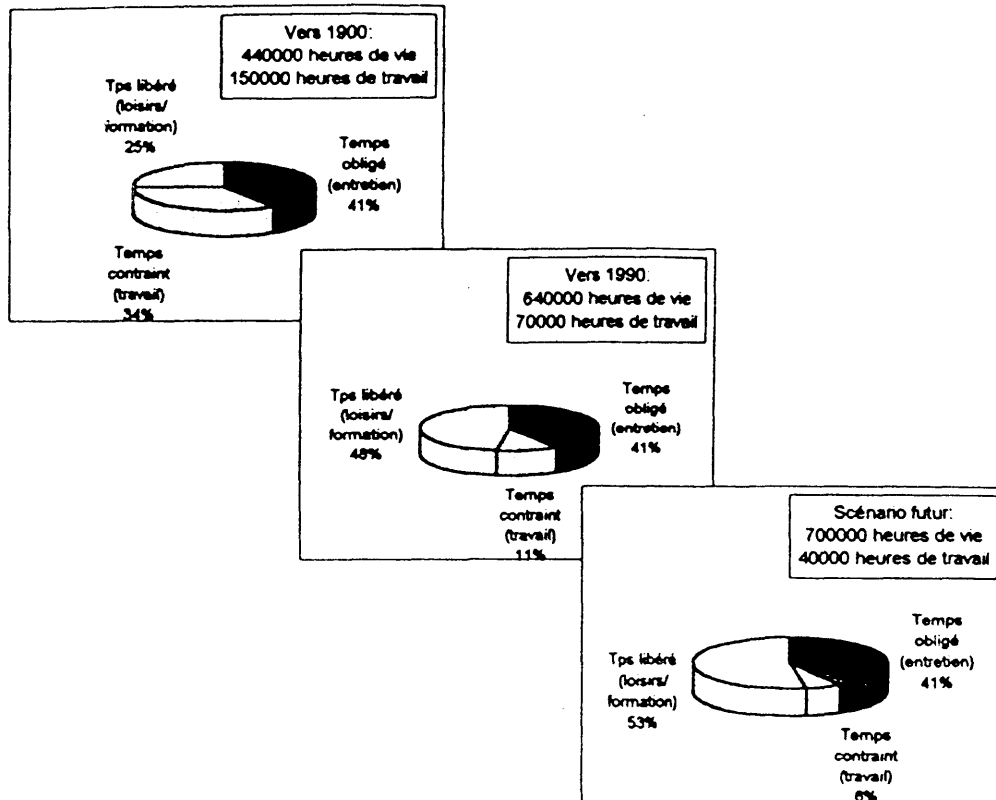
Le vieillissement démographique nous place donc devant des implications fondamentales, structurelles, encore plus profondes à long terme, du progrès technologique que nous avons généré, et il nous pousse à inventer comment adapter rapidement nos mentalités, nos comportements, nos institutions et nos modes d'organisation à cette évolution.

Anticiper l'avenir, sur la base du vieillissement actuel, nous invite à poser les hypothèses les plus audacieuses comme, pourquoi pas, un cycle de vie futur où entre le "temps de l'apprentissage" et celui du travail, se situerait un nouveau temps, consacré, celui là, uniquement à la famille. Le temps libéré ouvre aussi d'immenses perspectives en matière de formation continue, et aussi de loisirs.

Mais pour l'heure, le vieillissement met les sociétés devant deux défis immédiats, et de taille: comment maintenir la performance économique avec une main d'oeuvre moins abondante et plus âgée; et comment assurer à des bénéficiaires de plus en plus nombreux et dotés de chances de survie plus grandes, la même couverture de protection sociale.

Graphique 12

Evolution de la répartition du temps de 1900 à 1990, et selon un scénario prospectif (en %)



2.3.2 L'organisation du marché du travail

Le rapport entre population et emploi recouvre deux questions, celle de la coïncidence entre les volumes d'emplois et de travailleurs, d'une part, celle de la coïncidence entre le type d'emploi et les qualifications des travailleurs, ensuite. De leurs équilibres dépend la structure du marché du travail (actifs, inactifs, chômeurs, nature des emplois, etc.). Que l'un de ces paramètres se modifie, et c'est tout l'équilibre du système qui en est affecté.

- 1 - Le rapport entre les nombres d'actifs et le volume d'emplois

En réalité, on peut dire que les déséquilibres emplois/population sont un phénomène constant, tant il est vrai que marché du travail et force de travail se modifient de façon continue. L'histoire se souvient d'écarts considérables en cette matière. Dans l'après guerre, plusieurs Etats occidentaux ont fait appel à d'importants volumes de travailleurs étrangers pour combler le déficit de la main d'oeuvre locale, trop peu abondante. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est la nature actuelle du déséquilibre et, peut être, son ampleur. C'est d'une pénurie de travail dont il s'agit, et non d'une pénurie d'actifs, c'est donc un déséquilibre causé d'abord par une évolution économique, avant d'être une conséquence de l'évolution démographique.

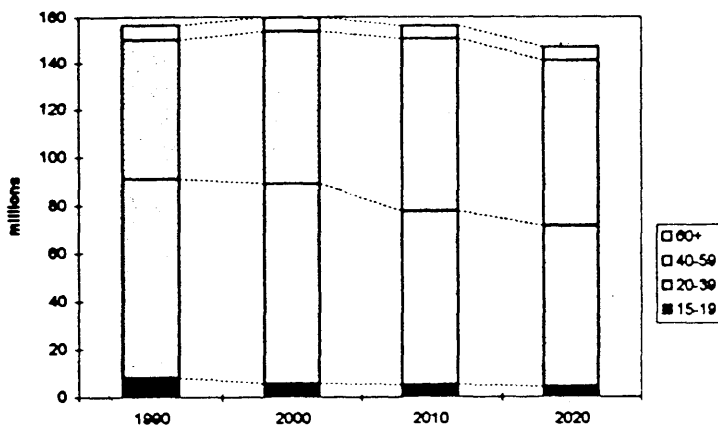
Ceci étant, nul ne niera que l'évolution démographique ne rende les déséquilibres plus préoccupants, mais au lieu de se contenter de dénoncer l'assiette insuffisante des recettes pour financer le risque vieillesse, il conviendrait de s'attaquer aux causes des problèmes. On doit à ce titre considérer la création d'emplois comme un objectif prioritaire. En même temps, il n'est pas inutile d'évoquer la répartition des ressources entre tous les acteurs sociaux, dans des sociétés qui continuent malgré tout à s'enrichir, et de repenser à l'utilité économique et sociale de cette catégorie montante de la population que constituent les personnes âgées.

Une solution doit donc en même temps être trouvée pour rendre le travail plus flexible.

Graphique 13 - Evolution de la population active selon l'âge, 1990-2020, EUR12, selon les scénarios d'Eurostat

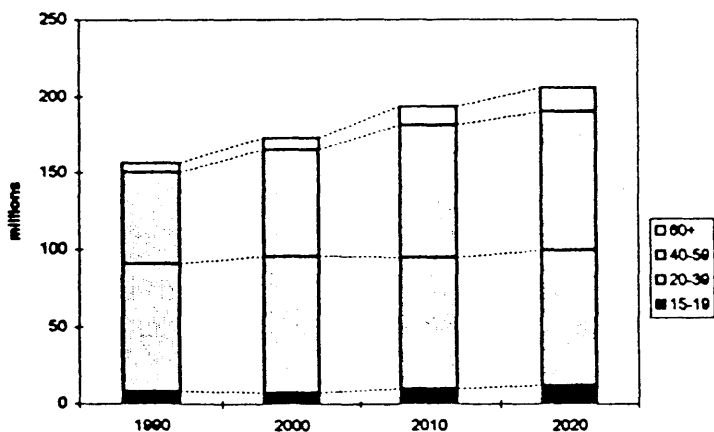
Graphique 13-A: Scénario bas

Population active 1990-2020 EUR12 (Scénario bas)



Graphique 13-B: Scénario haut

Population active 1990-2020 EUR12 (Scénario haut)



Source: Eurostat

Car là réside le problème: la quantité globale de travail disponible tend à diminuer au fur et à mesure que le progrès technique s'installe, si des activités nouvelles à forte concentration de capital humain ne viennent pas compenser les pertes d'emploi dues à l'intensification de l'automatisation. De telles activités pourraient se situer, par exemple, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, dont la recherche et le développement exigent d'importants investissements en temps-hommes.

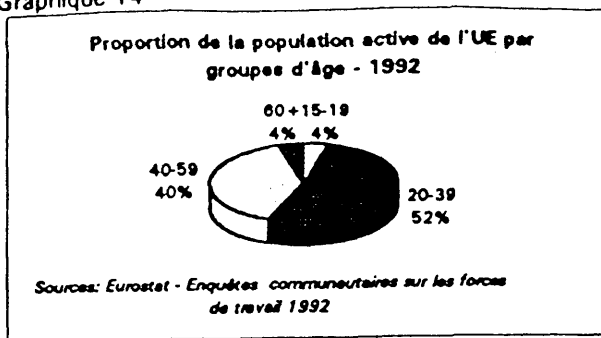
La plupart des experts annoncent une diminution du volume de travail dont les conséquences ne pourront être atténuées que si la durée du travail sous ses diverses formes (journalière, hebdomadaire, annuelle) est abaissée. Cependant, la population active continuera à progresser, au moins jusqu'au-delà du prochain millénaire, en raison de la présence des *baby-boomers* sur le marché du travail et de la possible montée des taux d'activité féminins. La pression sur l'emploi n'en sera donc que plus forte dans les années à venir. Graphique 13-A

Autrefois, les taux d'activité des hommes approchaient 100 % à tous les âges de la vie active entre 15 et 65 ans, avec un léger fléchissement dans les classes extrêmes (15-19 et 60-64 ans). Cette situation prévalait encore vers 1950, mais depuis lors, les profils des courbes d'activité ont bien changé: si la participation des hommes à l'activité économique est encore maximale aux âges centraux (entre 25 et 50 ans), un fléchissement très fort de l'activité est apparu chez les adultes jeunes et âgés: d'un côté, il s'agit du résultat du prolongement de la scolarisation et de la formation, qui se poursuit parfois jusqu'à 25 ans; de l'autre, de l'effet de l'abaissement (dans certains pays, comme la France) de l'âge légal de la retraite, ou de l'adoption de programmes de pré-retraites, mais aussi d'un processus d'abaissement de l'âge effectif de cessation d'activité qui intervient de plus en plus tôt dans beaucoup de pays. Graphique 13-B

Ces pratiques ont modifié sensiblement le cycle de vie des individus. Durant les années 1950 ou 1960, beaucoup d'Européens avaient une vie professionnelle d'environ 45 ans pour 15 ans de vie de retraite, alors qu'aujourd'hui, ils auraient plutôt 35 à 40 années d'activité pour 20 à 25 ans de retraite: le rapport est passé de trois contre un, à deux contre un, ou moins.

A cela s'ajoute que, de nos jours, les carrières sont non seulement de plus en plus courtes,

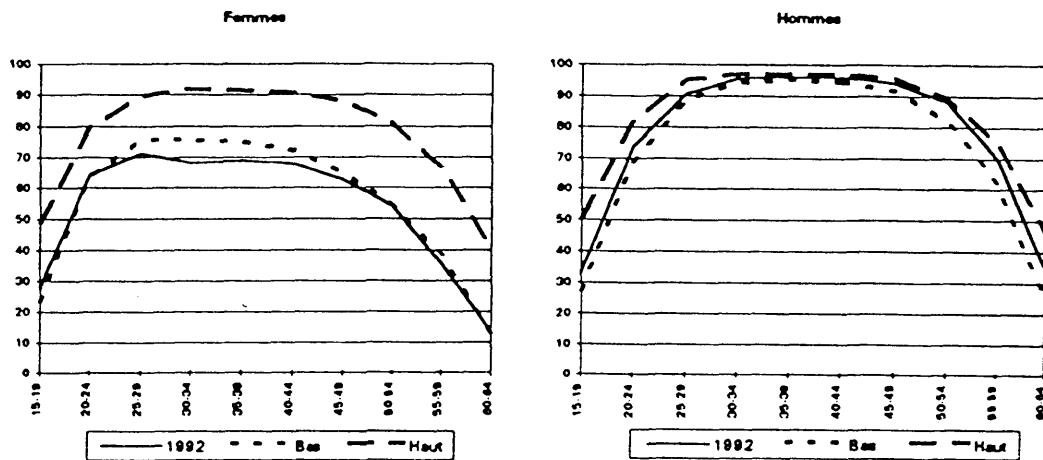
Graphique 14



mais aussi de plus en plus discontinues, avec l'alternance de phases de travail et de chômage, de périodes de recyclage ou de reconversion. Voilà qui n'est pas sans conséquences sur la capacité des travailleurs d'accumuler un capital-vieillesse propre ou des droits à la pension de la même ampleur que ceux dont profitent les bénéficiaires actuels. Graphique 14

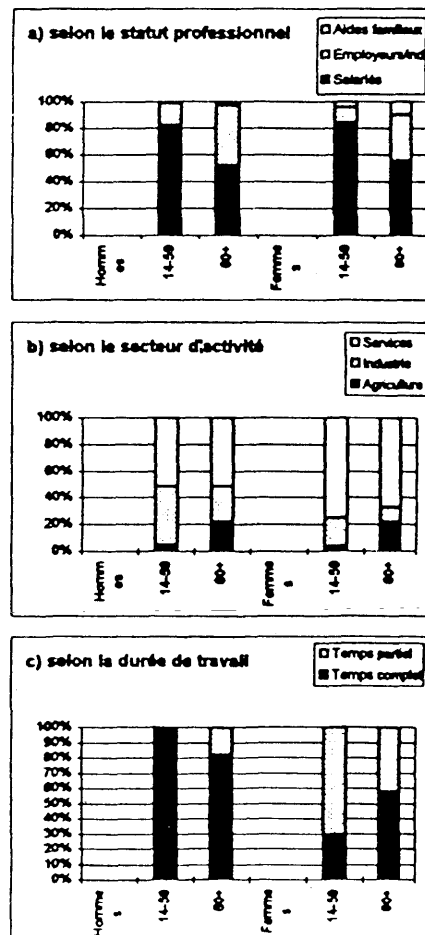
Depuis quelques années on assiste à une remontée en force des femmes sur le marché du travail. Actuellement la courbe européenne des taux d'activité féminins ressemble beaucoup à celle des hommes, avec seulement un décalage vers le bas et un désengagement plus rapide à partir de 40 ans. En revanche, la pente négative entre 15 et 30 ans, qui marquait les effets de la nuptialité et de la fécondité, a disparu et est remplacée par une tendance ascendante très marquée.

Graphique 15 - Taux d'activité selon l'âge, EUR12, 1992 et 2020



L'entrée dans la catégorie statique des "60 ans et plus" ne signifie pas partout et pour tous l'arrêt complet de l'activité professionnelle. D'abord parce que les âges légaux auxquels le droit à la retraite est ouvert varient encore considérablement d'un pays à l'autre, mais également parce que le départ du marché du travail peut être retardé, du moins dans certaines professions ou dans certains secteurs d'activité.

Dans l'Union, il y a environ 6.300.000 personnes âgées de 60 ans et plus exerçant un emploi, dont 4.300.000 hommes et 2.000.000 de femmes. Le maintien en activité au-delà de 60 ans concerne la majorité des personnes exerçant leur profession dans les services (plus de la moitié chez les femmes) et les salariés. Cependant, chez les personnes de plus de 60 ans encore au travail, la proportion des employeurs et des professions indépendantes est supérieure à ce qu'elle est dans le reste de la population occupée.

Graphique 16
Répartition des personnes ayant un emploi par sexe et par groupes d'âge, EUR12, 1991

Ces travailleurs ne sont pas touchés par l'âge légal de la retraite et peuvent continuer librement à travailler jusqu'à un âge avancé. Il en va de même, en cas de répartition par secteurs d'activité, pour les agriculteurs, proportionnellement plus nombreux après 60 ans qu'avant. Enfin, les activités à temps partiels sont plus répandues chez les travailleurs âgés que chez les jeunes (5 fois plus chez les hommes et 1,6 chez les femmes).

- 2 - La coïncidence entre la nature des emplois et la qualification des travailleurs

Si la population totale vieillit, il est évident que la population active vieillit également. C'est souvent cette conséquence qui est présentée comme une des plus importantes sources de difficultés et d'inquiétudes. Une main-d'oeuvre plus âgée constitue-t-elle un handicap sur le plan de la performance économique par rapport à une main-d'oeuvre plus jeune? Les arguments à l'appui de cette thèse ne manquent pas: des travailleurs âgés plus nombreux coûteraient plus cher dans un système où l'échelle des salaires est liée à l'échelle des âges; ces mêmes travailleurs présenteraient de nombreux handicaps: productivité réduite, mobilité géographique et professionnelle moindre, plus faible adaptabilité aux technologies nouvelles, plus grand absentéisme liées aux maladies et aux incapacités.

Ces arguments s'appliquent de moins en moins à la situation actuelle de la population des 40-60 ans. A l'encontre de cette thèse, on peut opposer d'autres arguments valables: le vieillissement de la force de travail augmente, par l'expérience des travailleurs, la qualification moyenne de la population active, ce qui diminue les coûts de formation et d'apprentissage.

Il faut l'avouer, la question de l'équilibre entre emplois et population reste posée. Tirer des conclusions plus avancées du seul paramètre démographique manquerait de crédibilité et de sérieux. L'analyse doit se baser sur une plus grande quantité de variables empiriques, non seulement démographiques, mais aussi économiques et sociales, dont elle doit pouvoir mesurer la corrélation. La juxtaposition de deux données s'avère ici non seulement insuffisante, mais aussi dangereuse. Il faut également adopter une vision résolument prospective, car la situation actuelle s'appuie sur un modèle d'emploi passé nettement différent de celui du futur, cela en matière de durée de travail, de cycle de vie professionnelle, de nature de l'activité, de capitalisation et, aussi, de droits accumulés. Entreprendre une démarche simplificatrice, c'est entraver la recherche de solutions plus globales, dans le cadre de politiques intégrées des âges et de l'emploi.

2.3.3 Les dépenses de protection sociale

L'arrivée de bénéficiaires plus nombreux et dotés de chances de survie plus grandes accroissent inéluctablement le volume des dépenses de protection sociale.

- 1 - Le financement des retraites

Le financement des retraites apparaît généralement comme le problème central du vieillissement des populations. Il fait surgir dès l'abord deux questions: malgré l'accroissement du nombre de bénéficiaires et la réduction du nombre de cotisants, les systèmes d'assurance-vieillesse pourront-ils continuer à fonctionner comme par le passé? Lequel, du financement basé sur un principe de répartition ou de celui relevant d'un principe de capitalisation, est-il le mieux adapté aux contraintes nouvelles imposées par le vieillissement?

La dimension démographique du financement des retraites n'est qu'un aspect du problème. Il existe des évolutions plus directement "responsables" de l'élévation du coût de la sécurité sociale, comme le ralentissement de la croissance économique et l'accroissement du chômage qui réduisent les recettes et accentuent les charges. Des études effectuées au niveau national ont pu le démontrer en évaluant la charge purement démographique du vieillissement dans un système de répartition.

Les démographes sont fréquemment mis à contribution dans le débat concernant les systèmes de financement des retraites, la question étant de savoir s'il est préférable, en période de vieillissement de la population, de faire appel à un système de capitalisation plutôt que de favoriser la répartition.

On voit immédiatement les dangers possibles d'une telle évolution: les régimes de base risquent d'être progressivement bloqués dans leur ajustement à l'évolution de l'indice du coût de la vie pour permettre aux régimes complémentaires de prendre le relais au nom de la survie financière de ces systèmes de protection auxquels nous sommes si attachés.

Autrement dit, on prendrait le risque de recréer une dualisation très forte au sein de la population retraitée: d'un côté, ceux qui auront pu se constituer de solides pensions complémentaires personnelles ou pour lesquels des entreprises ou des associations professionnelles l'auront fait, de l'autre, ceux qui devront se contenter des pensions de base apparentées à un "minimum vieillesse" de plus en plus éloigné du niveau moyen des rémunérations des travailleurs.

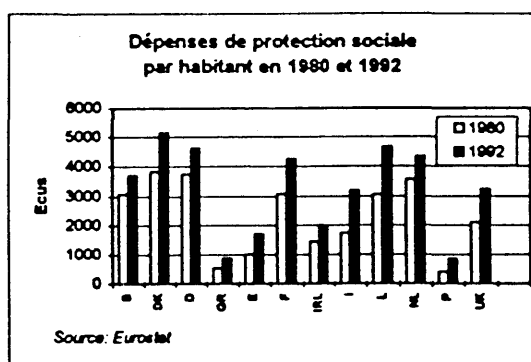
Certains économistes ont mis à jour une autre raison encore pour considérer ce débat comme erroné. C'est l'idée que le recours à la capitalisation permet de neutraliser le "manque de jeunes" dû au vieillissement. En effet, l'épargne financière que constitue la capitalisation débouche, au plan macro-économique, sur un constat de base: à terme, lorsque les générations d'actifs ayant capitalisé se retrouveront à la retraite, il faudra bien qu'ils réalisent les actifs accumulés. A qui s'adresseront-ils pour ce faire, si ce n'est à nouveau au groupe des personnes encore en activité, donc aux générations plus jeunes? Or, les lois du marché jouant, la demande des jeunes générations, moins nombreuses, pour ces actifs capitalisés par leurs aînés risque d'être amoindrie, et de conduire à une moins-value. La capitalisation ne résout donc pas le déséquilibre démographique, car il est impossible, au plan de l'économie globale, de stocker du pouvoir d'achat.

- 2 - Les dépenses sociales dirigées vers les personnes âgées

Les personnes âgées seraient-elles devenues les principales bénéficiaires des dépenses sociales publiques à travers les mécanismes de redistribution, surtout les pensions et les soins de santé? Leur part dans les dépenses sociales est certes de loin supérieure à leur importance démographique (entre 35 et 45 %), mais cette catégorie d'âge est aussi la plus fragile et la plus menacée. Au reste, la part affectée aux adultes (15-64 ans) est elle-même loin d'être négligeable et peut atteindre les 50 % (cas de l'Italie).

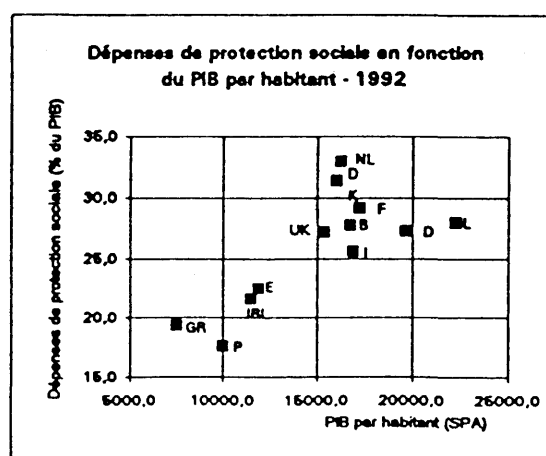
Les dépenses de protection sociale représentent une part très importante des budgets des Etats européens. On regroupe sous cette rubrique des fonctions de protection diverses, comme celles contre la maladie et l'invalidité, ou la vieillesse qui sont de loin les deux postes les plus importants, mais aussi l'assurance-chômage, les prestations familiales et de maternité, l'aide au logement. En moyenne, en 1992, chaque citoyen européen a reçu l'équivalent de 4.348 Ecus, même si les écarts entre pays sont parfois, en chiffres absolus, d'environ un contre quatre.

Graphique 17-A



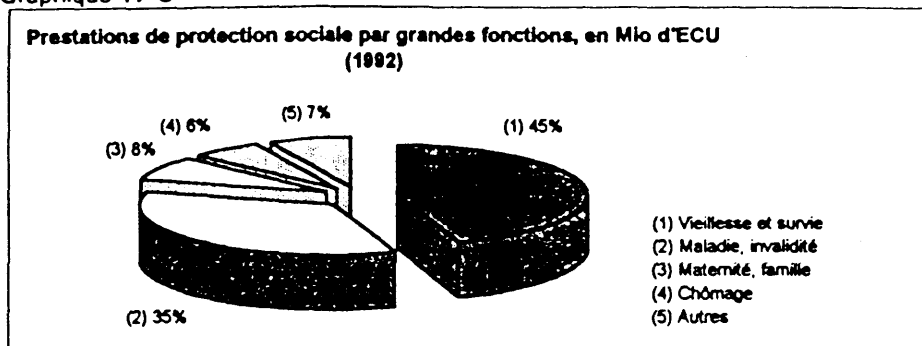
Huit Etats membres sont dans un alignement presque parfait, avec une droite ascendante qui montre clairement que les dépenses de protection sociale augmentent quand le PIB/hab. augmente également. Par contre, cinq Etats membres (NL, DK, F, B et UK) qui ont grosso modo le même niveau de vie, se différencient par des niveaux de dépenses très différents, avec en tête les Pays-Bas et en queue le Royaume-Uni, ce qui illustre assez bien l'idée qu'il est possible d'accroître la part des dépenses sociales sans automatiquement mettre en danger les équilibres économiques.

Graphique 17-B



Pour l'Union, les deux grandes fonctions "vieillesse" et "santé" représentent à elles-seules 80 % des dépenses de protection sociale. Les prestations en faveur de la famille, et même du chômage, n'interviennent que très loin derrière la vieillesse et la santé, soit 6 fois moins en pourcentage.

Graphique 17-C



Source: Eurostat

La croissance du rapport PS/PIB s'est considérablement ralentie pendant la décennie 1980, après la hausse rapide des années 1970. Depuis quelques années, dans certains pays européens, la tendance serait même plutôt à la stabilisation (Belgique, Danemark) ou à la baisse (Allemagne). Néanmoins, les différences entre Etats membres restent importantes parce que ceux où la protection sociale était la moins développée ont connu un mouvement de rattrapage (Espagne, Grèce, Italie, Portugal) par rapport à ceux où les progrès étaient déjà importants (Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Danemark).

Enfin, une dernière question se pose. La part croissante des personnes âgées va-t-elle générer une augmentation des coûts de santé? Si des études ont en effet pu prouver que la consommation des soins de santé augmente effectivement avec l'âge, on dispose actuellement de données insuffisantes pour mesurer avec précision l'impact du vieillissement sur le coût de la santé. C'est que les informations disponibles ne sont pas ventilées par l'âge des bénéficiaires, elles n'indiquent que des coûts globaux. Les dépenses de santé, en outre, dépendent des réglementations des Etats quant à la définition des bénéficiaires, aux types de prestations financées et au niveau de ces interventions financières. Une diminution ou une augmentation des dépenses de santé peut être induite par ces pratiques, bien plus que par une évolution démographique en tant que telle.

En revanche, on peut se demander si une demande pour de nouveaux services de protection sociale ne découlera pas rapidement de l'évolution démographique. C'est que le vieillissement des structures par âges accompagne la modification des modèles familiaux et l'accroissement de l'activité féminine. Les fournisseurs traditionnels de soins au sein de la famille offrent, dès lors, une disponibilité réduite.

2.3.4 Situation économique et sociale des retraités

- 1 - Les niveaux de vie et sources de revenus

Les salaires et les rémunérations ne représentent plus qu'une faible partie de l'ensemble des ressources des personnes âgées (entre 5 et 20 %). En revanche, les pensions de vieillesse et les autres prestations de retraites, publiques, professionnelles ou privées, constituent la source de revenu la plus importante allant de 70 % à 95 % ou plus selon les Etats membres.

Pour l'Union, la pension de retraite moyenne représente environ 60% du PIB par habitant, et les retraités peuvent compter sur une pension assurant le remplacement net du salaire moyen d'un salarié à concurrence de 40% à 100% selon les pays.

Tous ces chiffres masquent cependant de grandes disparités, non seulement entre pays, mais à l'intérieur d'un même Etat membre, d'une catégorie sociale à l'autre. Notons qu'il est difficile de

mesurer cette disparité avec précision, tant il existe une pénurie d'informations pour ce genre de données.

Tous âges confondus, les proportions de pauvres, définis comme des personnes disposant de moins de la moitié du revenu moyen par habitant, varient de 7 % (Belgique, Pays-Bas) à plus de 25 % (Grèce, Portugal), mais, en général la pauvreté est plus intense chez les personnes âgées que parmi les classes d'âge plus jeunes, car la situation des gens les plus âgés est aussi plus instable. Sont victimes de la pauvreté des personnes qui n'ont pas eu de carrière professionnelle complète, et qui n'ont pas bénéficié d'un droit dérivé à une pension de survie ou de réversion (cas des veuves), ou encore qui ne se trouvent pas dans les conditions pour bénéficier d'allocations de minimum vital.

Bien que tous les systèmes de sécurité sociale comportent à des degrés divers des dispositions pour couvrir les cas atypiques, le niveau de protection peut varier sensiblement selon l'Etat membre concerné. Dans les enquêtes conduites dans l'Union, seulement 12 % des personnes âgées sondées se déclarent peu ou très peu satisfaites de leur situation financière, contre trois fois plus (36 %) qui la jugent confortable ou très confortable. Mais les différences entre pays sont considérables. Elles vont de 2 % seulement d'insatisfaits au Danemark à plus de 50 % en Grèce. Les pays où les taux de satisfaction sont les plus élevés sont, dans l'ordre décroissant : Le Danemark (76 %), le Grand Duché de Luxembourg (69 %), les Pays-Bas (53 %) et l'Italie (51 %).

- 2 - L'état de santé des personnes âgées

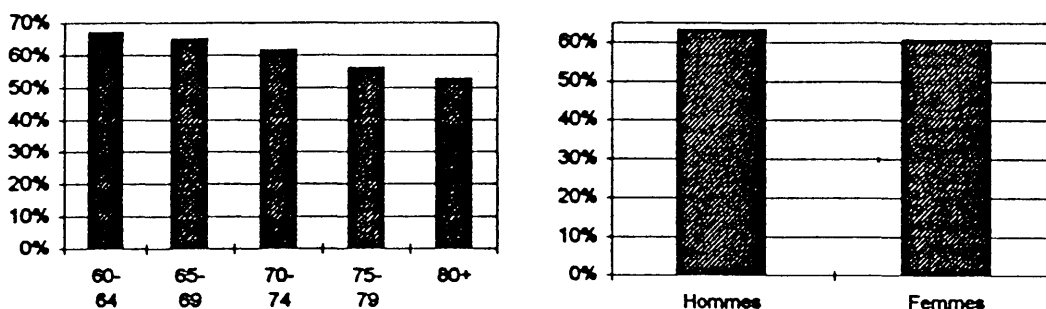
Le prolongement de la vie s'est-il accompagné d'une amélioration parallèle de la santé? Au début, pendant les années 1970, le déclin de la mortalité s'est accompagné d'une hausse des handicaps non sévères. Mais depuis le milieu des années 1980, ce schéma semble s'inverser avec un déclin apparent des problèmes de santé. Autrement dit, la durée de vie sans incapacité marcherait au même rythme que la durée de vie elle-même.

Bien plus, lorsqu'on interroge les personnes de plus de 60 ans, les deux tiers d'entre elles se déclarent "en bonne santé", dans ce sens qu'elles ne souffrent d'aucune affection qui limite leurs activités, un pourcentage d'ailleurs un peu plus élevé pour les hommes que pour les femmes. Une proportion qui diminue avec l'âge, mais néanmoins, plus de la moitié des octogénaires et au-delà ne semblent pas restreints dans leurs activités.

Graphique 18

Perception des personnes âgées quant à leur état de santé

Pourcentage d'individus de plus de 60 ans déclarant n'avoir ni maladie, ni invalidité, ni infirmité de longue durée qui limite leurs activités - EUR12



Source: Eurobaromètre 1992

Cette proportion varie de manière importante selon les Etats membres. Elle n'est que de 46% en Grèce alors qu'elle dépasse les trois quarts des personnes interrogées en Belgique. Faute d'éléments complémentaires, il est sans doute difficile d'interpréter valablement ces différences. Elles amènent néanmoins à des interrogations, surtout lorsqu'on sait que l'indépendance fonctionnelle, ou du moins sa perception, est un critère fondamental dans la caractérisation des conditions de vie des personnes âgées.

2.3.5 L'utilité économique et sociale des personnes âgées

Les sociétés occidentales sont en train d'opérer une spectaculaire reconversion dans le domaine de la production de services, qui ne concurrence plus la production de biens, mais qui la complète, et même la stimule. Les services font désormais partie intégrante de la production en faisant appel, en amont et en aval, à des biens de haute technologie à forte valeur ajoutée. De ce fait, elles exercent des effets d'entraînement considérables sur l'ensemble de l'économie.

Pour beaucoup de ces activités, un des grands marchés potentiels est celui de la vieillesse et la demande qui émane des personnes âgées, surtout de ces "nouveaux vieux". C'est assez évident en matière de santé et en matière de loisirs, même si ce l'est un peu moins pour l'instant en matière d'éducation.

En Europe, le marché des seniors représente déjà plus de cent millions d'individus, ils disposeraient d'un pouvoir d'achat élevé du fait de la qualité des protections sociales européennes.

La demande des nouveaux consommateurs va totalement réorienter les économies occidentales dans un nombre accru de secteurs d'activités. Ce faisant, des emplois nouveaux vont se créer dans ces industries culturelles et de services susceptibles de compenser, partiellement ou totalement, les pertes enregistrées dans les secteurs traditionnels, et surtout dans les activités industrielles les plus menacées par la robotisation.

Enfin, les personnes âgées, parce qu'elles détiennent un capital de santé et de longévité inégalé par le passé, jouent un rôle essentiel dans l'économie informelle par les transferts de services qu'elles effectuent envers les autres générations.

Chapitre 2

Points saillants et axes de réflexion

1. L'analyse de l'évolution des structures par âges dans l'Union nous incite indéniablement à en appréhender en même temps deux dimensions. L'une, de fond, qui consiste à étudier le processus de vieillissement comme faisant partie d'un système sociétal en évolution, l'autre, plus conjoncturelle, qui tente d'en mesurer les effets sur l'organisation économique et sociale telle qu'elle est aujourd'hui.
2. Comme processus, le vieillissement des structures de la population de l'Union européenne est inéluctable. Il s'agit d'une étape normale de l'évolution humaine qui se fonde sur un progrès considérable, l'allongement de la vie et de sa qualité, et qui conduit vers un état démographique stationnaire. Même les pays en voie de développement sont actuellement en pleine transition démographique ou devraient y entrer prochainement, amorçant ainsi leur processus de vieillissement. Chercher à inverser cette tendance s'avère non seulement illusoire, mais surtout inutile.
3. En même temps que se modifient nos structures démographiques, se modifie le monde de l'emploi. Nous quittons l'ère industrielle pour entrer dans l'ère de la technologie et des services. Cette situation demande néanmoins une reconversion vers d'autres types d'activité, plus coûteuses en recherche et développement, mais nettement moins en termes de production. Un investissement dans le capital humain aujourd'hui redonnerait peut-être l'impulsion économique nécessaire au financement des retraités de demain.
4. Une option pour assurer une véritable intégration du troisième âge dans nos sociétés, passe par l'abolition de certaines pratiques accentuant, bien artificiellement, le vieillissement de la société. Citons en vrac la suppression des barrières des âges (à l'exercice d'un emploi), le rejet du modèle de carrière linéaire à trois étapes successives au profit de l'instauration de l'alternance dans l'organisation des cycles de vie entre le travail, la formation et les loisirs, le décloisonnement de la vie professionnelle et de la vie inactive par l'abandon de la retraite-couperet en faveur de la retraite flexible, et la valorisation du capital humain via l'encouragement à l'exercice de "secondes carrières" par les retraités dans les secteurs d'utilité sociale.
5. A cause des effets de structure du "baby-boom" des années 1945 à 1965, les charges les plus grandes du vieillissement sur la protection sociale sont encore à venir. Les plus anciennes de ces générations atteindront seulement au début du siècle prochain l'âge de la retraite. Or, la "relève démographique" de la population active n'est pas partout assurée. Certes, elle peut être compensée par la croissance de l'activité féminine, mais cette croissance sera compromise si le volume même des emplois disponibles ne produit pas l'attraction prérequise.
6. L'analyse démographique a prouvé sa pertinence pour expliquer les fondements des bouleversements dans les équilibres entre les générations, et annoncer leur force. En revanche, elle se montre impuissante, à elle seule, à mesurer un coût économique et social des déséquilibres qu'elle révèle. Pour y arriver, l'analyse requiert l'intervention de variables économiques (niveau et structure des revenus; chômage; secteurs d'activité; cycles professionnels; et bien d'autres) et surtout de facteurs liés à l'organisation même de la protection sociale (définition des bénéficiaires et de leurs droits). Une telle question ne peut se traiter à la légère, et il faut déplorer que les conclusions en cette matière sont parfois tirées des seules estimations de l'évolution démographique, elles mêmes hypothétiques.

CHAPITRE III

L'ÉMIETTEMENT DES STRUCTURES FAMILIALES

En proclamant 1994 année internationale de la famille, l'Organisation des Nations Unies voulait donner un nouvel essor à la coopération internationale destinée à promouvoir cette entité fondamentale de la société. La devise "Edifier la plus petite démocratie au coeur de la société" soulignait l'aspect essentiel du message de cet événement: le respect des droits et des libertés individuelles, l'égalité des sexes et la solidarité au sein de la famille. Ce rôle de pivot entre individu et société qui incombe à la famille a été réaffirmé avec force lors de la récente Conférence internationale sur la population et le développement du Caire. Or, ce micro-groupe "pivot" que constitue la famille, cet espace privé et étroit, est le lieu où se prennent les décisions qui, cumulées, finissent par composer les structures globales de la population. La famille apparaît donc comme l'acteur déterminant du cours futur de l'évolution démographique, et c'est pour cette raison majeure qu'elle est étudiée ici.

Mais à son tour, cette famille est en relation avec l'organisation économique et sociale des états. Les politiques du logement, le Droit social, l'organisation du travail, les dates des vacances scolaires, les régimes de protection sociale, autant de domaines où les décisions touchent les familles. On ne peut donc ignorer que la famille fait un tout avec l'ensemble des mutations sociales et économiques, et la relation entre ces différentes évolutions doit être soulignée. Il en va ainsi, en particulier, de la place que tient la famille dans l'économie informelle via ses fonctions de réseau de solidarité et de transmission des valeurs, des biens et des services.

3.1 Le ménage, espace de la famille

La solidarité de la famille nucléaire se manifeste par la communauté de vie, résidence commune, revenus communs. C'est pourquoi elle correspond le plus souvent à un ménage, qui en est alors l'expression morphologique. Mais celui-ci admet parfois des membres non apparentés, comme, en revanche, certains individus vivent aujourd'hui en dehors de toute famille. C'est pourquoi le ménage a une extension plus large que la famille. D'autre part, la prise directe des démographes dans la collecte des données est d'abord le ménage et non la famille. C'est pourquoi il faut traiter des ménages, étant entendu que les plus nombreux, et de loin, comportent uniquement une famille, et d'autres, beaucoup plus rares, des membres étrangers à la famille entendue au sens étroit.

3.1.1 Les grandes catégories de ménages

La principale distinction entre ménages est celle qui sépare ménage avec famille et ménage sans famille. Les ménages avec famille se divisent eux-mêmes en trois grandes catégories : couples sans enfants, couples avec enfant, parent seul avec enfants. Les ménages sans famille comprennent ceux d'une personne seule et ceux de plusieurs personnes ne constituant pas ensemble une famille.

- 1 - Les ménages familiaux sans enfants représentent le cinquième des ménages familiaux

Les statistiques des ménages familiaux sans enfants sont complexes à interpréter, car ces ménages recouvrent trois catégories dont les effectifs n'ont peut-être pas tous varié dans le même sens d'un Etat membre à l'autre: les ménages d'ex-parents, les ménages de "pas encore parents" et ceux de conjoints qui n'auront jamais d'enfants. Globalement, le pourcentage représenté par ces ménages est assez uniforme, il tourne autour de 20 %. Mais les composantes se pondèrent sans doute de manières fort différentes : allongement de la vie après le départ du dernier enfant, retard de l'âge à la première naissance et aussi, comme pour l'Allemagne, croissance des couples durablement sans enfants. Ces pourcentages sont en outre influencés par la structure par âges de la population.

TABLEAU 15: Répartition des ménages privés selon la composition du ménage (en %)

		EUR 12	B	DK	D	GR	E	F	IRL	I	L	NL	P	UK
MÉNAGES PRIVÉS TOTAL	Nombre Pourcentage	130879 100,0	3953 100,0	2274 100,0	35256 100,0	3205 100,0	11836 100,0	21542 100,0	1029 100,0	19909 100,0	146 100,0	6162 100,0	3146 100,0	22422 100,0
MÉNAGES FAMILIAUX		70,3	68,6	61,8	62,3	78,8	83,1	70,8	72,9	76,3	69,0	62,3	67,7	70,6
MÉNAGES D'UNE FAMILLE		68,8	67,7	59,9	60,1	78,8	82,0	70,2	72,3	74,6	67,5	62,3	79,8	69,6
Couples sans enfant		23,9	22,9	26,6	23,3	20,2	17,9	24,9	13,7	19,4	21,2	22,5	22,2	27,4
sans autre personne			21,9	26,6	23,1	20,2	16,1	23,7	12,2	17,8	19,5	22,2	20,0	26,2
avec autre personne			0,9		0,2	3,6	1,8	1,3	1,5	1,5	1,6	0,3	2,2	1,1
Couples avec enfants		37,9	35,7	26,3	30,5	49,1	55,8	38,1	47,9	46,7	38,4	33,5	49,9	33,2
sans autre personne			34,3	26,3	30,2	41,8	49,6	36,4	41,9	42,9	34,6	33,0	43,9	31,7
avec autre personne			1,4		0,3	7,3	6,2	1,7	6,0	3,7	3,8	0,5	6,0	1,4
Familles monoparentales			9,2		6,3	6,0	8,2	7,2	10,6	8,5	7,9	6,3	6,8	9,0
Pères seuls avec enfant(s)		2,8	1,8	0,9	1,2	1,2	1,1	1,0	1,8	2,0	1,6	1,5	0,9	1,3
sans autre personne			1,2	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,5	1,2	1,0	0,8	0,8	1,1
avec autre personne			0,6		0,3	0,3	0,2	0,1	0,3	0,9	0,6	0,6	0,2	0,1
Mères seules avec enfant(s)		7,4	7,3	4,9	5,1	4,8	7,1	6,1	8,8	6,5	6,4	4,8	5,9	7,8
sans autre personne			6,2	4,9	4,6	4,1	5,9	5,7	7,3	5,7	4,9	4,2	4,8	7,1
avec autre personne			1,1		0,6	0,7	1,2	0,4	1,5	0,8	1,4	0,6	1,1	0,7
MÉNAGES DE DEUX FAMILLES OU +		1,5	0,8	1,9	2,2		1,1	0,6	0,7	1,7	1,5	0,0	3,9	0,9
MÉNAGES NON FAMILIAUX		29,7	31,4	38,2	37,7	21,2	16,9	29,2	27,1	23,7	31,0	37,7	16,3	29,5
MÉNAGES D'ISOLES		26,1	28,4	34,4	33,6	16,3	13,4	27,1	20,2	20,6	25,4	30,0	13,8	26,2
Hommes		9,5	11,8	14,5	12,4	5,8	3,8	10,1	9,5	6,3	10,0	12,5	4,2	10,0
Femmes		16,6	16,6	19,9	21,2	10,5	9,6	17,1	10,6	14,3	15,5	17,4	9,7	16,2
2 PERSONNES OU +, NON APPARENTÉES		3,5	3,0	3,8	4,0	4,9	3,5	2,1	6,9	3,1	5,5	7,7	2,4	3,3

Source: Eurostat

- 2 - Les ménages familiaux avec enfants, disparité dans les Etats membres

Les pourcentages des ménages formés d'un couple avec au moins un enfant sont plus élevés et plus dispersés que les précédents. En Irlande et au Portugal, ils dépassent 40 % ; au Danemark, ils n'atteignent que 26 %. Mais ici aussi les facteurs qui pèsent sur le pourcentage sont nombreux : pourcentage des couples sans enfants, durée de la cohabitation parents-jeunes adultes, et parfois la limite d'âge à partir de laquelle l'enfant, même résident, n'est plus considéré par les statistiques comme enfant. Il est bien difficile dans ces conditions de tirer une conclusion générale. On peut pourtant admettre que dans l'Union (à l'exception des Etats membres méditerranéens), les pourcentages des ménages de deux parents avec enfants ont baissé, au profit, en particulier, des ménages de familles monoparentales.

- 3 - Les familles monoparentales, dans 85 % des cas la mère en a la charge

Pour ceux-ci, on peut en revanche constater une nette progression.

Tableau 16

Pourcentage des familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 15 ans (*)		
	1981/82	1990/91
Belgique	9,4	14,6
Danemark	18,1	20,4
Allemagne	9,8	15,4
Grèce	:	5,7
Espagne	5,4	6,0
France	8,3	10,8
Irlande	7,2	10,7
Italie	7,3	:
Luxembourg	9,1	12,3
Pays-Bas	7,9	12,2
Portugal	:	9,0
Royaume-Uni	13,7	19,0
EUR 12	:	:

(*) Dans le total des familles avec enfants de moins de 15 ans

Source: Eurostat

On note que dans tous les Etats membres, parmi ces ménages, le pourcentage de ceux dont la mère a seule la responsabilité est de 85 %. Ce pourcentage n'a pas diminué depuis trente ans. Le fait que la répartition de la "charge" des enfants soit décidée par le juge ou convenue par les parents ne modifie pas cette répartition. En revanche, on observe que la mère, dans ce type de famille, est de moins en moins souvent célibataire ou veuve et de plus en plus souvent divorcée.

C'est en fait la multiplication des divorces qui explique la forte augmentation de ce type de ménage depuis 1980.

Les ménages recomposés

Faut-il parler des ménages recomposés ? On ne dispose guère de statistiques fiables à leur sujet. Seules des enquêtes rétrospectives peuvent en fournir des évaluations. Ainsi a-t-on estimé leur proportion de l'ensemble des ménages familiaux à 4 % en France, à 8 % en Grande Bretagne et à 7 % au Danemark. Là aussi, bien entendu, c'est la multiplication des divorces qui, en dépit d'un plus faible taux de remariages, augmente la fréquence de ce modèle de famille.

- 4 - Les ménages d'une seule personne sont en forte croissance

La famille est traditionnellement le noyau du ménage. On ne concevait pas autrefois que quelqu'un, fût-il célibataire ou veuf, puisse durablement vivre seul.

Les ménages sans famille, pour les neuf dixièmes, sont ceux constitués par une seule personne. Les autres sont généralement peu étudiés.

Quant aux ménages d'une personne, leurs proportions par rapport à l'ensemble des ménages n'ont cessé de croître.

Tableau 17

Evolution du pourcentage des ménages d'une personne					
	1950	1960	1971	1981	1991
B	16	17	19	23	28
DK	14	20	23	30	34
D	12	17	25	31	34
GR	9	10	11	15	16
E	:	:	7	10	13
F	19	20	20	25	27
IRL	10	12	14	17	20
I	:	11	13	18	21
L	9	12	16	21	25
NL	9	12	17	23	30
P	8	11	10	13	14
UK	11	11	18	22	26

Source: Eurostat

Longtemps ces ménages furent exceptionnels. On ne concevait pas de vivre hors famille. Aujourd'hui, dans beaucoup d'Etats membres le pourcentage approche ou dépasse 30 %. Cette augmentation est due à un faisceau de facteurs qu'il est difficile d'analyser si l'on s'en tient à l'agrégat très hétérogène que constitue ce type de famille. S'y trouvent mêlés des célibataires isolés, des divorcés, des mariés en attente de divorce ou simplement séparés, des veufs âgés et surtout des veuves âgées. C'est pourquoi toute analyse des facteurs devrait être précédée par une répartition des personnes composant ces ménages par sexe, situation matrimoniale et grands groupes d'âge. Ces données sont bien disponibles, et il serait souhaitable qu'elles soient exploitées et publiées au niveau de l'Union.

L'augmentation du nombre des ménages d'une personne multiplie les cas de vie solitaire. Ce constat quantitatif implique une connotation péjorative. Les femmes en particulier sont concernées, dans la mesure où leur taux de célibat définitif est plus élevé que celui des hommes, dans la mesure où la fréquence du remariage est, pour elles, plus faible, dans la mesure surtout où leur espérance de vie est plus longue. Ces considérations ne doivent pas faire oublier que certaines solitudes sont délibérées, et que vivre seul ne signifie pas que l'on vive à l'écart d'un réseau de relations. Mais surtout, il faut remarquer, nouvel amalgame, que certains ménages d'une personne constituent des situations, plus ou moins brèves, de transit entre deux ménages familiaux, ou entre deux unions consensuelles, alors que d'autres sont durables. Entre cet intermède et la solitude durable, il n'y a guère de point commun, sinon la structure morphologique du moment.

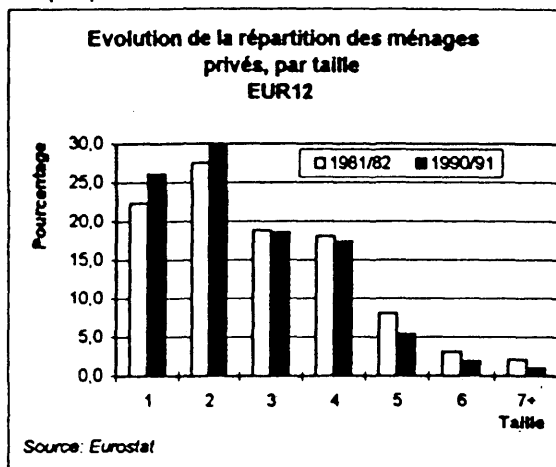
3.1.2 La taille des ménages

L'évolution récente - la multiplication des ménages d'une personne en particulier, et la baisse de la fécondité - aboutit à un émiettement de la texture démographique. Les ménages d'une ou deux personnes représentent la moitié des ménages et, dans certaines villes, les seuls ménages d'une personne atteignent cette proportion. Quant aux ménages de cinq personnes et plus, ils ne totalisent plus que 13 % de l'ensemble des ménages.

Cette distribution globale masque certes la disparité des situations d'un Etat membre à l'autre: la taille moyenne des ménages est d'environ trois personnes pour les Etats membres méditerranéens et l'Irlande, mais elle n'est plus que 2,2 personnes en Allemagne et au Danemark. Le phénomène peut-être le plus marquant est la baisse du type de ménage qui fut longtemps dominant: celui composé de deux personnes mariées et d'au moins un enfant. Même en y incorporant les ménages des parents cohabitants, ce type n'atteint jamais 50 % de l'ensemble et son pourcentage se situe souvent autour de 35 %.

Cette situation reflète des changements de comportement importants, qui se sont accompagnés, dans certains cas, d'un certain brouillage du concept, jusqu'ici assez clair, de ménage.

Graphique 19



Celui-ci cesse de l'être, par exemple, pour certains ménages recomposés où les enfants résident tantôt chez un parent, tantôt chez l'autre; au moment aussi de la formation de certains couples; enfin pour des personnes mariées, rares il est vrai, qui, sans être "séparées" ont chacune leur résidence, et que l'on nomme communément les "LAT" (Living Apart Together). La plasticité que confèrent de telles situations rendent plus difficile la tâche des statisticiens.

3.2 Les biographies familiales

La structure des ménages, à un moment donné, est la saisie instantanée d'innombrables mouvements qui ne cessent de former de nouveaux ménages, de les modifier, de les fragmenter. Aussi ne peut-on vraiment comprendre cette structure globale sans analyser les histoires diverses dont elles sont le siège.

3.2.1 La complexification des itinéraires familiaux

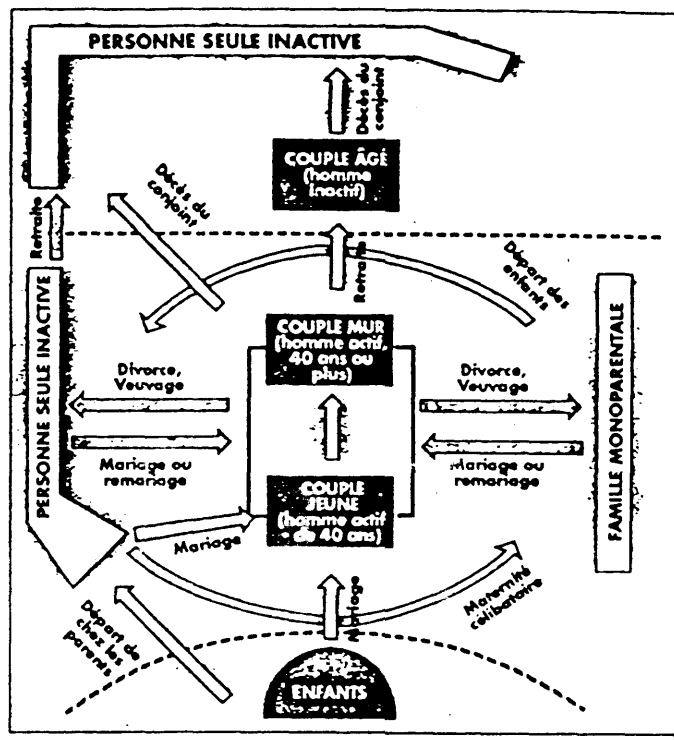
Dans les sociétés où l'unité de résidence était la famille élargie, celle-ci constituait un ensemble sans cesse renouvelé. Il en allait de même dans la famille patriarcale. Des individus disparaissaient, d'autres entraient dans la "maison" par alliance et par naissance. Il y avait continuité. Cette histoire, aujourd'hui, est devenue plus complexe, marquant une rupture définitive avec le passé car il n'en va plus de même aujourd'hui avec le ménage conjugal. Une famille naît par l'union de deux conjoints; elle se développe par la naissance d'enfants, qui grandissent, quittent le ménage. Un premier conjoint meurt. Avec le décès de l'autre, une histoire familiale se clôt. Du moins est-ce là le schéma le plus simple, celui aussi qui reste, pour l'essentiel, le plus fréquent.

Mais le divorce et les séparations introduisent des segmentations de la famille initiale et assez souvent des recompositions. Si l'on prend comme point de départ de la famille, non pas le mariage, mais le début de l'union consensuelle, les cas se multiplient de ces ruptures d'itinéraires.

Si l'on considère maintenant le point de vue des individus, on comprend bien que se multiplient les bifurcations possibles de l'histoire familiale. La schématisation des biographies familiales possibles illustre bien, depuis le départ de chez les parents, la variété des itinéraires et leur complexité très variée. La biographie centrale est la plus simple : elle traduit un choix unique auquel, du mariage à la mort, l'individu s'est tenu.

On voit bien aussi que la biographie d'un homme ou d'une femme peut se composer de séquences familiales plus ou moins nombreuses, séparées le plus souvent par des passages plus ou moins longs de vie solitaire. La discontinuité est alors, le plus souvent, le fait d'une décision d'un des conjoints. La biographie, dans ce cas, devient une suite d'épisodes plus ou moins nombreux, aux acteurs multiples, reliés simplement entre eux par l'existence d'enfants communs. Il faut toutefois noter que les ruptures n'ont pas la même signification suivant le moment, la durée, l'importance des solidarités rompues. La séparation d'un jeune couple sans enfant, dont la vie commune a été brève, ne peut être mise sur le même plan qu'un divorce dans une famille avec enfants et dont l'union a duré plusieurs années.

SCHEMA ILLUSTRANT LES ITINAIRES DES BIOGRAPHIES FAMILIALES



3.2.2 Les marqueurs de la rupture des biographies familiales

- 1 - La cohabitation hors mariage, fréquente au nord, encore imperceptible au sud

Au début de la vie familiale se situe aujourd'hui, dans certains pays au moins, une phase plus ou moins longue de cohabitation juvénile, c'est-à-dire de vie commune sans mariage entre un jeune homme et une jeune fille. La mesure du phénomène n'est pas facile, et les estimations à travers les recensements, à partir de l'analyse des ménages, ne permettent qu'une évaluation imprécise. Elles donnent néanmoins plus qu'un ordre de grandeur.

Tableau 18

Pourcentage des unions consensuelles par rapport à l'ensemble des unions, vers 1985, dans une sélection de pays européens										
Age	D (RFA)	F	I	NL	UK	S	FIN	N	A	H
15-19	30,0	35,8	4,2	63,0	50,4	92,7	49,7	75,0	45,4	8,2
20-24		14,0	2,1	36,3	29,0	77,1		47,0	18,7	3,3
25-29	6,2	10,1	1,8	15,9	12,8	48,1	23,9	23,0	5,9	2,4
30-34		6,0	1,6	8,7	6,8	29,6	11,6	12,0	3,9	2,7
35-39	2,0	5,5	1,1	4,0	4,3	19,2	7,1	7,0	3,2	2,9
40-44			1,1	2,2	3,7	13,0			2,9	2,9
45-49	2,0		1,0	2,1	2,8	10,2	3,7	3,0	2,1	3,1
50-54			1,0	1,8	1,5	8,7			2,0	2,7
55-59	1,9		1,1	2,3	0,9	5,9	3,7	3,0	1,5	2,7
60-64			1,4	1,8	1,2	4,7			2,2	3,0
Total	4,7	8,8	1,4	7,7	6,2	19,9	11,4	10,8	4,2	2,9

Source: Popnet 1994-2

Depuis 1985, les pourcentages ont sensiblement augmenté, mais l'ordre décroissant d'importance entre Etats membres est resté approximativement le même. Nous pouvons distinguer trois niveaux de diffusion de la cohabitation des jeunes. Il apparaît clairement que cette situation constitue la moitié, ou davantage, des unions, entre 20 et 24 ans, dans les pays scandinaves. L'exemple de l'Italie, de son côté, est significatif : même en tenant compte des sous-déclarations, le modèle n'a vraiment pas mordu sur les populations méditerranéennes. Entre ces deux extrêmes, le reste des Etats membres de l'Union connaît des fréquences variées mais non négligeables.

Cette photographie ne donne pas une idée exacte de l'amplitude du phénomène. De ces cohabitations observées à une date donnée, certaines aboutiront rapidement à un mariage, d'autres tardivement, d'autres jamais. La véritable amplitude du modèle "cohabitation pré-nuptiale" n'apparaît que si l'on peut répondre à la question : "Quelle est la proportion de mariages qui sont précédés par une vie commune permanente ?". La réponse, ici encore, est difficile et ne peut venir que d'enquêtes spécifiques. Pour quelques pays néanmoins, on dispose de certaines informations.

Ce tableau n'indique pas le pourcentage de cohabitants qui finissent par se marier, mais la proportion, dans une cohorte de mariages, de ceux qui ont été précédés d'une cohabitation. En Suède, aujourd'hui, moins de 10 % des mariages ont lieu directement. Le pourcentage pour la France ne dépasse guère 30 %. C'est dire que ces données sont largement dépassées : la croissance des dix dernières années a été rapide. L'intérêt que garde ce tableau est qu'il souligne l'avance du Danemark, assez représentatif des pays scandinaves, et l'absence des pays méditerranéens, où le phénomène était encore, vers 1980, tout à fait insignifiant.

On ne peut évidemment pas savoir quelles proportions parmi les cohabitants actuels finiront par se marier. Mais les pourcentages des "déjà mariés" à 35 ans dans des générations où la cohabitation a été fréquente montrent que nous avons, pour l'essentiel, affaire à un mode de vie pré-nuptial. Ainsi, au Danemark et en Suède, dans la génération de femmes 1955, 70 % environ étaient mariées à 35 ans.

Graphique 21 - Pourcentage des femmes en union consensuelle selon l'âge, pour une sélection de pays européens

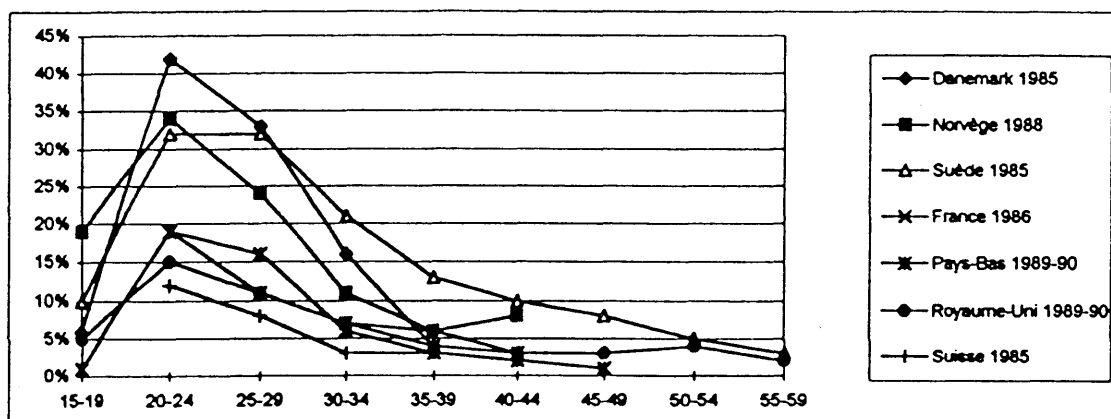


Tableau 19

Pourcentage de femmes qui ont cohabité avant leur mariage				
Pays	Cohortes de mariage			
Danemark	:	:	1971-1975	:
			80%	
France	:	1966-1970	1971-1975	1976-1977
		13%	22%	31%
Royaume-Uni	:	1966-1970	1971-1975	1976-1977
		4%	12%	20%
Suède	1950-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1981
	39%	63%	81%	89%
Norvège	1947-1965	1965-1970	1970-1976	1975-1977
	11%	15%	26%	47%
Etats-Unis	:	1965-1974	1975-1979	1980-1984
		9%	26%	34%

Source: Louis Roussel, "Le futur de la famille", in Eurostat,
Le Capital humain à l'aube du XXI^e siècle, Novembre 1991

- 2 - Nuptialité: le mariage est différé partout, mais plus au nord qu'au sud

Cohabitation et maintien d'une nuptialité encore majoritaire ne se concilient que par un vieillissement de l'âge au mariage.

Tableau 20

Evolution de l'âge moyen des femmes lors de leur premier mariage, entre 1960 et 1992													
	EUR12	B	DK	D	GR	E	F	IRL	I	L	NL	P	UK
1960	24,0	22,8	22,8	23,4	25,2	26,1	23,0	27,6	24,8	:	24,2	24,8	23,3
1970	23,1	22,4	22,8	22,5	23,7	24,7	22,6	25,3	23,9	:	22,9	24,3	:
1980	23,2	22,2	24,6	22,9	23,1	23,5	23,0	25,0	23,8	23,0	23,1	23,2	23,0
1990	25,1	24,2	27,6	25,3	24,5	25,3	25,5	26,1	25,6	25,4	25,9	24,9	:
1992	25,4*	24,7	28,0	25,8	25,0	25,6(1)	26,1	26,6	25,7(1)	26,0	26,5	24,3	25,5(1)

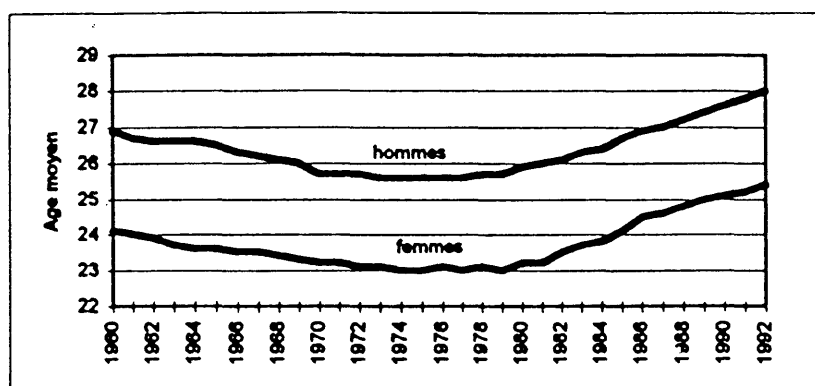
(1): 1991

*: Estimé par Eurostat

Source: Eurostat - Statistiques démographiques 1994

On note un rajeunissement général entre 1960 et 1980 et un vieillissement au cours de la dernière décennie. Il est très significatif que le Danemark, comme d'ailleurs la Suède, fassent exception. En réalité un mouvement général de rajeunissement de l'âge au mariage avait, dans les années 1960 et 1970, affecté l'ensemble des Etats membres. L'inversion de la tendance se produisit dans le nord alors que le sud était encore en pleine phase de rajeunissement, en particulier en Espagne. C'est donc un même retournement de tendance qui affecte tous les Etats membres de l'Union, mais avec un décalage important entre le nord et le sud. C'est ce que dissimule l'évolution globale, pour l'ensemble de l'Union, de l'âge moyen au premier mariage.

Graphique 22 - Evolution de l'âge moyen au premier mariage
EUR 12, 1960-1992



Source: Eurostat - Statistiques démographiques 1994 et estimations 1991-1992

Tous ces changements finalement n'ont que relativement peu modifié l'effectif des couples en vie commune : les cohabitants ont comblé le déficit des non-mariages et même, entre 20 et 40 ans, la baisse des mariés s'équilibre presque par la présence des unions consensuelles. Ce n'est donc pas dans une raréfaction de la vie en couple qu'il faut chercher une explication à la baisse de la fécondité.

- 3 - La cohabitation des enfants majeurs avec leurs parents

Dans le cycle de la vie familiale, une autre transformation importante s'est produite : l'allongement très sensible de la période durant laquelle, après leur majorité légale, les enfants continuent à résider chez leurs parents. Dans les années 50, les jeunes gens quittaient en général leurs parents après leur service militaire et les jeunes filles après leur mariage ; celui-ci intervenait le plus souvent

vers 21-22 ans, au moins dans les zones Nord et Centre de l'Union. Les choses aujourd'hui ont considérablement changé dans beaucoup d'Etats membres.

Plusieurs enquêtes ont montré, par exemple, que les jeunes filles continuent à quitter leurs parents plus tôt que leurs frères le font. Mais elles partent plus tard qu'il y a vingt-cinq ans. Le changement le plus rapide se situe dans la dernière décennie. Deux facteurs consécutifs expliquent cette transformation. Dans un premier temps, c'est la volonté des parents de profiter de la prospérité économique pour donner à leurs enfants une meilleure qualification professionnelle. Entre 1960 et 1980, le nombre des étudiants et étudiantes dans toute l'Union n'a cessé de croître. Le rythme a été différent suivant les Etats membres, mais partout il a été considérable.

Tableau 21

Part des personnes encore aux études dans le groupe d'âge 20-24 ans, 1991-92													
	EUR12	B	DK	D	GR	E	F	IRL	I	L	NL	P	UK
	(*)	(*)						(*)			(*)		(*)
Total	25%	30%	30%	29%	:	28%	26%	18%	:	:	34%	15%	18%
Femmes	25%	31%	31%	26%	:	29%	28%	16%	:	:	29%	19%	18%

(*): valeur estimée : donnée non disponible

Source: Eurostat

Depuis une décennie, c'est un peu partout le chômage des jeunes qui provoque cette prolongation de la vie commune entre parents et enfants légalement adultes. D'abord parce que l'absence d'un emploi les incite à rechercher à l'université une qualification plus haute, mais aussi parce que le chômage les prive de ressources autonomes.

Tableau 22

Taux de chômage des 20-24 ans suivant le sexe - 1992													
	EUR 12	B	DK	D	GR	E	F	IRL	I	L	NL	P	UK
Hommes	16,1	10,5	15,6	5,9	17,0	26,6	17,2	22,3	22,2	:	6,9	8,7	18,9
Femmes	18,0	14,0	14,7	7,0	31,1	38,6	23,6	17,9	29,5	:	7,5	9,1	10,5
Total	17,0	12,3	15,2	6,4	23,4	32,0	20,4	20,2	25,5	(2,6)	7,2	8,9	15,1

Source: Eurostat - Enquêtes communautaires sur les forces de travail

Ces taux, on le voit, varient considérablement d'un Etat membre à l'autre, et il est probable que la fréquence de cohabitation avec les parents est assez corrélée avec eux. Dans beaucoup d'Etats membres, c'est plus de la moitié des jeunes hommes, sinon des jeunes filles, qui, dans ce groupe d'âge, restent "à la maison". C'est là, pour la famille, une situation nouvelle. Elle offre certes des avantages aux deux générations, puisque les parents sont le plus souvent satisfaits de garder une proximité quotidienne avec leurs enfants et que ceux-ci trouvent dans cette cohabitation prolongée la sécurité que l'insertion sociale ne leur a pas encore donnée. Mais ces avantages ne vont pas sans inconvénients. C'est que la situation est ambiguë. Cette hospitalité tardive fait-elle partie des obligations normales des parents ou est-elle une contribution généreuse de leur part ? Peut-on, en ce qui concerne les enfants, être à la fois dépendant et adulte ? Ces ambivalences finissent parfois par créer des situations où les parents résistent mal au sentiment d'être un peu exploités et où les jeunes considèrent l'accueil fourni comme une tutelle inévitable, mais un peu longue.

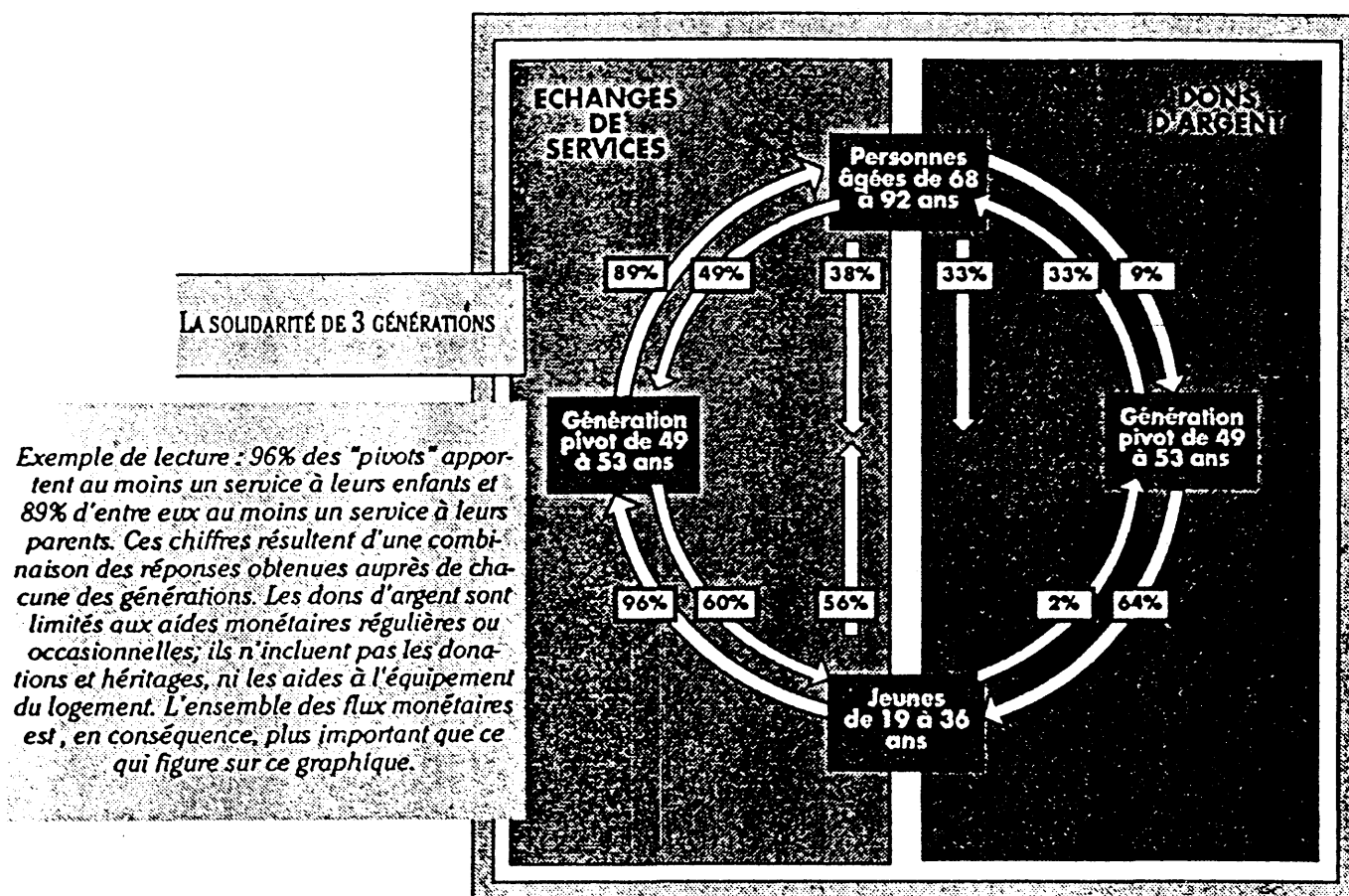
- 4 - Une nouvelle phase, entre retraite et véritable vieillesse

Le retraité qui cesse d'être actif à 60 ans a désormais devant lui vingt ans environ d'espérance de vie. Au même âge, la femme en a vingt-cinq. Certes, une partie de ce temps sera affecté par une perte, plus ou moins importante, plus ou moins longue d'autonomie. Mais, on l'a vu, "l'espérance de vie sans handicap" marche au même pas que l'espérance de vie tout court. Dans ces conditions, c'est la part de la retraite "alerte" qui continue à s'allonger. Sa durée est évidemment très variable suivant les individus, mais il ne serait pas déraisonnable pour les hommes d'escompter quinze ans, et au moins vingt pour les femmes.

Il y a donc coexistence de deux générations capables d'activité ; mais la première se trouve submergée par ses tâches, tandis que la seconde dispose d'un fort capital de temps libre. Il existe donc entre ces parents "jeunes" retraités, leurs enfants de 30 à 40 ans et leur parents encore en vie une sorte de complémentarité possible, puisque les premiers peuvent mettre au service des autres le temps dont ils disposent abondamment. Cette symbiose commence d'ailleurs souvent avant la retraite. Les générations "sandwich", constituées pour la plupart de femmes, auraient plutôt 50 ans et leurs échanges avec leurs enfants, petits-enfants et parents seraient intenses, comme l'a montré une enquête sur la question.

Ainsi, l'évolution démographique a-t-elle créé des conditions pour que la famille s'associe aux sécurités qui demeurent le plus souvent assumées par la société. Car sous l'impulsion de la crise économique et de l'emploi, les valeurs instrumentales se réinstallent en force dans la famille. Pour le jeune chômeur, le parent handicapé, l'adolescent découragé, la famille apparaît comme le seul havre sûr. La famille ne va-t-elle pas regagner une vigueur nouvelle dans cette fonction retrouvée de solidarité inconditionnelle? On ne peut en être sûr. Des études récentes signalent que la précarité de l'emploi retentit sur la stabilité du mariage. Le malheur du temps n'aboutit donc pas toujours au resserrement des liens, ni entre générations, ni entre conjoints. Il peut aussi produire, si la famille reste sans appuis, un clivage durable entre citoyens intégrés et "exclus".

Graphique 23



- 5 - Les ruptures et les reconstitutions d'union

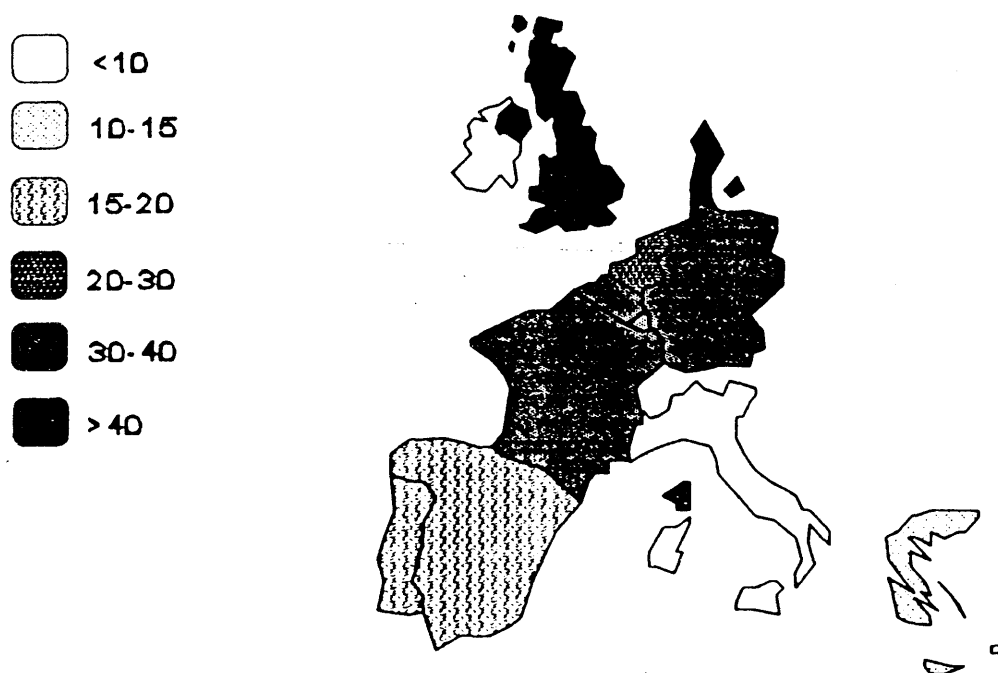
Dans la plupart des Etats membres, la divortialité, en 1960, était du même ordre que 20 ans auparavant, une moyenne approximative de 10 divorces pour 100 mariages. Aujourd'hui, le Sud faisant toujours exception, cette fréquence a doublé, triplé, voire plus. En Scandinavie, elle affecte un mariage sur deux. La rupture du mariage est donc devenue un comportement banal. Cette évolution s'explique, on le verra plus loin, non par des raisons conjoncturelles qui auraient multiplié les causes de divorce, mais parce que le pacte de mariage inclut désormais une clause de "démariage" possible, pour le cas où les attentes des conjoints seraient perçues comme gravement compromises. C'est le modèle matrimonial qui s'est transformé et non son environnement qui serait devenu plus défavorable. C'est dire que la signification du divorce a changé et qu'une comparaison entre la situation actuelle et celle de 1965 doit être faite avec beaucoup de prudence.

La carte illustrant la divortialité dans l'Union européenne montre l'existence d'un gradient Nord-Sud.

Pour être complet, il faut tenir compte des ruptures d'unions consensuelles. On dispose ici de peu de données. Celles qui ont pu être collectées dans certains pays européens montrent que l'instabilité de ces unions n'a cessé de croître depuis quinze ans. Lorsqu'un mariage intervient, il n'est pas rare que chaque conjoint ait déjà connu une ou plusieurs cohabitations.

Au total, sauf toujours dans les Etats membres du Sud, une part importante de la population connaîtra, le plus souvent sous des statuts matrimoniaux différents, plusieurs unions.

Carte 4 - Indice de divortialité du moment pour 100 mariages, en 1990



L'analyse des ménages avait conduit à la conclusion d'un émiettement. On voit plus clairement maintenant que cet émiettement tient en partie aux discontinuités temporelles de l'histoire familiale. Nous sommes passés depuis deux siècles de ménages de grande taille et complexes à des ménages étroits et simples. Nous avons évolué de biographies relativement courtes, mais généralement simples, à des itinéraires plus longs, mais morcelés. Ce ne sont pas là de minces transformations. Elles expriment en fait une véritable mutation, rapide et nette, de notre système familial.

3.3 Les enjeux de la mutation familiale

Tous les changements morphologiques qui viennent d'être décrits appellent explication si on veut estimer leur inertie et évaluer leur possible durée. Leur relative simultanéité suggère l'hypothèse qu'un ébranlement central a provoqué en quelques années ces évolutions diverses. Tant l'anthropologie classique que la sociologie en ont développé la nature, et il paraît utile d'en faire part ici afin de mieux comprendre ensuite les conséquences démographiques de la mutation familiale.

3.3.1 Le nouveau modèle familial de notre temps: la "famille-pacte"

Dès les années 1960, l'ancien modèle institutionnel de la famille s'est effrité pour faire place à un nouveau modèle, basé sur plus d'autonomie. Dans l'ancien système, les conjoints se choisissaient librement, mais leur nouveau statut comportait un certain nombre d'obligations définies par la société: en particulier la hiérarchie s'imposait entre les sexes comme entre les générations. Ces deux marqueurs fondamentaux de différenciation, le sexe et la génération, sont apparus, dans les années 60' comme contradictoires avec l'égalité, fondement de la modernité et de la démocratie. Dans le même temps, la prospérité économique et les progrès de la science suggéraient à tous que temps était venu pour chacun d'un épanouissement sans entraves de son identité.

La législation a très vite sanctionné l'idée d'égalité des sexes et la liberté de rompre, par consentement mutuel, le mariage. La vie privée se réglait dorénavant par l'accord de deux parties aux droits égaux. Les statisticiens ont suivi ce mouvement en abandonnant assez vite le concept de "chef de ménage". Dans son principe même, le mariage a cessé d'être une institution pour devenir un pacte.

Ce pacte se fonde d'abord sur la perception évidente d'une sorte de passeport pour le bonheur: cela s'appelle le sentiment amoureux. Tel est en tout cas le prérequis posé par les répondants à une enquête Eurobaromètre sur la perception de la famille par les européens: pour se marier, il faut d'abord se respecter, ensuite s'aimer intensément, disent-ils dans une proportion de 87 et 78 pour-cent respectivement. Ainsi, par rapport au modèle des années 1950, les couples contemporains auraient gardé le même objectif central de bonheur mais ils considéreraient désormais comme aliénantes les anciennes stratégies institutionnelles. C'est tout le système qui a basculé d'une régulation externe à une régulation perçue comme autonome. Les conséquences de cette mutation sont évidemment considérables, aussi bien pour les conjoints que pour leurs enfants, et elles se traduisent par des comportements démographiques tout à fait nouveaux, comme les ruptures et reconstitutions familiales qui ont déjà été évoquées.

3.3.2 Conséquences socio-démographiques de la mutation familiale

- 1 - L'entrée des femmes dans la vie active

Les femmes ne pouvaient se contenter d'affirmer pour elles une égalité de principe. Elles devaient s'en donner les moyens en disposant de ressources propres. Elles ne pouvaient le faire qu'en entrant massivement dans le monde du travail, ce qu'elles firent en particulier à partir de 1970.

Tableau 23

Taux d'activité féminine entre 1960 et 1992 (en %)													
	EUR 12	B	DK	D	GR	E	F	IRL	I	L	NL	P	UK
1960	22,0	20,0	28,0	33,0	28,0	14,0	28,0	21,0	20,0	22,0	16,0	29,0	21,0
1970	26,6	24,9	36,9	30,3	:	18,2	29,4	19,7	21,9	21,7	18,9	:	31,2
1980	30,0	30,8	45,3	32,0	21,1	20,0	33,8	20,5	25,7	26,4	23,7	34,6	36,4
1990	42,4	36,0	60,8	44,9	34,9	31,9	46,0	34,5	34,5	33,6	43,3	46,8	51,7
1992	44,0	38,9	62,4	47,9	34,2	33,4	47,3	36,8	34,5	39,1	46,1	49,5	52,1

Source: Eurostat - 1960 à 1980: Statistiques de l'emploi; 1990 et 1992: Enquêtes communautaires sur les forces de travail

Dans beaucoup d'Etats membres, la proportion des actives, en trente ans, a doublé. Cette augmentation est d'autant plus spectaculaire qu'elle a touché une partie seulement des femmes puisqu'entre 15 et 24 ans, les taux ont sérieusement diminué en raison de la prolongation de la scolarité. Par ailleurs, les femmes de plus de 45 ans ont été peu affectées par ce mouvement. L'augmentation de la moyenne tient donc pour l'essentiel aux femmes de 25 à 44 ans et, parmi elles, plus particulièrement aux mères de famille, jusqu'alors en grande partie inactives à ces âges.

La situation de l'Irlande caractérise une participation féminine où l'activité professionnelle est limitée le plus souvent aux célibataires et aux femmes sans enfant. Celle du Danemark présente des taux toujours assez proches de ceux des hommes. Les modes de vie, la distribution des horaires, les plages de vie commune sont évidemment très différents dans ces deux cas extrêmes. La fécondité par contre, paradoxalement, est très proche. D'ailleurs, si les mères de 1 ou 2 enfants travaillent presque toutes au Danemark, il n'en va pas de même de celles de 3 enfants : pour elles, les taux baissent drastiquement comme dans les autres Etats membres de l'Union.

Cette croissance de l'activité féminine n'est pas à mettre exclusivement au compte du travail à temps plein. Dans certains Etats membres, entre 1983 et 1989, c'est la diffusion du travail à temps partiel qui a été le facteur de loin le plus décisif de l'augmentation.

Il y a donc eu, au cours des vingt dernières années, une poussée de ce type de travail, qui correspond à un troisième mode de vie, compromis où la femme maintient son indépendance financière, mais non sa capacité à faire vraiment carrière et, d'autre part, assure une présence plus longue auprès de ses enfants. Tableau 24

Les enquêtes d'opinion marquaient, il y a 25 ans, la préférence des femmes pour ce compromis. La formule aujourd'hui privilégiée lorsqu'on interroge les femmes, est celle du travail à plein temps, qui correspond le mieux à l'idéal égalitaire. On aurait pu penser que la crise économique actuelle aboutirait, comme l'avait fait celle de 1930, à un reflux des femmes hors du marché du travail. Il n'en a rien été. Les épouses considèrent en effet leur emploi comme une garantie en cas de chômage de leur mari ou en cas de divorce. Au-delà de cet avantage matériel, il semble bien que se maintienne, en dépit des difficultés, la revendication d'assurer, par leur travail, leur autonomie.

Ceci a un effet majeur sur l'évolution de la population active. De fait, durant les cinq dernières années, c'est essentiellement à l'activité croissante des femmes que l'on doit l'augmentation de la population active. D'ailleurs, Eurostat estime que d'ici cinq ans, entre 50% et 60% de son accroissement sera redevable aux femmes. Cette participation accrue des femmes à la force de travail serait un atout non négligeable pour stabiliser le nombre des inactifs engendré par le processus de vieillissement.

Tableau 24

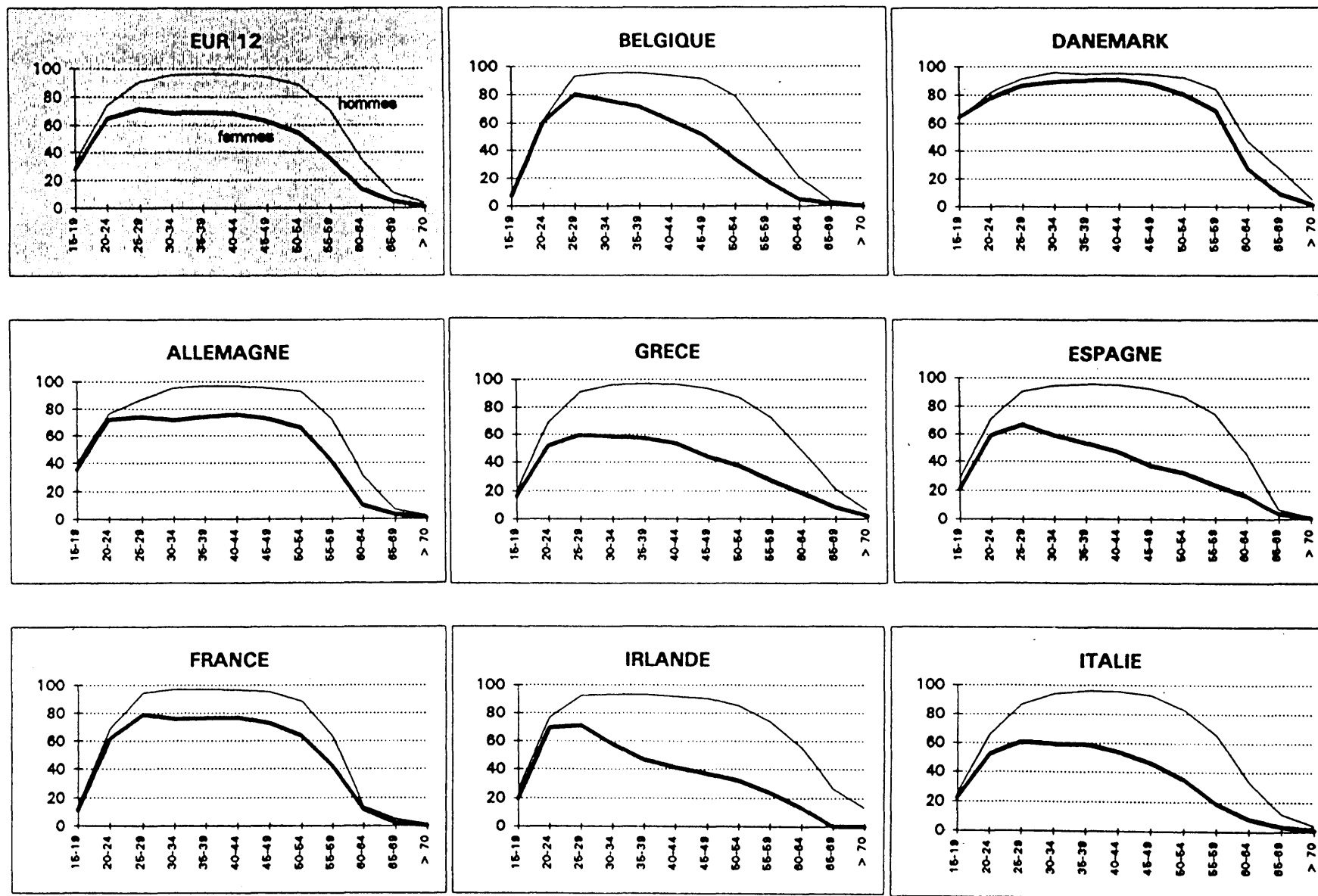
Croissance de l'emploi féminin entre 1987 et 1992				
	Croissance emploi tot. (%)	Croissance tps plein (%)	Croissance tps partiel (%)	Acc. emploi dû au temps partiel (%)
EUR12	11.5	8.3	19.6	47.7
B	19.5	13.2	39.2	48.6
DK	1.9	11.5	-11.2	*
D (1)	17.3	8.3	38.9	66.2
GR	3.8	6.5	-18.9	*
E	21.3	21.6	19.4	12.7
F	6.5	4.5	13.3	47.0
IRL	15.8	12.0	36.1	36.2
I	7.5	6.2	18.7	25.9
L	13.2	14.3	7.9	10.5
NL	24.8	6.1	38.5	89.5
P	11.9	10.7	21.6	19.0
UK	7.5	7.1	8.0	47.8

Source: Eurostat - Enquêtes communautaires sur les forces de travail

(1) dans ses frontières d'avant le 3 octobre 1990

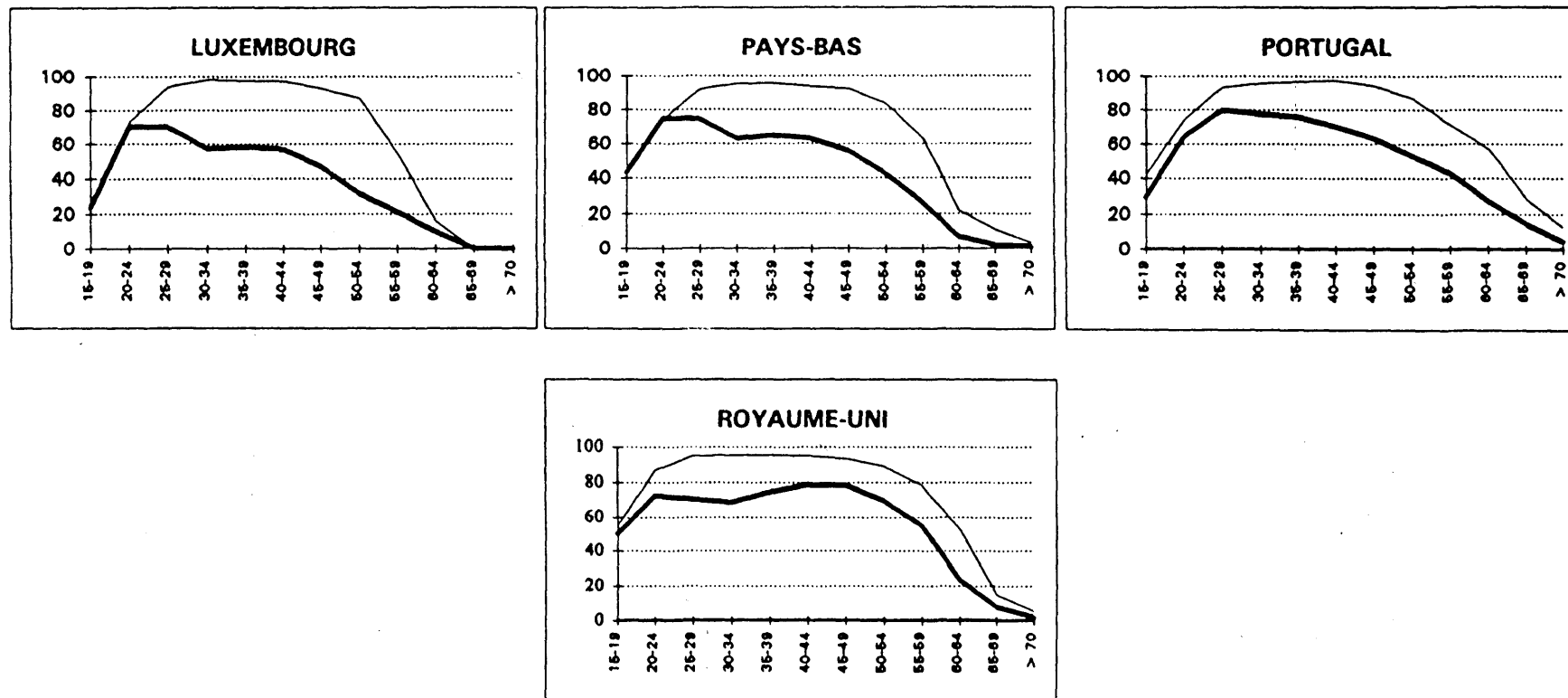
* : le travail à temps partiel diminue dans ces pays

Graphique 24 - Taux d'activité des femmes et des hommes selon l'âge, en 1992



Source: Eurostat - Enquêtes communautaires sur les forces de travail - 1992

Graphique 24 (suite) - Taux d'activité des femmes et des hommes selon l'âge, en 1992



Source: Eurostat - Enquêtes communautaires sur les forces de travail - 1992

- 2 - La baisse de la fécondité

De tous les changements démographiques observés depuis trente ans, le plus général sans doute a été la baisse de la fécondité. Plus ou moins importante, plus ou moins tardive, elle a affecté tous les Etats de l'Union.

La fécondité se mesure par deux indicateurs classiques : l'indice conjoncturel de fécondité et la descendance finale des générations. Le premier est beaucoup plus sensible, mais de moindre conséquence puisqu'il se réfère à une seule année. On peut évidemment le suivre dans le temps. Le second cumule les enfants des femmes d'une génération donnée : il n'est disponible que lorsque ces femmes ont atteint la fin de leur vie reproductive.

La baisse de l'indicateur conjoncturel, sur les dernières décennies, est presque partout spectaculaire. On est parti d'une Europe où, partout, le seuil de renouvellement des générations (2,10 enfants par femme) était atteint, à une situation où il est seulement approché par quelques pays (Irlande et pays scandinaves). Un certain nombre de pays paraissent, provisoirement, au moins stabilisés, entre 1,7 et 1,4 enfant par femme. Dans certaines régions (ex-RDA, Italie du Nord), l'indicateur est même tombé au-dessous de 1,0. Il est vraisemblable qu'un effet de calendrier permettra à ceux qui sont en dessous de 1,4 de se redresser, au moins légèrement. Quant à la hausse récente des pays scandinaves, du temps est nécessaire pour qu'elle puisse être objectivement interprétée.

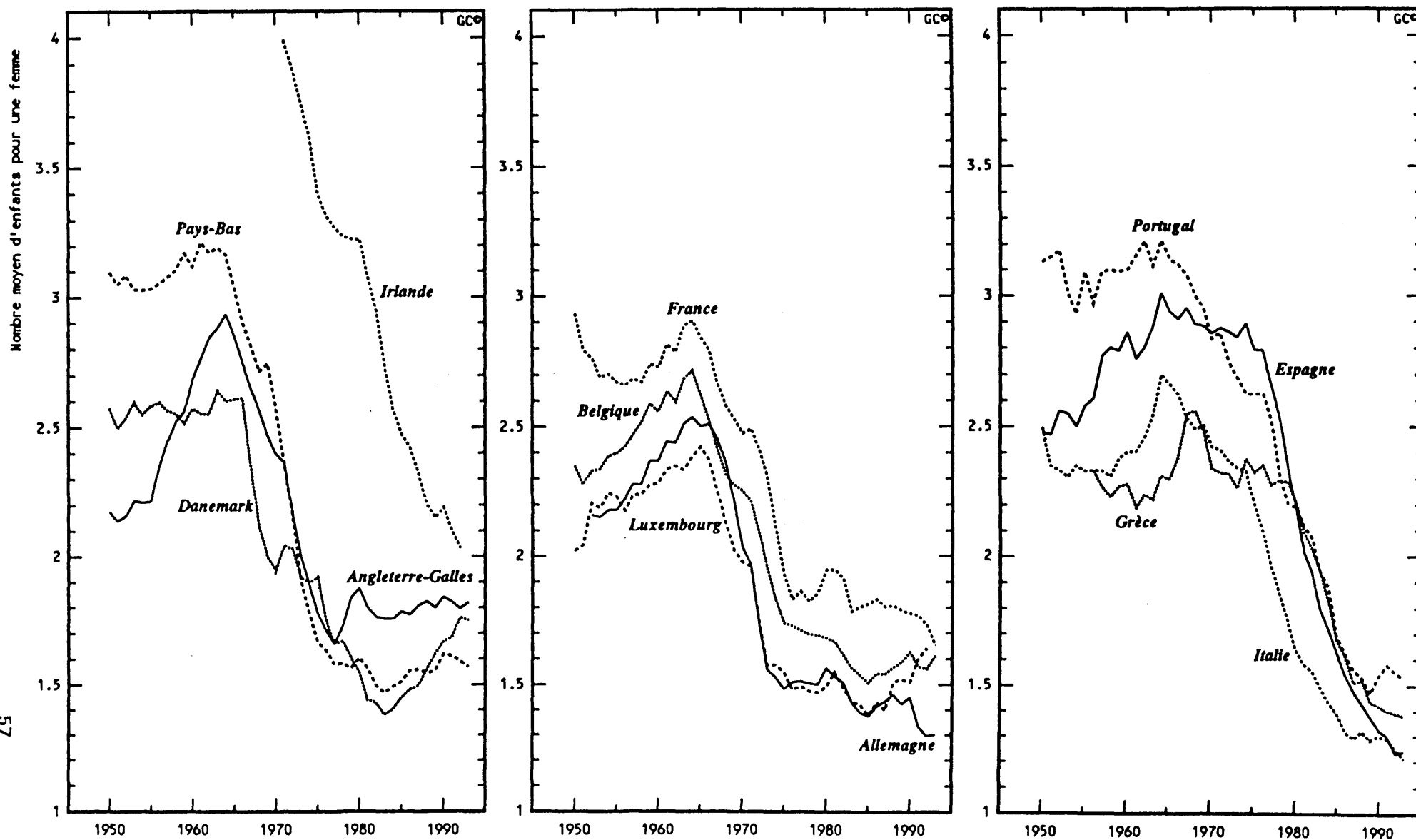
L'effet de calendrier est neutralisé dans la mesure de la descendance finale. La convergence vers une fécondité proche ou un peu inférieure au seuil de renouvellement est visible pour la génération 1960, la dernière pour laquelle on ait une estimation satisfaisante. Mais il serait aussi naïf de se réjouir de ce relatif équilibre que de s'alarmer à l'excès au vu de certains indices du moment. Il faut bien entendu lire ensemble ces deux indicateurs aux significations différentes. Pour l'instant, la descendance finale des Etats membres de l'Union n'anticipe pas le non-remplacement des générations. La prolongation des taux conjoncturels actuels aboutirait, en revanche, à une descendance finale rapidement déficitaire. C'est sur cette double constatation que les responsables nationaux doivent fonder leur jugement.

La diffusion de la pilule contraceptive et la légalisation de l'avortement sont-elles à elles seules responsables de la baisse de la fécondité? Deux démographes, Westoff aux Etats-Unis et Leridon en France ont démontré que la contraception nouvelle était une cause nécessaire, mais non suffisante, pour expliquer la baisse de la fécondité. La baisse résulte du fait que les couples, capables désormais de maîtriser exactement leur fécondité, désirent aujourd'hui moins d'enfants qu'en 1960. C'est cette baisse du nombre d'enfants souhaités qu'il faut expliquer.

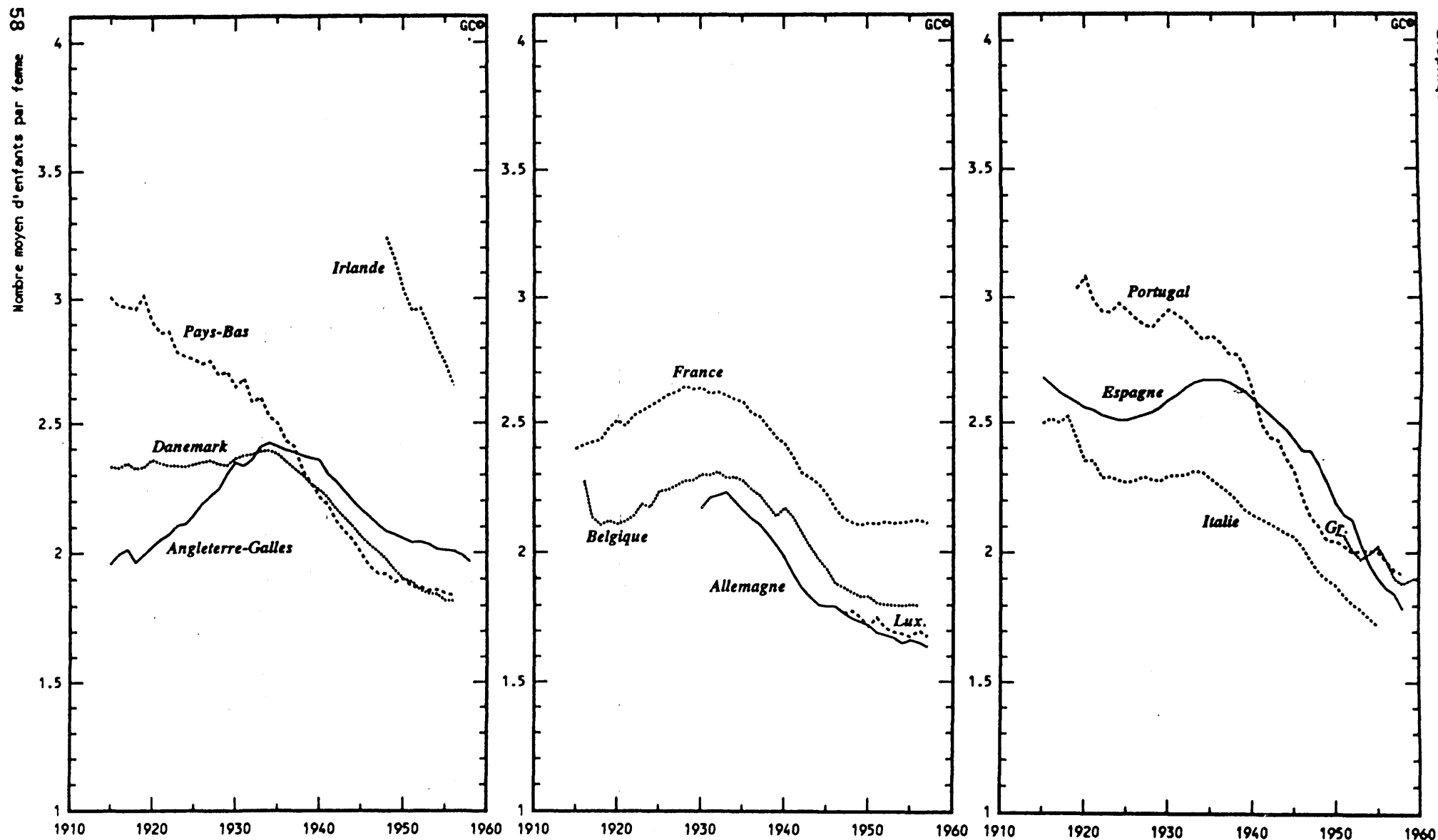
En dépit d'une réelle augmentation de l'infécondité, les enquêtes réalisées dans les Etats membres révèlent que la plupart des couples désirent avoir au moins un enfant. Cette volonté est inégalement répartie, mais l'on peut sans exagérer parler d'un désir quasi général. En réalité, la plupart des parents désirent non pas un enfant, mais deux. Il existe, dans la plupart des Etats membres, une certaine réprobation à l'égard de l'enfant unique. Mais alors, pourquoi ce refus si répandu d'un troisième?

Il faut ici revenir au projet familial. La famille d'aujourd'hui est un projet de bonheur, mais de bonheur équilibré. Le nombre idéal d'enfants sera donc celui qui est compatible avec la quête des autres biens souhaités, sans oublier l'impératif d'égalité qui veut que ces objectifs soient possibles aussi bien pour la femme que pour l'homme. Or, l'opinion dominante est que presque tous les objectifs que se proposent les parents demeurent accessibles avec deux enfants et cessent de l'être avec trois. De fait, les chiffres pour l'Union européenne montrent que le troisième enfant coûte son emploi à au moins une femme sur dix, et qu'il augmente considérablement la charge financière liée au fait d'avoir des enfants.

INDICATEUR CONJONCTUREL de la FECONDITE, 1950-1993, dans les pays de l'Union européenne.



DESCENDANCE FINALE des générations féminines 1915-1959, dans les pays de l'Union européenne.



- 3 - L'égalité entre les hommes et les femmes

Au sein du quotidien, l'égalité dans la répartition des tâches s'impose comme une conséquence du fondement de la famille sur un pacte. Si, en principe, l'égalité hommes/femmes est acquise, les comportements effectifs restent bien loin de cet idéal, les fonctions restant spécialisées et la part du travail ménager féminin est incomparablement plus lourde que celle des hommes, même si par ailleurs l'épouse a un emploi à temps plein. Les enquêtes de budget-temps sont sur ce point concordantes : le temps consacré au travail domestique par les hommes est loin de correspondre à celui de la femme, et les progrès qu'il a faits restent bien loin du compte. Beaucoup, et avec raison, insistent donc sur la nécessité d'un ajustement véritable, d'une répartition plus égalitaire des charges, y compris celle de l'éducation. Dans ce sens, les efforts pour concilier la vie familiale et la vie professionnelle intéresseront dans l'avenir aussi bien les hommes qu'ils touchent aujourd'hui les femmes.

- 4 - Les naissances hors mariage

L'union existe désormais par la seule décision de l'union. Le couple s'installe donc peu à peu dans une solidarité affective et sexuelle sans résidence commune, avec résidence plus ou moins régulière, puis permanente et déclarée ; il arrive même de plus en plus souvent que l'on décide avant un probable mariage d'avoir un enfant. Voici donc qu'aujourd'hui les naissances hors mariage ont, dans certains Etats membres, une visibilité statistique qui leur enlève tout caractère exceptionnel.

Tableau 25 - Naissances vivantes hors mariage pour 100 naissances vivantes, entre 1960 et 1992

	EUR 12	B	DK	D	GR	E	F	IRL	I	L	NL	P	UK
1960	0,5	2,1	7,8	7,6	1,2	2,3	6,1	1,6	2,4	3,2	1,4	9,5	5,2
1970	5,2	2,8	11,0	7,2	1,1	1,4	6,9	2,7	2,2	4,0	2,1	7,3	8,0
1980	8,8	4,1	33,2	11,9	1,5	3,9	11,4	5,0	4,3	6,0	4,1	9,2	11,5
1990	18,6	11,3*	46,4	15,3	2,2	9,6	30,1	14,6	6,5	12,9	11,4	14,7	27,9
1992	20,0	:	46,5	14,9	2,6	:	33,2	18,0	6,8	12,7	12,4	16,1	30,8

Source: Eurostat. Note: * Donnée pour 1989

Observons d'abord que la poussée des naissances hors mariage est survenue au cours de la dernière décennie. C'est que les changements ont suivi en ordre plus ou moins régulier: baisse de la fécondité d'abord, multiplication des divorces; puis diffusion de la cohabitation pré-nuptiale, et enfin naissances hors mariage. Ici aussi, on constate que le Danemark, et en réalité l'ensemble des pays scandinaves présentent les indices les plus élevés, tandis que le Sud de l'Union, sauf le Portugal, demeurent réticents.

Ces enfants nés hors mariage n'ont de commun avec ceux des années 1950 que le statut matrimonial de leurs parents. Il s'agissait, voici 40 ans encore, d'enfants d'une mère abandonnée par le père, qui devenait mère au milieu de la stigmatisation générale. Aujourd'hui, dans la majorité des cas, l'enfant naît d'un couple solidaire qui se propose à plus ou moins long terme de se marier. La société accorde volontiers à ces parents la présomption d'une régularisation prochaine.

3.3.3 Les perspectives d'évolution

Que les Etats membres de l'Union doivent demain aborder un certain nombre de problèmes analogues, c'est un point difficile à contester. Qu'y circulent de plus en plus les mêmes modes, les mêmes produits de consommation, les mêmes films, personne n'en disconvient. Mais ce "marché commun" a-t-il provoqué ou est-il en train de provoquer des modes de vie analogues et des comportements familiaux semblables?

L'Observatoire Européen des Politiques Familiales Nationales nous informe très précisément sur les tendances et évolutions des politiques familiales des Etats membres de l'Union. Eurostat rassemble des données démographiques. Les enquêtes Eurobaromètre permettent de comparer les opinions des Etats membres de l'Union. Tous ces instruments mettent actuellement en évidence la diversité de l'Union européenne.

Les analyses présentées plus haut révèlent, dans la situation actuelle, des écarts considérables: du Portugal, où la nuptialité reste intense, à la France, où, en indices du moment, un homme sur deux seulement se marierait ; de la Suède, où l'indice conjoncturel de fécondité dépasse 2 enfants par femme, à l'Espagne, où il dépasse à peine 1,2 ; de la Suède encore, où le divorce atteint un mariage sur deux, à l'Irlande, où celui-ci n'est pas légal. Mais surtout l'Union est aujourd'hui coupée en deux par une frontière très nette. Au Nord de celle-ci sont admis des modèles de famille où la formation des couples et le fonctionnement de la famille ne supposent plus nécessairement le préalable du mariage. La cohabitation pré-nuptiale est la norme dans les pays scandinaves et les naissances hors mariage y représentent près de 50 % de l'ensemble des naissances.

Dans les Etats membres méditerranéens au contraire, cohabitations et naissances hors mariage sont rares ou exceptionnels. De ce point de vue, et il est assez fondamental, nous nous trouvons en présence de deux modèles. On pourrait d'ailleurs, sur le critère du caractère facultatif du mariage, tracer une autre frontière, moins marquée : cette fois, entre les pays scandinaves, où la cohabitation est la norme, et les pays intermédiaires, où elle est simplement admise et plus ou moins fréquente. De ce point de vue, l'Union européenne, avec les pays scandinaves, ne se présente donc pas comme une mosaïque désordonnée, mais plutôt comme un gradient qui, du Nord au Sud, garderait à l'institution mariage une importance croissante.

Pour les autres caractéristiques démographiques, l'ordre est beaucoup moins évident. L'Allemagne, pour la fécondité, est proche des Etats membres méditerranéens. La nuptialité anglaise, pour son calendrier au moins, n'est pas très éloignée de celui de la Grèce. Paradoxe que la situation des pays scandinaves, à la fois les plus émancipés et les plus féconds. Paradoxe du Portugal, qui semble demeuré le plus religieux des Etats membres méditerranéens, et où le pourcentage des naissances hors mariage est relativement élevé (16 %). Paradoxe de l'Espagne, où le mariage demeure la norme et qui, parmi les Etats membres de l'Union, serait le plus favorable à "une liberté sexuelle totale" [Enquête "Valeurs", 1990]. Bref, cohabitation, naissances hors mariage, divortialité permettent un tracé clair des différences. Pour le reste, les comportements et les opinions s'enchevêtrent le plus souvent. Telle est la situation aujourd'hui. Les changements récents ont-ils contribué à une plus grande cohérence ou aggravé les disparités antérieures ?

A ne considérer que les situations aux deux dates extrêmes, 1965 et 1994, il faudrait conclure que les écarts se sont sans aucun doute accusés. Les douze Etats qui composent actuellement l'Union étaient loin d'avoir une structure homogène voici trente ans, mais la coupure actuelle entre les Etats méditerranéens et le reste de l'Union n'existait pas : partout, unions consensuelles et naissances hors mariage étaient exceptionnelles. Là où il y avait hier juxtaposition de teintes proches, c'est aujourd'hui un contraste criant. L'évolution aurait donc été dans le sens d'une forte différenciation.

En revanche, si l'on suit de 10 ans en 10 ans l'évolution qu'a connue l'Union européenne, l'interprétation est toute différente. Un mouvement massif a débuté au Nord, érodant les institutions matrimoniales, les rendant en principe inutiles ou les vidant de leur sens traditionnel, mais d'abord affectant, à la baisse, fécondité et nuptialité, puis multipliant les situations hors mariage.

Ainsi, il y aurait comme deux temps dans cette évolution, ou, si l'on veut, trois, compte tenu d'un certain décalage entre la diffusion de la cohabitation consensuelle et celle des naissances hors mariage. Un seul grand mouvement, mais, du Nord au Sud, d'importants décalages de calendrier qui font que, seul, le Sud n'a encore été qu'effleuré par cette vague de fond. On pourrait ainsi, sans contradiction, montrer que la plus grande divergence actuelle n'est qu'un moment d'une histoire qui sera finalement convergente.

Il convient, en conclusion de cette analyse, de rappeler l'importance, à côté des facteurs sociaux et culturels, des données économiques. On se comporte bien en famille suivant son mode de pensée, au sens large, mais aussi suivant ses ressources et le système économique du pays. Ces deux dimensions ne sont d'ailleurs pas vraiment indépendantes, mais l'on ne peut d'aucune façon se contenter de mentionner la première. Le niveau de vie, l'organisation du travail, le droit social, les conditions d'habitat, les lois successorales, voilà qui marque les relations quotidiennes et les modèles familiaux. C'est aussi de la convergence de tous ces facteurs que dépend le rapprochement éventuel des Etats membres de l'Union pour les comportements démographiques. Et la cohérence des modes de vie n'est accessible qu'à travers une réduction des écarts entre niveaux de vie.

A l'intérieur même de chaque état, les contraintes économiques stratifient les conduites et les opinions. Comment n'en irait-il pas de même entre les états ? On ne peut dissocier l'évolution des familles dans l'Union européenne de celle, plus générale, des solidarités sociales. C'est dire que ces convergences ne sont pas d'avance inscrites dans un ordre des choses nécessaire, mais qu'elles dépendent aussi de la détermination des acteurs.

Chapitre 3

Points saillants et axes de réflexion

1. Dans les dernières décennies, les familles ont évolué de biographies relativement courtes, mais généralement simples, à des itinéraires plus longs, mais morcelés. L'histoire des familles est devenue complexe: cohabitation et naissances hors mariage, séparations, divorces, recompositions de ménages sont devenus lieux communs, du moins dans la partie plus au nord de l'Union. C'est que le fondement même de la famille s'est modifié. Autrefois institution et véhicule de l'insertion sociale, la famille est devenue un pacte entre deux individus, à la recherche d'un épanouissement personnel.
2. L'instabilité de certaines familles, jointe à l'incertitude économique peut faire craindre pour les jeunes un sentiment de rejet de la société. Le temps de l'autonomie ne cesse pour eux de reculer, les repères fixes s'estompent, la fragilisation économique de leurs parents s'accroît. Beaucoup de jeunes se sentent exclus d'avance, c'est là un problème important auquel l'Union tout entière aura à faire face.
3. Ces changements dans le rôle de la famille ont accompagné des événements majeurs de notre siècle: l'émancipation de la femme, son entrée massive sur le marché du travail et la maîtrise de la fécondité. Il en résulte des transformations radicales et durables dans l'organisation économique et sociale, mais aussi dans les rapports entre les générations et entre les sexes.
4. En dépit de ces transformations, la famille constitue le réseau majeur des relations individuelles et de la solidarité. Elle est un facteur important de l'équilibre social. Le temps est venu de réfléchir, dans une période d'amenuisement des ressources et où l'intervention de l'Etat dans le champ familial est devenue incertaine, à la réponse à donner à la question suivante: quelle place l'Union européenne assignera-t-elle à la famille et aux enfants, en référence à la question essentielle du lien social et de la cohésion sociale ?

CHAPITRE IV

LES MIGRATIONS

Pour compléter le portrait démographique de l'Union, il convient de rendre compte des mouvements migratoires. Il s'agit d'un facteur important, car il joue de plus en plus fort comme composante de la croissance de la population, et constitue un des paramètres essentiels des projections démographiques. Cette constatation pousse donc à se demander quel est l'impact de la migration sur les phénomènes déjà évoqués, comme le vieillissement, la population active, les modèles familiaux, etc.

4.1 Les contraintes de l'analyse

Plusieurs précisions sont nécessaires pour comprendre plus distinctement le rôle des migrations dans la démographie de l'Union: elles se fondent sur deux caractéristiques différenciant l'accroissement migratoire de l'accroissement naturel. D'abord, il s'agit d'une différence dans la durée. Alors que la natalité et la mortalité inscrivent leur évolution dans le long terme et sur la base d'une grande continuité, du moins en l'absence de ruptures importantes (guerres, catastrophes naturelles), tel n'est pas le cas des migrations dont les intensités peuvent varier considérablement en très peu de temps, sous l'impulsion d'un phénomène conjoncturel moins brutal. Ensuite, les données statistiques requises pour une évaluation fiable des niveaux et de la composition des flux migratoires sont rares. Alors que les naissances, mariages, divorces, décès font l'objet d'un enregistrement scrupuleux dans la plupart des Etats modernes, les changements de résidence ne sont pas enregistrés avec la même minutie. Aussi, seuls les pays possédant un registre de population peuvent fournir ces informations, mais l'on sait, par expérience, qu'elles sont parfois incomplètes.

- 1 - Les sources de données

Dans l'Union européenne, cinq Etats membres ne possèdent pas de registre de population, ce sont la France, la Grèce, l'Irlande, le Portugal et le Royaume-Uni. Faute de données statistiques ou administratives directes, il faut dès lors recourir à une variété d'approximations sur les nombres de migrants pour ces Etats membres, à partir des recensements de population, des enquêtes sur les forces de travail ou d'autres enquêtes réalisées au niveau national. Une telle démarche pose alors le problème de la comparabilité des informations entre Etats membres. C'est pourquoi l'analyse portant sur les mouvements migratoires, difficile à réaliser et forcément imparfaite, doit être complétée par d'autres indicateurs. A cet effet, il est profitable d'observer la population selon la nationalité, variable pour laquelle on possède une information fiable et sur laquelle on est en mesure de distinguer des caractéristiques démographiques comme l'âge ou le sexe. Une telle observation est communément appelée une mesure de "stock", par opposition à l'évaluation des "flux" ou courants migratoires.

- 2 - Les stocks de migrants

Il convient de ne pas tomber dans la confusion engendrée parfois par l'emploi de ces deux concepts. Les flux recouvrent le volume et les caractéristiques des individus qui, dans une période donnée, partent ou arrivent dans un territoire donné. Les stocks sont la résultante de tous ces mouvements. La mesure des stocks s'effectue à un moment donné - verticalement, pourrait-on dire - tandis que celle des flux s'effectue horizontalement, dans une période déterminée.

L'identification des stocks de migrants, au niveau statistique et administratif, s'articule le plus souvent sur la distinction entre population nationale et population de nationalité étrangère.

La nationalité, il est vrai, est un indicateur important pour l'étude de l'impact économique et politique de la migration. Comme elle s'appuie sur une notion juridique, la nationalité détermine les droits et privilèges sur un territoire, tant au plan économique (droit de travailler, de bénéficier des prestations sociales, de toucher une pension, d'avoir des relations privilégiées avec des organismes financiers) que politique (droit de vote, emploi dans la fonction publique).

La nationalité constitue, en revanche, un indicateur assez pauvre pour la compréhension des implications sociales de la migration. De multiples facteurs subjectifs à cent lieues du statut juridique que représente la nationalité déterminent la façon dont est perçue une personne dans une communauté. L'autre problème lié à l'exploitation de cette variable pour estimer les migrations est que la nationalité n'a pas le caractère d'unicité, elle peut varier au cours de la vie. Un non-national peut acquérir la nationalité du pays d'accueil selon la législation en vigueur dans ce pays, tout comme un national peut revenir au pays. Dans ces deux cas, le mouvement migratoire n'est pas identifié par la seule nationalité. Il faudra se souvenir de ces limitations principales lors de l'interprétation des données sur la nationalité.

- 3 - Les flux migratoires

La statistique est pauvre, en définitive, pour appréhender, dans les flux migratoires, non seulement leur sens, immigration ou émigration, et leur intensité mais aussi leur fréquence, et leur composition démographique et sociale. C'est dommage, car il y a là une source d'information considérable pour mesurer l'impact de la migration sur l'évolution démographique. Il est souhaitable, pour affiner l'analyse démographique, qu'Eurostat puisse poursuivre en la matière les efforts d'harmonisation et de complétion de la collecte de données entrepris avec les Etats membres.

Lorsque la migration ne fait pas l'objet d'une consignation dans un fichier de population, il est possible de prendre appui sur le recensement. Ce dernier fournit des informations indirectes sur la mobilité spatiale grâce à des questions sur le lieu de naissance, de résidence antérieure ou de résidence à une date fixe dans le passé. Mais les recensements n'ont lieu que tous les dix ans. De plus, la question sur le lieu de résidence antérieur, lorsqu'elle est posée, ne touche pas des périodes analogues. On voit bien les limitations qu'imposent l'emploi de ces estimations dérivées.

Une autre source de collecte est l'enquête utilisée aux frontières du Royaume-Uni pour évaluer la mobilité internationale. Mais sa couverture et son exactitude laissent à désirer.

Enfin, les critères d'identification des migrants varient d'un Etat membre à l'autre. Souvent, ils diffèrent selon qu'il s'agit de nationaux ou d'étrangers. En 1981, les Nations-Unies ont proposé de définir l'immigrant à "long terme" comme un individu entrant sur le territoire national avec l'intention d'y résider au moins une année, après en avoir été absent pendant une année au minimum également. En réalité, le seul pays à se référer à cette définition est le Royaume-Uni dans le cadre de son enquête par sondage aux frontières (International Passenger Survey). Les critères d'identification des autres pays se limitent, soit à l'intention du migrant de résider pour une durée d'au moins un an dans le pays, soit, tout simplement, à l'intention de résider et d'occuper un logement, peu importe la durée.

La diversité des sources et des critères d'identification n'est pas le seul élément qui empêche d'aligner des statistiques comparables sur les flux migratoires. La fiabilité du processus de collecte présente, elle aussi, un sérieux handicap. Le taux de couverture de la collecte varie beaucoup d'un pays à l'autre, peu importe le type de critères utilisés, et il n'est pas rare que l'enregistrement des émigrations, par exemple, ne recense qu'un émigrant sur deux, et même, dans certains cas, un sur dix. Il est heureux qu'Eurostat et les Nations-Unies révisent les recommandations internationales en cette matière.

4.2 La population étrangère dans l'Union européenne

Avant de présenter les données statistiques les plus récentes sur la population étrangère résidant dans l'Union, il convient de rappeler qu'il faut faire une distinction entre la situation des ressortissants des Etats membres de l'UE qui bénéficient de la liberté de circuler et de séjourner dans l'Union selon le Traité CE, et celle des ressortissants des pays tiers qui, en principe, n'en bénéficient pas. Il n'est pas inutile de rappeler l'article 8 du Traité de l'Union européenne qui instaure la notion de la citoyenneté de l'Union:

1. Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre.
2. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par le présent traité.

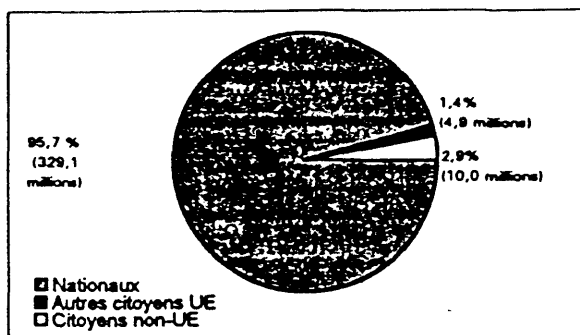
L'article 8.A précise:

1. Tout citoyen de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres, sous réserve des limitations et conditions prévues par le présent traité et par les dispositions prises pour son application.
2. Le Conseil peut arrêter des dispositions visant à faciliter l'exercice des droits visés au paragraphe 1; sauf si le présent traité en dispose autrement, il statue à l'unanimité sur proposition de la Commission et après avis conforme du Parlement européen.

- 1 - Composition et évolution de la population selon la nationalité

Les statistiques les plus récentes indiquent qu'au 1er janvier 1992, un peu plus de 97% de la population dans l'Union était constituée de citoyens de l'Union. Dans ce groupe, 4 millions de personnes, soit seulement un pourcent et demi, vivaient dans un Etat membre autre que celui dont ils possédaient la nationalité. A cette date, la population étrangère non-communautaire comptait donc 10 millions de personnes (3% de l'ensemble).

Graphique 27
Répartition de la population
selon la nationalité - EUR12 - 1.1.1992

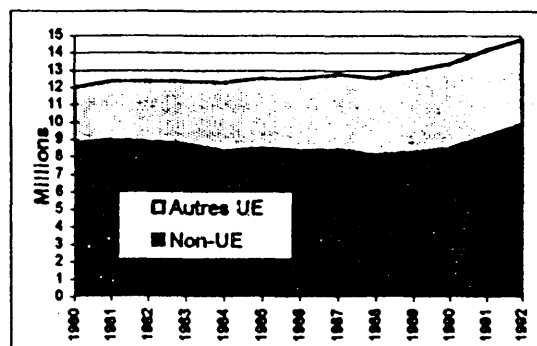


Source: Eurostat

La répartition de la population de l'Union selon la nationalité avait peu varié au cours de la dernière décennie, jusqu'il y a quatre ans. A partir de 1990 en effet, le nombre d'étrangers non-communautaires s'est soudain accru, augmentant de plus d'un million et demi de personnes en deux ans. Un peu plus tôt, entre 1988 et 1990, le mouvement avait été amorcé par les citoyens de l'Union; une plus grande part d'entre eux avait, dans cette période, choisi de résider dans un autre Etat membre. L'intensité de cette hausse récente dans les proportions de population étrangère ne peut que révéler une augmentation dans les flux migratoires. Les flux n'expliquent toutefois pas la totalité de cette augmentation: durant cette période, une part d'étrangers déjà présents dans un Etat membre, mais en séjour illégal, avait légalisé sa situation en profitant de certaines lois de régularisation.

La proportion des étrangers dans l'Union ne traduit pas une situation homogène. Les Etats membres dont l'histoire a connu une immigration de travailleurs ou des reflux en provenance des anciennes colonies possèdent des pourcentages plus élevés de population étrangère non-communautaire. Ce sont l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et la Belgique. A eux seuls, ces pays totalisent 7 millions et demi d'étrangers non-communautaires, soit 77% de l'ensemble de cette catégorie d'étrangers. C'est dire comme leur présence est faible dans les autres Etats membres, en particulier dans ceux du sud de l'Union.

Graphique 28
Evolution de la population nationale
et non-nationale - UE - 1980 à 1992



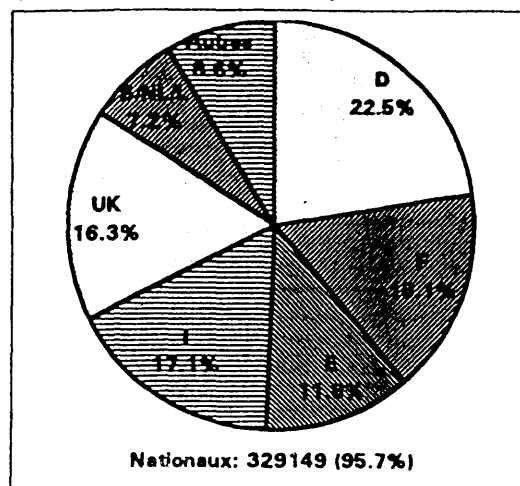
Source: Eurostat

Ce sont à nouveau l'Allemagne et la France, avec le Benelux et cette fois le Royaume-Uni, qui regroupent la presque totalité (90,5%) des étrangers citoyens de l'Union.

Il ressort de ces deux constats que s'il nous est donné d'observer des flux migratoires positifs vers les autres Etats membres, ceux-ci sont majoritairement consécutifs à des retours de nationaux dans leur pays.

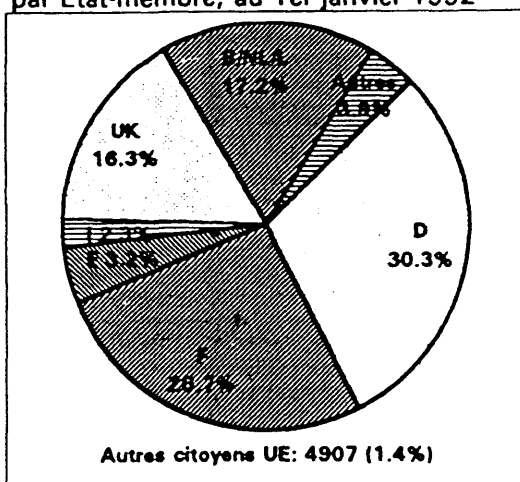
Graphique 29-A

Répartition de la population nationale par Etat-membre, au 1er janvier 1992



Graphique 29-B

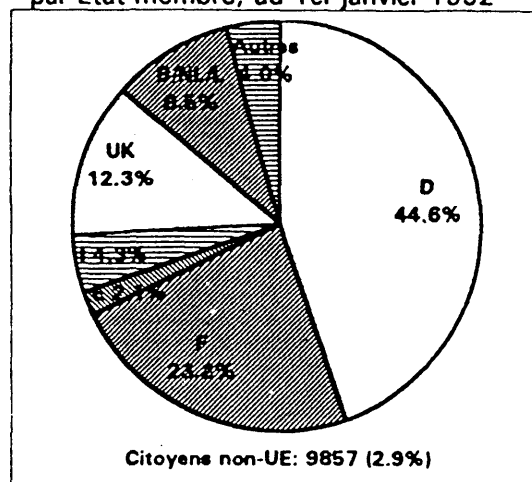
Répartition des autres citoyens de l'UE par Etat-membre, au 1er janvier 1992



Source: Eurostat

Graphique 29-C

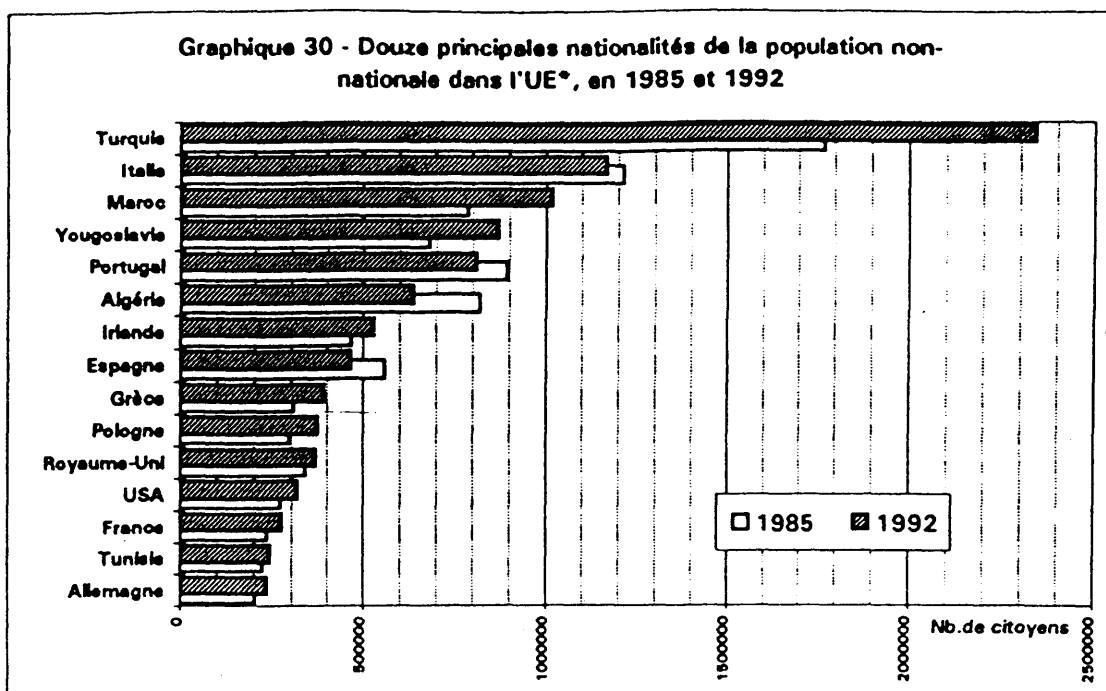
Répartition des citoyens non-UE par Etat-membre, au 1er janvier 1992



- 2 - Répartition et origine de la population étrangère

La distribution des étrangers selon la nationalité d'origine doit être interprétée avec prudence, car elle ne tient pas compte de la durée de résidence de l'étranger dans le pays d'accueil. Il est bien connu que les conditions d'accès à la nationalité varient d'un Etat membre à l'autre. S'il y a, en 1992, plus de Turcs dans l'Union que, par exemple, de marocains, c'est peut-être que les Turcs et leurs descendants ont acquis la nationalité de leur pays d'accueil dans une moindre mesure que les marocains. Ceci ne veut donc pas nécessairement dire qu'il y a eu, par le passé, plus d'immigrants en provenance de la Turquie que du Maroc.

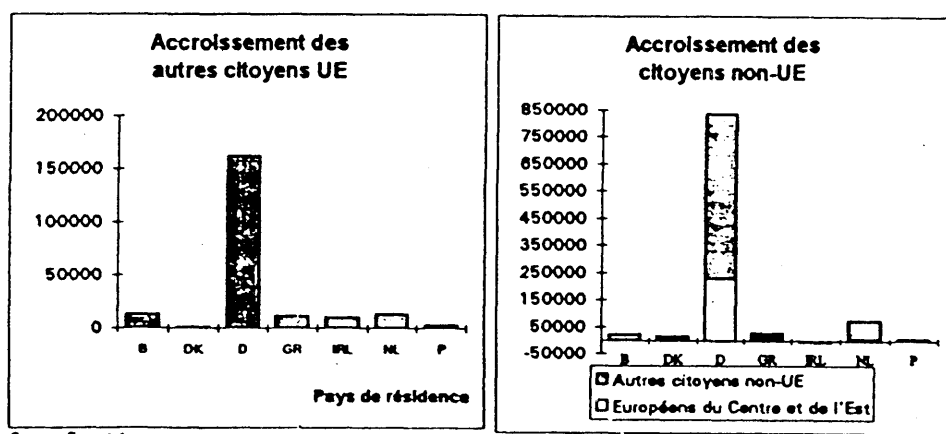
En revanche, l'augmentation du nombre, entre 1985 et 1992, d'étrangers d'une nationalité donnée permet, dans une certaine mesure, de contrer cette lacune. Durant cette période, c'est bien le nombre de turcs qui a connu la plus forte augmentation dans l'Union européenne: plus d'un demi million. A l'inverse, le nombre d'étrangers Italiens, Portugais et Espagnols diminuait durant ces sept années, signe très net d'un mouvement de retour au pays de ces citoyens, car il est peu probable qu'il s'agisse d'émigrations en dehors de l'Union ou encore de naturalisations. Chez les Algériens, en revanche, pour qui le nombre a également diminué, l'acquisition de la nationalité française expliquerait plutôt cette tendance.



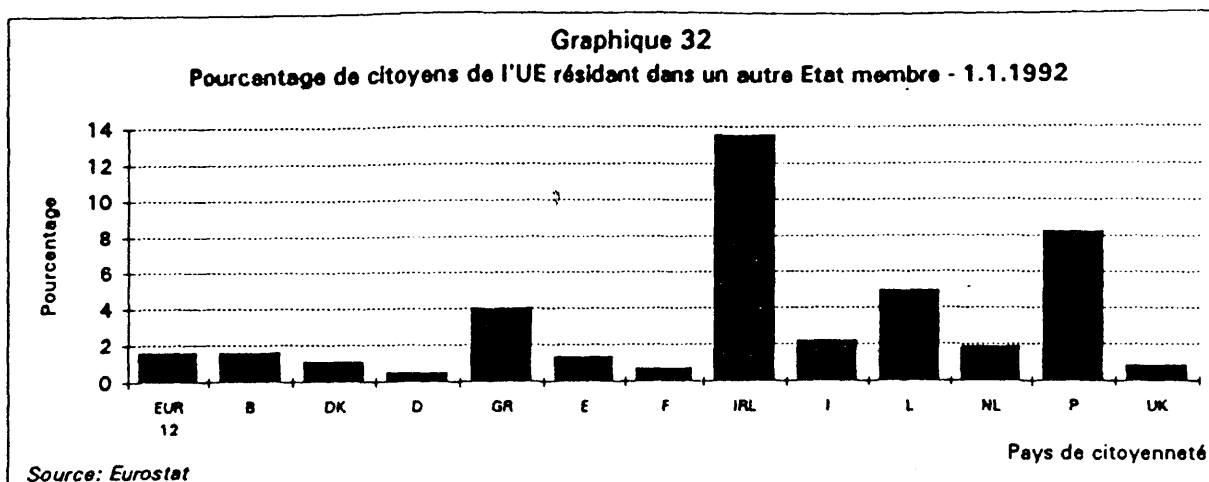
Source: Eurostat. Notes: France 1985: Recensement de 1982; France 1992: Recensement de 1990; Irlande et Royaume-Uni: Enquêtes communautaires sur les forces de travail Printemps 1985 et 1992; *: sauf Italie et Luxembourg

Dans la période récente, de 1990 à 1992, l'Allemagne a accueilli un nombre d'étrangers, tant citoyens de l'Union (160.000 personnes) que non-communautaires (800.000 personnes), dans des proportions huit fois supérieures aux autres Etats membres. Les ressortissants de l'Europe centrale et orientale comptaient pour le quart dans cet accroissement (plus de 200.000 personnes).

Graphique 31 - Accroissement du nombre de non-nationaux entre 1990 et 1992



On l'a vu, 1,4% seulement de citoyens de l'Union résident dans un autre Etat membre que celui dont ils possèdent la nationalité. L'esquisse par Etat membre est sensiblement différente. Ainsi, plus de 12% des irlandais et 8% des portugais résident ailleurs dans l'Union. Les premiers, on le sait, entretiennent des courants migratoires importants vers le Royaume-Uni, les seconds ont eu une émigration importante dans l'après-guerre, qui, proportionnellement à la taille de la population, produit un effet supérieur que, par exemple, en Italie.



Afin de permettre une interprétation plus correcte des données par nationalité, on a reporté dans un tableau l'évolution du nombre de naturalisations d'étrangers par Etat membre, ainsi que le taux de naturalisation de l'ensemble des étrangers au cours de la dernière année pour laquelle cette information était disponible. Plusieurs Etats membres, parmi lesquels figurent l'Allemagne et la Belgique, grands réservoirs d'étrangers de l'Union, ont des taux de naturalisation plutôt faibles comparés à ceux de la France et des Pays-Bas, pourtant hôtes, eux aussi, d'une importante population non-communautaire. S'appuyant sur des législations indépendantes, ces différences en matière d'acquisition de la nationalité produisent néanmoins une sous-estimation de l'importance de l'apport migratoire pour la France et les Pays-Bas.

Tableau 26

Acquisitions de la nationalité dans les Etats membres						
	1988	1989	1990	1991	1992	Ratio (%)
B	1705	1878	2049	1410	2536	0.3%
DK	3744	3258	3028	5484	5104	3%
D	16521	17573	20078	27162	:	0.5%
GR	1571	1217	1090	886	1204	0.6%
E	8143	5919	7033	3752	5226	1.4%
F	46351	49330	54381	59684	59252 (1)	1.5%
IRL	333	529	383	373	347	0.4%
I	:	:	:	:	:	:
L	917	780	893	748	739	0.6%
NL	9114	28730	12794	29112	36237	4.9%
P	34	210	97	43	117	0.1%
UK	64584	117129	57271	57836	41601	2.1%

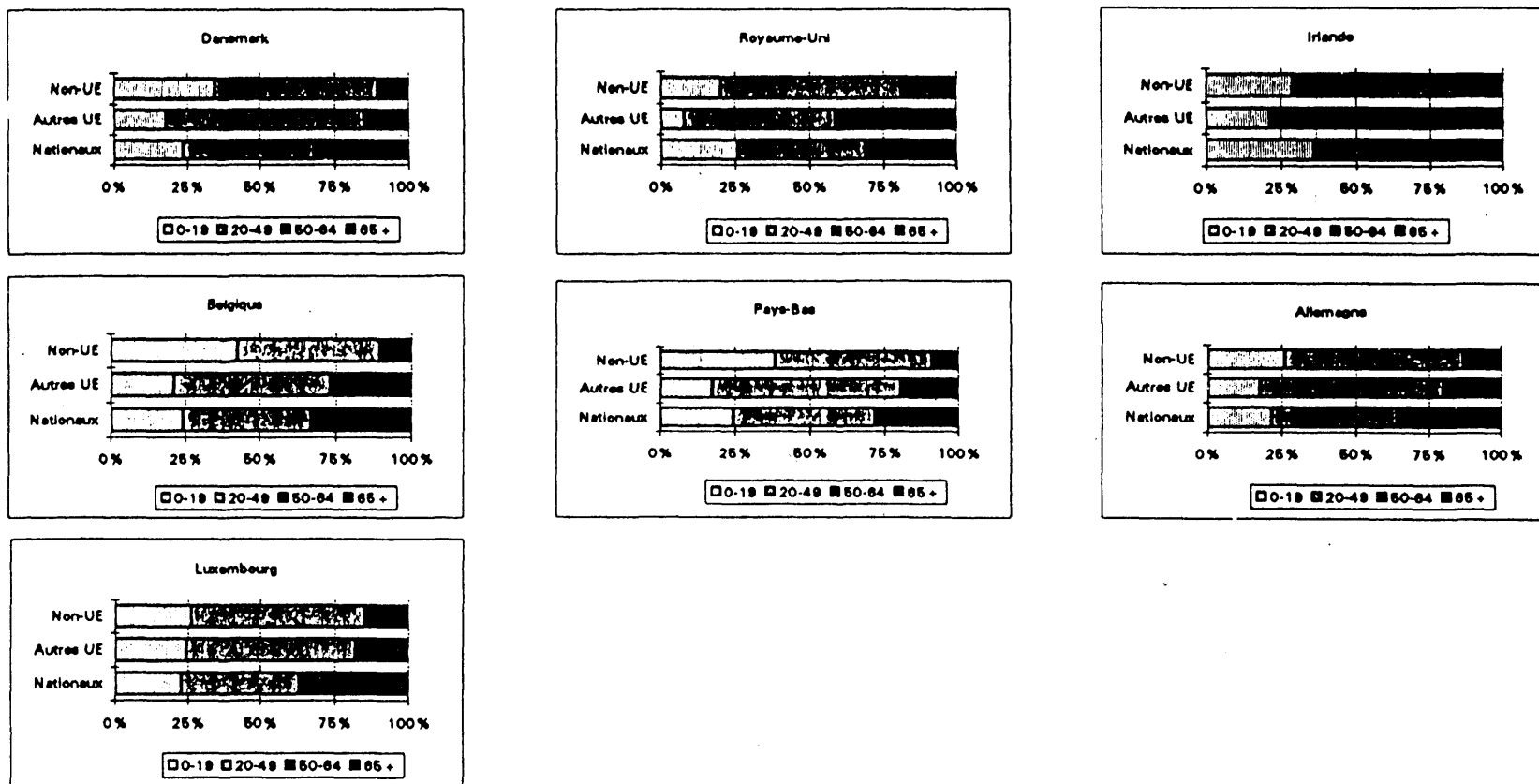
Source: Eurostat

Notes: (*) Pourcentage des naturalisations dans le total de la population non-nationale, au 1er janvier de la dernière année où l'information est disponible
(1) se réfère à l'année 1990

- 3 - Caractéristiques démographiques de la population étrangère

On s'était donné pour but de comprendre l'apport de la migration à l'évolution démographique de l'Union. S'il est vrai que les caractéristiques de la population étrangère en sont un premier indice, il faut rappeler qu'il nous manque ici une donnée essentielle: la durée du séjour. On risque alors de faire un amalgame entre contributions fort différentes, dans la mesure où l'impact sur les comportements démographiques (fécondité, modèle de constitution de la famille, mortalité) agit sur le long terme, et sera le fait des anciens immigrants, et l'impact sur les structures démographiques (âge, sexe, emploi) agit dans l'immédiat, et est produit par les nouveaux immigrants. Ajouté à cela que la population de nationalité étrangère peut varier dans sa composition, même si son volume ne change pas, par le simple jeu des migrations et des naturalisations, et l'on prend conscience des limitations de l'analyse.

Graphique 33 - Répartition de la population selon la nationalité et le groupe d'âge, dans une sélection d'Etats membres, 1.1.1992



Source: Eurostat

Pour les Etats membres où l'information était disponible, on a reproduit la répartition de la population résidente selon les grands groupes d'âges et la nationalité (autochtone, citoyens UE, non-communautaires). Les résidents non-communautaires ont, sans exception, une structure d'âge moins vieille que les nationaux. On rencontre chez eux des proportions moindres de personnes âgées (plus de 65 ans) et en plus, généralement, des proportions plus élevées de jeunes (0-19 ans). Les étrangers qui sont citoyens de l'Union possèdent également une structure moins vieillie que celle des nationaux, à l'exception du Royaume-Uni. En revanche, chez les étrangers communautaires, la proportion de jeunes est partout inférieure à celle des jeunes nationaux. Moins de vieux, moins de jeunes, cela veut forcément dire plus de personnes dans les âges actifs. Dans la catégorie des 20-64 ans, les jeunes actifs, ceux de 20-49 ans, sont à nouveau proportionnellement plus nombreux chez les étrangers que chez les nationaux.

Pourquoi ces différences? Elles s'expliquent en grande partie par la raison de la migration, principalement réalisée pour des raisons d'emploi. Ceci est particulièrement clair dans le profil d'âge des étrangers ressortissant d'un Etat membre. Dans la population non-communautaire, la plus grande part de jeunes pourrait provenir de la migration des familles des travailleurs migrants. Mais il est difficile de dissocier ici l'effet de la migration de celui de la fécondité des étrangers. Dans certains Etats membres, la naissance d'un enfant de parents étrangers facilite l'acquisition par l'enfant de la nationalité de cet Etat. L'absence d'enregistrement de la raison de la migration nous force d'admettre, une fois de plus, nos limites à exploiter plus à fond cette variable.

Notons que la répartition des étrangers selon le sexe conduit à la même divergence entre nationaux et étrangers. Dans tous les Etats membres, le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes parmi les nationaux. Le rapport femmes/hommes y varie d'un peu plus de 100 (Irlande) à 110 (Allemagne). Cette variable est bien sûr liée à la structure d'âge: puisque l'on sait que l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes, des populations vieillies ont forcément une sur-représentation féminine. En revanche, les rapports entre sexes sont presque toujours à l'avantage des hommes dans les populations d'étrangers, en particulier chez les non-communautaires. A la plus grande jeunesse de la population s'ajoute ici un différentiel probable entre les sexes dans le processus même de la migration.

- 4 - Les travailleurs étrangers

De ce qui précède, on avait conclu à une part importante de personnes en âge de travailler parmi les étrangers. Ce constat est confirmé par certaines données que l'on a pu tirer de l'enquête sur les forces de travail. Dans l'ensemble des Etats membres, on observe une certaine constance, sur une période de dix années, dans la proportion de travailleurs parmi les étrangers. Ils étaient presque 6 millions de travailleurs étrangers en 1992, répartis de façon variable parmi les Etats membres. Autour de 52% actuellement dans l'Union, la proportion de travailleurs parmi les étrangers est moindre en Belgique (38,5%), en France (46%) et aux Pays-Bas (44%) et supérieure dans les autres Etats membres à fort taux d'étrangers: Allemagne (60%), Luxembourg (65%).

Tableau 27-A

Nombre de travailleurs étrangers (milliers) 1983-1992										
	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
EUR 12	4776	4811	4869	4888	4946	4893	4999	5123	5271	5931
B	246	229	209	244	217	216	218	236	243	271
DK	37	38	40	38	38	36	44	45	53	49
D	2024	2063	1966	1970	2044	1937	2143	2310	2484	2836
GR	24	23	24	20	20	24	21	23	30	44
E	:	:	:	:	37	35	34	33	49	69
F	1332	1383	1344	1268	1237	1271	1313	1287	1253	1230
IRL	26	27	26	25	26	28	27	29	32	32
I	:	:	:	:	:	:	:	:	:	188
L	43	44	46	46	48	48	49	52	53	60
NL	165	:	155	:	168	175	185	189	202	224
P	:	:	:	18	14	24	28	25	28	19
UK	878	1006	1060	1059	1096	1100	937	893	843	908

Source: Eurostat - Enquêtes communautaires sur les forces de travail

Tableau 27-B

Proportions de travailleurs étrangers dans l'ensemble de la population non-nationale 1983-1992										
	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
EUR 12	53,2	53,3	55,2	51,4	50,1	50,7	51,6	51,9	51,3	52,3
B	39,2	37,9	39,2	38,6	35,8	34,9	35	35,6	37,5	38,5
DK	55,2	52	59,3	58,2	58,8	51,8	53,7	53	53,1	56,7
D	61	61,5	59,8	57,5	56,6	57,6	58,4	58,2	57,8	60
GR	38,8	35,6	39,1	36,2	36,7	40	38,7	41	44,5	49,1
E	:	:	:	:	38,1	36,3	34,4	34,9	39,4	47,6
F	49,3	48,3	46,9	46,8	45,6	45,7	46,1	46,6	46,1	45,9
IRL	40,9	39,2	39,6	38,5	38,7	40,6	40,1	41,7	43,4	40,2
I	:	:	:	:	:	:	:	:	:	47,6
L	60,2	61,7	60,8	62,1	62,6	61,2	61	60	61,6	64,7
NL	44	:	40,8	:	41,3	41,3	41,7	41,1	40	43,8
P	:	:	:	61,4	51,5	48,3	56,6	50,7	54,6	43,4
UK	52,2	52	52,2	51,4	51,5	53,9	56,2	56,9	52,8	51,4

Source: Eurostat - Enquêtes communautaires sur les forces de travail

Pour certains Etats membres, il a été possible de répartir ces travailleurs étrangers selon les nationalités. Le tableau classe, par ordre d'importance, les quatre nationalités les plus représentées. Le sens de certains flux migratoires s'en dégage avec force. Les travailleurs turcs et ceux de l'ex-Yougoslavie forment, en Allemagne, 51% de la force de travail étrangère. Ils sont également nombreux (22%) au Danemark. Certains autres Etats membres ont également une concentration de travailleurs étrangers non-communautaires privilégiant certains groupes: les marocains en Espagne (27%), en Italie (14%) et aux Pays-Bas (14%); les turcs encore, aux Pays-Bas (21%).

D'autres Etats membres se caractérisent en ce que les proportions dominantes de travailleurs étrangers concernent des citoyens de l'Union: le Royaume-Uni, avec ses 26% d'Irlandais; la Grèce, avec 33% de travailleurs étrangers britanniques; le Luxembourg, avec 27% de français et autant de portugais; le Portugal, avec des espagnols (6%) et des britanniques (5%). Dans ces derniers Etats membres, on ne trouve pas plus de 6% de travailleurs non-communautaires qui auraient la même nationalité.

Tableau 28

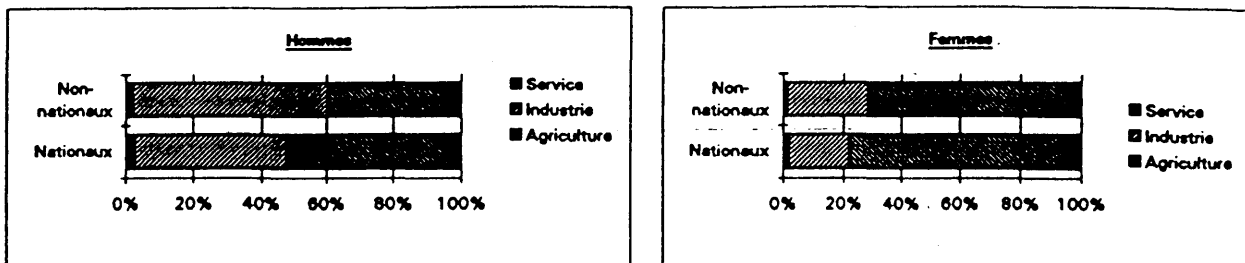
Principales nationalités des travailleurs non-nationaux, dans une sélection d'Etats membres - 1992									
DK		D		GR		E			
Turcs	14%	Turcs	33%	Britanniques	33%	Marocains	27%		
Britanniques	10%	Ex-Yougoslaves	18%	Allemands	13%	Portugais	6%		
Allemands	9%	Italiens	8%	Français	10%	Britanniques	5%		
Ex-Yougoslaves	8%	Grecs	5%	Italiens	5%	Allemands	4%		
Autres de l'UE	9%	Autres de l'UE	11%	Autres de l'UE	10%	Autres de l'UE	8%		
Autres non-UE	51%	Autres non-UE	25%	Autres non-UE	29%	Autres non-UE	50%		
Total non-nationaux	100%	Total non-nationaux	100%	Total non-nationaux	100%	Total non-nationaux	100%		
I		L		NL		P		UK	
Marocains	14%	Français	27%	Turcs	21%	Espagnols	6%	Irlandais	26%
Tunisiens	7%	Portugais	27%	Marocains	14%	Britanniques	5%	Italiens	5%
Ex-Yougoslaves	5%	Belges	17%	Belges	10%	Allemands	3%	Français	3%
Britanniques	4%	Allemands	11%	Britanniques	9%	Citoyens USA	3%	Espagnols	2%
Autres de l'UE	11%	Autres de l'UE	13%	Autres de l'UE	21%	Autres de l'UE	6%	Autres de l'UE	6%
Autres non-UE	59%	Autres non-UE	6%	Autres non-UE	23%	Autres non-UE	76%	Autres non-UE	55%
Total non-nationaux	100%	Total non-nationaux	100%	Total non-nationaux	100%	Total non-nationaux	100%	Total non-nationaux	100%

Source: Eurostat - Enquêtes communautaires sur les forces de travail

Note: A cause de l'arrondissement des données, la somme des travailleurs non-nationaux pourrait légèrement différer de 100%

Les secteurs dans lesquels oeuvrent les travailleurs étrangers constituent un autre facteur de différenciation. Alors que moins de la moitié des hommes travaille dans l'industrie chez les nationaux, les travailleurs étrangers s'y retrouvent dans une proportion proche des 60%. Le surinvestissement dans l'industrie se remarque aussi chez les femmes étrangères.

Graphique 34 - Répartition des employés selon la nationalité, le sexe et le secteur d'activité - UE - 1992



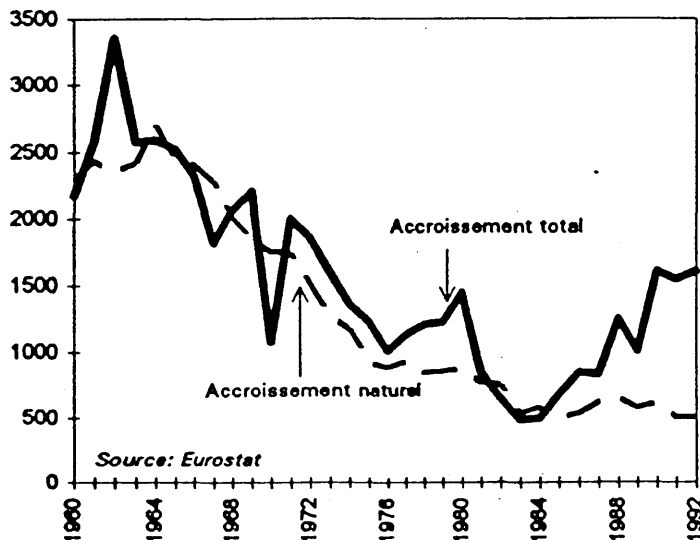
Source: Eurostat

4.3 Les flux migratoires

La discussion a porté, jusqu'à maintenant, sur la population de nationalité étrangère. Ce faisant, on s'est privé d'une information fondamentale pour évaluer l'impact démographique des migrations: quels sont, année après année, les volumes des flux migratoires, et quelle en est la composition? C'est à cette question que l'on tente ici de répondre.

- 1 - Les composantes de la croissance démographique

Graphique 35 - Accroissement total et naturel de l'UE, de 1960 à 1992

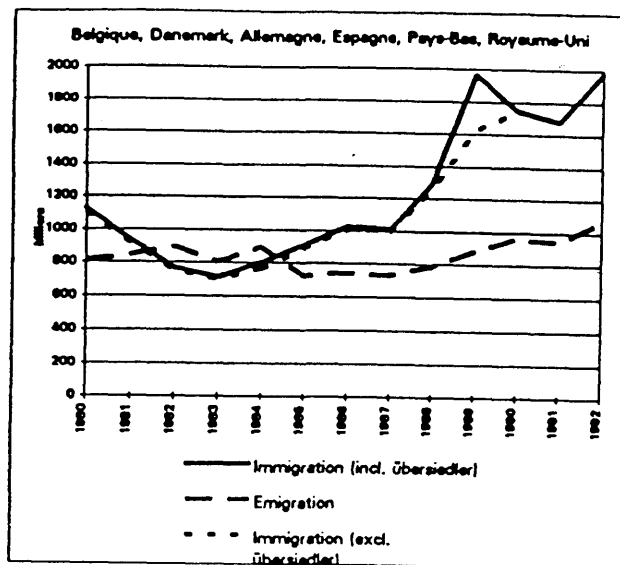


Les écarts entre accroissement total et accroissement naturel représentent la part de l'accroissement migratoire d'une population. L'année 1965 marque le début d'une décroissance constante de l'accroissement naturel de l'Union européenne. Depuis une dizaine d'années, on n'enregistre plus que 500 à 600 mille naissances en plus des décès dans l'Union. En revanche, l'accroissement total est plus erratique sur cette période, les migrations produisant cet effet plus accidenté. Alors que la période 1960-1985 est faite de ruptures en matière de soldes migratoires, tantôt positifs, tantôt négatifs, on assiste pour la première fois depuis quarante ans, à une croissance soutenue de l'apport migratoire sur une plus longue période. De 1985 à 1990, le solde migratoire est passé de 278.000 personnes à 954.000 personnes. Durant les deux dernières années d'observation, entre 1990 et 1992, ce solde a encore été supérieur (2 millions de personnes au total). Graphique 35

Ces soldes migratoires représentent la différence entre le nombre d'immigrants et celui des émigrants. L'augmentation des soldes peut donc provenir de deux facteurs: l'augmentation du nombre d'immigrants, ou la diminution de celui des émigrants, sans oublier les possibles améliorations dans la collecte des données, qui ont peut-être révélé des écarts existant auparavant. Pour faire la part des choses, il est donc essentiel de consulter les statistiques mêmes sur les migrants. De telles données ne sont pas aisément disponibles. On ne possède aucune donnée pour l'Italie; rien sur l'émigration en Grèce, en France ou en Espagne; et les données connues sur l'immigration en France et au Portugal ne concernent que les nationaux.

En fait, si l'on observe les tendances d'évolution des immigrations et des émigrations pour les pays fournissant l'information, on est frappé par la stabilité des sorties par rapport aux entrées. La considérable augmentation d'immigrants entre 1987 et 1989 est attribuable au retour, vers l'ex RFA, de personnes d'origine allemande résidant en ex-RDA (les "übersiedler") ou ailleurs dans les pays de l'Est (les "Aussiedler").

Graphique 36 - Migration Internationale, de 1980 à 1992, pour une sélection d'Etats membres

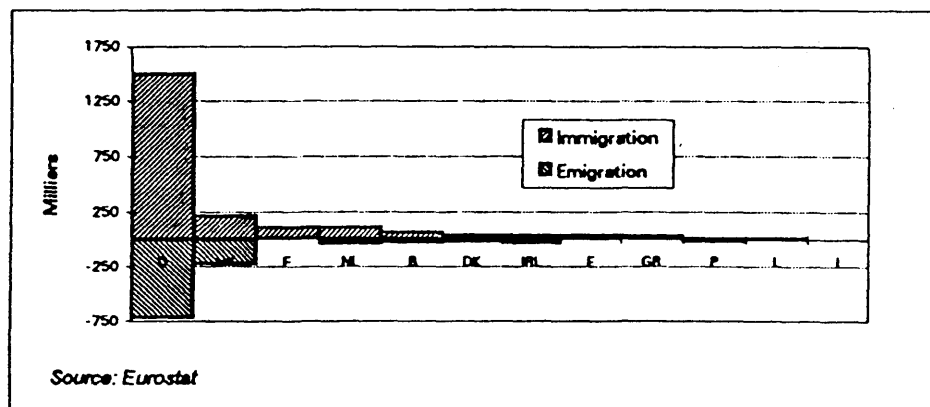


Source: Eurostat

Dès 1990, c'est encore l'Allemagne qui a attiré le plus d'immigrants, en provenance cette fois de l'Europe centrale et de l'ex-Yougoslavie. Rappelons que ces données concernent les immigrants légaux seulement, et qu'en 1990, après la réunification allemande, les mouvements RDA/RFA n'ont plus été considérés comme des migrations internationales.

Au Royaume-Uni, second Etat membre en matière d'importance des flux migratoires, l'émigration dépasse l'immigration, en 1992. Les soldes migratoires sont négatifs, aussi, au Portugal et en Irlande.

Graphique 37 - Immigration et émigration dans les Etats membres, en 1992



Source: Eurostat

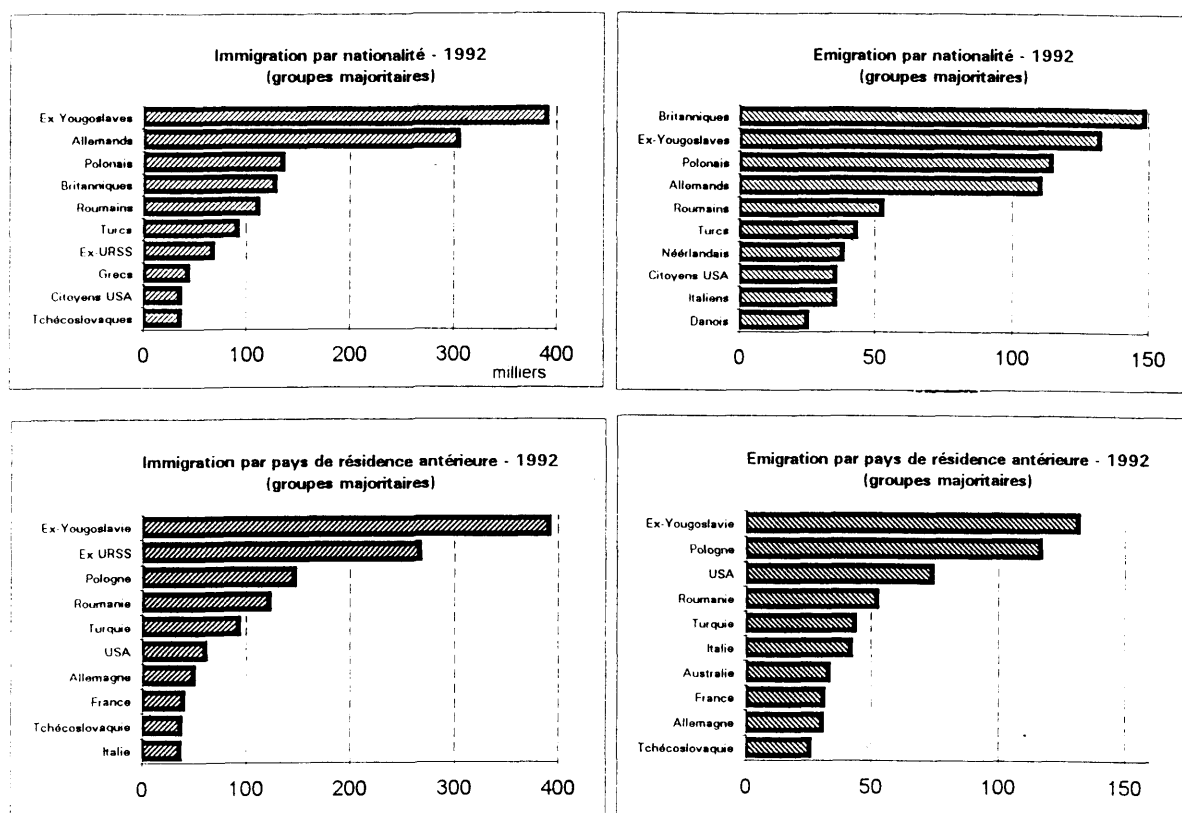
- 2 - Les caractéristiques des migrants

A part leur nationalité et leur pays de dernière résidence, on connaît peu de choses sur les caractéristiques des migrants. L'impact démographique direct de l'immigration sur la répartition géographique et la structure d'âges, par exemple, n'est pas mesurable.

Il est intéressant de remarquer que, dans la plupart des Etats membres, la moitié au moins des flux d'immigrants est constituée de citoyens de l'Union, souvent même de nationaux revenant au pays. L'immigration vers les Pays-bas n'atteint pas tout à fait cette proportion, et celle vers l'Allemagne sort carrément de ce modèle. Dans ce pays, 75% des immigrants de 1992 sont des non-communautaires, et le quart sont des non-communautaires en provenance de l'Europe centrale et orientale. Quant aux émigrations, dont on se rappellera qu'elles sont de faible ampleur à part en Allemagne et au Royaume-Uni, elles concernent majoritairement les citoyens de l'Union, et dans bien des cas, les nationaux eux-mêmes. En Allemagne en revanche, l'émigration des citoyens se distribue proportionnellement comme l'immigration. Ceci établit l'existence de nombreux allers-retours entre l'Allemagne et les pays avec lesquels elle entretient des échanges migratoires.

L'observation des pays dont proviennent les migrants et leur nationalité soulignent l'importance, dans les mouvements migratoires récents, des bouleversements politiques de l'Europe de l'Est, et surtout du conflit Yougoslave. L'ex-Yougoslavie et la Pologne sont les deux régions avec lesquelles s'effectuent le plus de va-et-vient de migrants: ils en ont la nationalité, ils en sortent massivement, mais ils y reviennent dans de fortes proportions (en ce qui concerne les pays de l'Ex-Yougoslavie, bien que les données statistiques ne permettent pas de l'établir avec précision, ce retour ne peut que concerner les migrants de nationalité Slovène ou Croate). En 1992, encore 300.000 immigrants étaient de nationalité allemande, des Ausslieder en provenance des pays de l'Est européen pour la plupart. Mais tous ne viennent pas définitivement s'installer en Allemagne: les volumes d'émigrants allemands sont encore importants (110.000 personnes). Enfin, les USA restent une destination privilégiée par de nombreux émigrants.

Graphique 38 - Répartition des immigrants et des émigrants :



Source Eurostat

En 1990, on avait pu estimer à 600.000 le nombre de personnes qui avaient quitté un Etat membre pour s'installer dans un autre. Cette information n'a pu être calculée pour 1992, faute de données. La matrice origine-destination que l'on trace en 1992, bien qu'incomplète, confirme le pouvoir d'attraction des Etats membres du centre, en particulier de l'Allemagne et du Royaume-Uni, sur les citoyens de l'Union.

Une partie des immigrations non-communautaires se rapporte à des demandeurs d'asile. Encore une fois, l'estimation de leur nombre au travers des demandes d'application constitue un leurre: les données ne sont pas comparables d'un Etat membre à l'autre, et plusieurs demandes d'asile peuvent provenir d'un seul demandeur. La croissance des demandes est malgré tout indicative, l'Allemagne apparaît comme le pays le plus attractif. Le Royaume-Uni enregistre dix fois moins de demandes, mais son pouvoir d'attraction a fortement augmenté depuis 1985. La France, de son côté, perdrait plutôt de l'intérêt pour les demandeurs d'asile depuis le début de la décennie.

Les demandes d'asile proviennent de demandeurs d'origine différente selon les Etats membres. Les demandes adressées à la Belgique proviennent principalement du Zaïre et de Roumanie. Au Danemark, 65% des demandeurs sont des ressortissants de l'ex-Yougoslavie. Ces demandes d'asile de Yougoslaves sont également majoritaires en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. L'Espagne et la France ont des profils distincts: les demandes proviennent de Péruviens ou de Polonais en Espagne, de Turcs et de Zaïrois en France.

Tableau 29

Demandeurs d'asile dans les principaux pays d'accueil de l'UE, 1986 à 1992 (1)								
	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	
en milliers								
Allemagne	73,8	99,7	57,4	103,1	121,3	193,1	256,1	438,2
Royaume-Uni	6,2	5,7	5,9	5,7	16,8	30,3	57,7	32,0
France	28,9	26,3	27,7	34,4	61,4	54,8	47,4	27,0 (2)
Pays-Bas	5,6	5,9	13,5	7,5	13,9	21,2	21,6	20,3
Belgique	5,3	7,6	6,0	4,5	8,1	12,9	15,4	17,6
Danemark	8,7	9,3	2,7	4,7	4,6	5,3	4,6	13,9
Espagne	2,3	2,8	3,7	4,5	4,1	8,6	8,1	11,7
1985=100								
Allemagne	100	135	78	140	164	262	347	594
Royaume-Uni	100	93	95	93	272	492	937	520
France	100	91	96	119	213	190	164	93 (2)
Pays-Bas	100	104	238	133	246	376	383	360
Belgique	100	143	113	85	153	243	290	332
Danemark	100	107	31	54	53	61	53	180
Espagne	100	122	161	196	177	376	354	509

Source: Eurostat

(1) Les pays sont présentés dans l'ordre du nombre de demandeurs en 1992.

Les définitions nationales pouvant considérablement varier d'un pays à l'autre,

les possibilités de comparaison internationale des nombres absolus sont déconseillées.

(2) Provisoire

Tableau 30 - Répartition des demandeurs d'asile selon le pays d'origine, pour une sélection de pays d'accueil, 1992

Pays D'accueil	Belgique	Danemark	Allemagne	Espagne
Origine				
Roumanie	3463	Ex-Yougoslavie 9008	Ex-Yougoslavie 121592	Perou 2580
Ex-Yougoslavie	1927	Irak 932	Romania 103787	Pologne 1190
Inde	1093	Somalie 896	Bulgarie 31540	Rep. Dominicaine 1041
Ghana	934	Ex URSS 533	Turquie 28327	Senegal 959
Zaire	3749	Sri Lanka 361	Vietnam 12258	Roumanie 891
Autres	6481	Autres 2154	Autres 140687	Autres 5047
Total	17647	Total 13884	Total 438191	Total 11708

Pays D'accueil	France (*)	Pays-Bas	Royaume Uni
Origine			
Turquie	9915	Ex-Yougoslavie 5658	Ex-Yougoslavie 5635
Zaire	4402	Somalie 4246	Sri Lanka 2085
Sri Lanka	3400	Iran 1298	Turquie 1865
Mali	3223	Sri Lanka 1034	Pakistan 1700
Roumanie	2486	Roumanie 981	Ghana 1600
Autres	23954	Autres 7129	Autres 11725
Total	47380	Total 20346	Total 24610

Source: Eurostat

4.4 Les conséquences démographiques des migrations

L'histoire des migrations s'inscrit dans le mouvement global des sociétés et des économies mondiales. Une question peut alors se poser concernant l'impact démographique des migrations: les migrations sont-elles susceptibles de modifier le cours de l'évolution démographique, en particulier infléchir le vieillissement des structures, et peut-on appréhender les tendances futures de la migration?

- 1 - Le rôle de la migration dans le vieillissement de la population

Les effets du vieillissement des populations des pays du nord devraient se faire sentir plus encore au début du XXI^e siècle. C'est alors seulement qu'un déséquilibre entre population active et non active est prévisible dans la plupart des pays européens. Mais il s'agit d'un raisonnement du type "toutes choses restant égales par ailleurs", un exercice intellectuel prospectif que l'histoire a le plus souvent démenti. Entre-temps, la part entre jeunes et moins jeunes, dans la population active, tournera à l'avantage des aînés et le dynamisme de la force de travail occidentale pourrait, selon une optique pessimiste, s'éroder. Certains s'inquiètent du déséquilibre du système de la sécurité sociale et plus particulièrement de celui du paiement des pensions.

Ces craintes ont fait naître l'idée qu'il est possible de contrer le vieillissement démographique par une importation de population étrangère. L'observation empirique dément cette idée: il est illusoire de croire qu'une politique d'immigration puisse remédier au déséquilibre croissant de la pyramide des âges.

Tout d'abord, des études au niveau national ont prouvé sans équivoque qu'il faut moins d'une génération pour que les immigrants installés dans un pays en adoptent les comportements démographiques, en particulier en matière de fécondité et de mortalité. On ne peut donc compter, pour "rajeunir" la population, sur l'effet à long terme de l'immigration. Resterait alors, comme seule possibilité, l'immigration massive d'une population à structure très jeune, pour combler, en quelque sorte, les "trous" de nos pyramides d'âges. Outre les problèmes pratiques et éthiques qui découleraient d'une immigration massive en matière d'accueil de ces populations, il est impensable d'imaginer une immigration qui serait en majorité composée de jeunes enfants, car c'est dans ces groupes que se situent les déficits à l'origine du vieillissement.

- 2 - La prospective en matière de migrations

Les courants migratoires sont étroitement liés aux événements conjoncturels de nature économique et politique. On ne peut pas mieux prédire les premiers qu'on ne peut pronostiquer les seconds. Pour prédire les niveaux d'immigration futurs, il faudrait presque faire abstraction des tendances passées, tellement les profils des migrations ont subi de changements structurels. Ce commentaire est essentiel. Il nous pousse à comprendre l'importance que constituent de meilleurs équilibres économiques et politiques dans la maîtrise des flux migratoires. Ainsi, l'évolution économique et politique des régions limitrophes à l'Union, comme la partie centrale et orientale du continent européen, et le pourtour de la méditerranée, sera déterminante dans la détermination des pressions migratoires du siècle prochain.

- 3 - La libre circulation

Le défi de l'Union est actuellement celui de la création d'une véritable zone européenne de mobilité dans laquelle la liberté de circulation n'est pas seulement un droit légal, mais devient aussi une réalité quotidienne pour les populations en Europe. Cette mobilité contribue à la réalisation des objectifs du Marché Unique tout en établissant un marché de l'emploi plus flexible et plus efficace.

En période de chômage élevé, il est évidemment plus difficile d'atteindre cet objectif; il faut néanmoins éliminer les derniers obstacles à la libre circulation et la favoriser. Le système EURES a été créé dans ce dernier but. Certaines estimations prévoient, avec l'achèvement du marché intérieur, une augmentation des flux migratoires des cadres et des travailleurs frontaliers. Quelques programmes communautaires visent à promouvoir la mobilité de certaines catégories de personnes, comme les étudiants, les chercheurs et les enseignants.

Chapitre 4

Points saillants et axes de réflexion

1. De tous les phénomènes démographiques, la migration est le moins prévisible, car son ampleur peut considérablement varier sur des périodes très courtes, sous l'impulsion d'un phénomène conjoncturel. C'est ce que l'on a constaté au cours de la période 1990-1992, alors que les bouleversements politiques de la partie centrale et orientale de l'Europe occasionnaient d'importants mouvements migratoires vers l'Union. Dans ce sens, n'y a-t-il pas lieu de considérer le développement des régions du bassin méditerranéen et des pays européens en transition économique comme des facteurs clés dans les pressions migratoires potentielles en direction de l'Union ?
2. L'influence de la migration internationale sur le modèle démographique des Etats membres est insignifiant. En aucun cas, faut-il le rappeler, la migration ne pourrait contrer les effets du vieillissement de la population de l'Union. En revanche, au niveau local, il est possible qu'une concentration spatiale des nouveaux immigrants génère des stratifications particulières. Malheureusement, les statistiques actuelles ne nous permettent pas de bien appréhender cette question.
3. Le défi de l'Union est actuellement celui de la création d'une véritable zone européenne de mobilité dans laquelle la liberté de circulation n'est pas seulement un droit légal, mais devient aussi une réalité quotidienne pour les populations en Europe. Cette mobilité contribue à la réalisation des objectifs du Marché Unique tout en établissant un marché de l'emploi plus flexible et plus efficace.

GLOSSAIRE

Quelques définitions utiles pour mieux comprendre les concepts démographiques utilisés dans ce rapport.

L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

L'accroissement de la population

La variation de la taille d'une population durant une période donnée, soit son accroissement, dépend de son *accroissement naturel* et de sa *migration nette*. L'*accroissement naturel* est la différence entre les naissances et les décès; la *migration nette* mesure la différence entre les nombres d'immigrants et d'émigrants.

La transition démographique

Les démographes parlent de "transition démographique" pour désigner le passage d'une mortalité et d'une fécondité non-contrôlées, comme on les retrouvait dans les sociétés traditionnelles, à des phénomènes contrôlés, ayant par conséquent des niveaux de natalité et de mortalité beaucoup plus faibles. Actuellement, pratiquement tous les pays du monde sont entrés dans la phase de transition démographique, mais la majeure partie d'entre eux connaissent une chute de la mortalité beaucoup plus rapide que celle qu'avaient connue les pays européens au siècle dernier. Comme leur natalité est encore élevée, la période marquée par le décalage entre la chute de la mortalité et la baisse de la fécondité correspond à une période de très grande croissance démographique.

Les projections démographiques

Si l'on veut savoir ce que sera une population donnée dans 5, 10, 15 ou même 20 ans, que fait-on ? On fait évoluer la population réellement observée à l'heure actuelle jusqu'à l'échéance qui nous intéresse, à l'aide d'hypothèses sur la fécondité, la mortalité et les migrations. Si ce qui nous intéresse est une sous-population, comme la population active par exemple, il faudra rajouter à celles-ci des hypothèses sur les taux d'activité futurs des femmes et des hommes. Plus l'échéance est éloignée, et plus ces hypothèses sont fragiles, car elles s'appliquent alors à une population elle-même issue d'hypothèses. De plus, les groupes d'âges les plus affectés par certains phénomènes (les jeunes pour la fécondité; les vieux pour la mortalité; les jeunes adultes pour la migration) peuvent connaître des degrés d'erreurs variables. Aussi, il est préférable d'avoir recours à des scénarios qui permettent de tester précisément l'effet de telle ou telle hypothèse sur l'ensemble de la population.

LE VIEILLISSEMENT DEMOGRAPHIQUE

Le vieillissement de la population

Le vieillissement démographique consiste en une modification de la structure par âge de la population ayant pour effet une augmentation de la proportion des personnes âgées. Au départ, ce phénomène est produit par la baisse de la fécondité, qui diminue la part des effectifs de jeunes. Mais à l'heure actuelle, le vieillissement des populations occidentales s'appuie sur l'augmentation de la part des personnes âgées par l'effet de l'allongement de la vie.

L'espérance de vie

L'espérance de vie correspond au nombre moyen d'années restant à vivre à une personne ayant atteint un âge donné. Lorsqu'on ne spécifie pas cet âge, il s'agit de l'espérance de vie à la naissance, notée e_0 . Par exemple, l'espérance de vie à 65 ans (e_{65}) une année donnée indique le nombre moyen d'années qu'une personne atteignant 65 ans cette année-là peut espérer vivre encore. Cette valeur est calculée sur la base de tables de mortalité qui établissent, à partir des décès par âge observés au cours d'une année, les probabilités de décéder à chaque âge.

La dépendance démographique

La dépendance démographique, encore appelée *rapport de dépendance*, est un rapport entre groupes d'âges faisant apparaître la charge que représentent certains groupes d'âges par rapport à d'autres. En général, cette dépendance tente d'évaluer la charge sur les actifs des groupes de jeunes et de retraités en rapportant la population âgée de moins de 15 ans et de plus de 65 ans à celle âgée de 15 à 65 ans.

LA REPRODUCTION HUMAINE

La terminologie

Une confusion apparaît fréquemment entre natalité, fécondité et fertilité. Or, ces termes font référence à des concepts bien distincts. La *natalité* se réfère au nombre de naissances qui se produisent à un moment donné dans la population totale, alors que la *fécondité* (en Anglais "*fertility*") mesure le nombre d'enfants mis au monde par les femmes. La première est une mesure "du moment", alors que la seconde est une mesure longitudinale. On appelle *infécondité* le fait de ne pas avoir mis d'enfant au monde. Quant à la *fertilité* (en Anglais "*fecundity*"), elle correspond à la capacité biologique d'un couple à procréer.

Le taux de natalité

Si l'on divise, pour un pays, le nombre de naissances produites au cours d'une année par la population moyenne de cette année, on obtient le taux de natalité. Mais cette mesure, bien qu'utile, ne révèle pas vraiment le comportement procréateur au sein d'une population, puisqu'elle ne dit rien du nombre d'enfants que mettront réellement au monde les femmes en âge de procréer. Dans ce sens, le taux de natalité ne permet pas de savoir dans quel sens évoluera la population sur le long terme.

L'indice conjoncturel de fécondité

Pour parvenir à évaluer la reproduction d'une population par les naissances, c'est plutôt l'indice conjoncturel, encore appelé "synthétique" de fécondité que l'on utilisera. Cette mesure indique le nombre moyen d'enfants que les femmes auraient au cours de leur vie si le comportement procréateur, par âge, de toutes les femmes restait semblable à celui observé une année donnée. Mais s'il est facile à mesurer, cet indicateur reste lié aux événements d'une année donnée, et peut donc être fortement influencé par des événements conjoncturels.

La descendance finale d'une génération

La descendance finale constitue le seul indicateur de la fécondité réelle: elle mesure le nombre moyen d'enfants que les femmes nées une année donnée ont réellement mis au monde au cours de leur vie. Malheureusement, il ne peut être calculé que pour les générations plus anciennes, à la sortie de la période féconde des femmes. C'est pourquoi on se contente souvent de l'indice conjoncturel, avec les remarques de prudence qui s'imposent dans son interprétation.

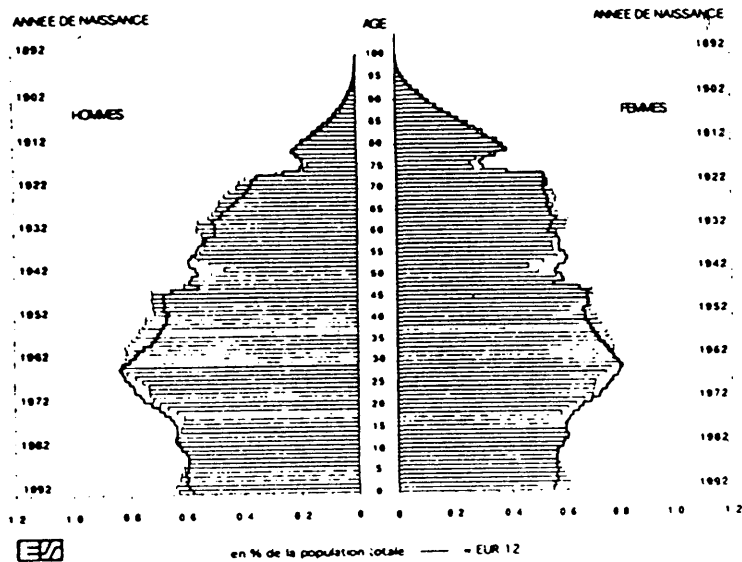
Le seuil de remplacement des générations: une fécondité de 2,1 pour empêcher la décroissance

À quel niveau doit se situer la fécondité des femmes pour qu'en l'absence d'immigration, le renouvellement des générations soit assuré? S'il naissait autant de garçons que de filles, et qu'aucune femme ne mourait avant d'avoir atteint la fin de sa vie reproductive, la réponse serait évidente: ce serait deux enfants par femme en moyenne, ce qui permettrait à chaque couple de se reproduire intégralement. Mais pour des raisons inexplicables, il naît en moyenne, et dans le monde entier, 105 garçons pour 100 filles. Pour éviter une baisse de population, il faut bien sûr que 100 femmes donnent naissance à 100 filles en moyenne, ce qui signifie 205 enfants en tout, soit 2,05 enfants par femme. Mais comme il y a encore une légère mortalité chez les femmes en âge de procréer, le niveau requis est haussé à 2,1 enfants par femme. Cela signifie que si l'indice synthétique de fécondité se maintenait longtemps sous le seuil de 2,1, en l'absence de solde migratoire positif, la décroissance démographique serait inévitable.

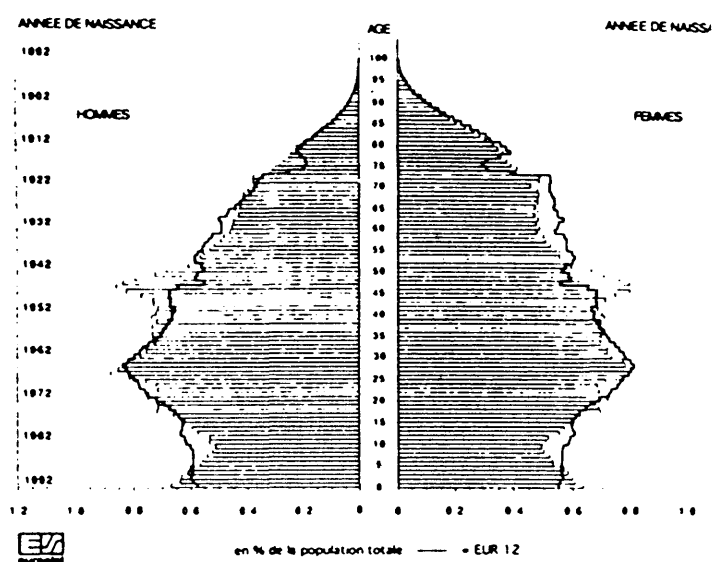
ANNEXE

Pyramides des âges des Etats membres de l'Union européenne au 1.1.1993

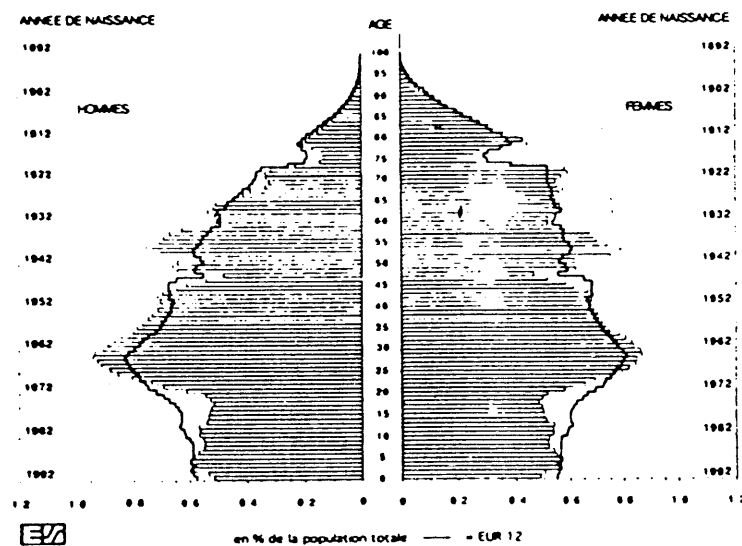
B-3 PYRAMIDE DES AGES - BELGIQUE/BELGIE 1.1.1993



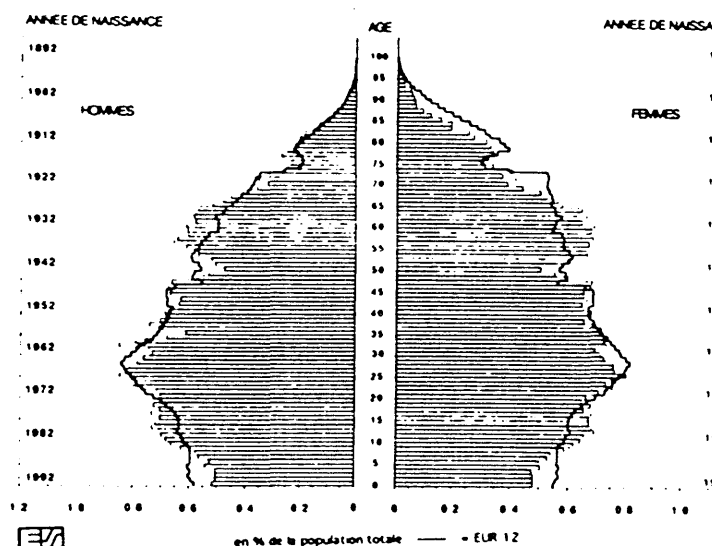
B-4 PYRAMIDE DES AGES - DANMARK 1.1.1993



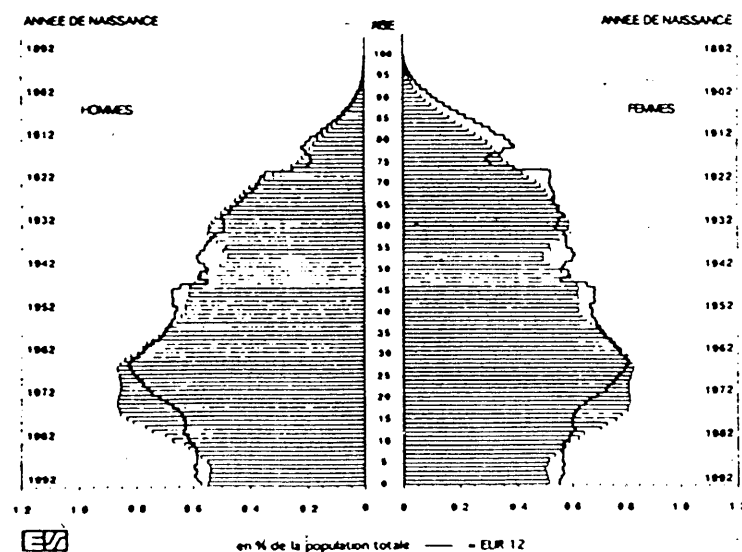
B-5 PYRAMIDE DES AGES - BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.1.1993



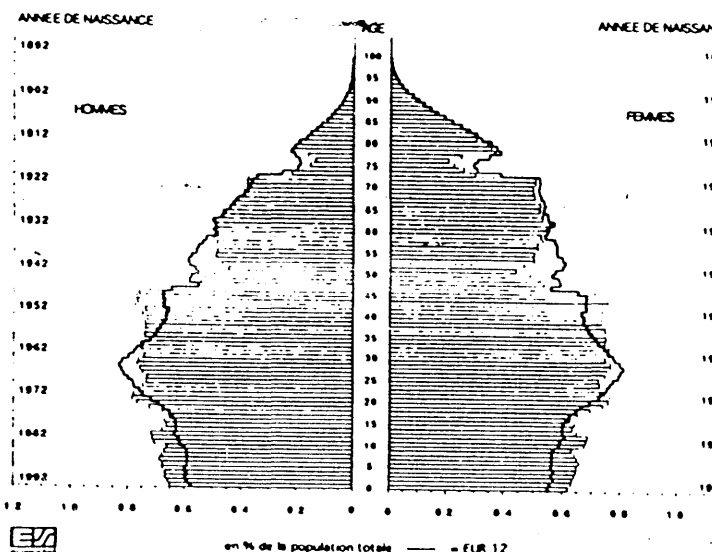
B-6 PYRAMIDE DES AGES - ELLES 1.1.1993



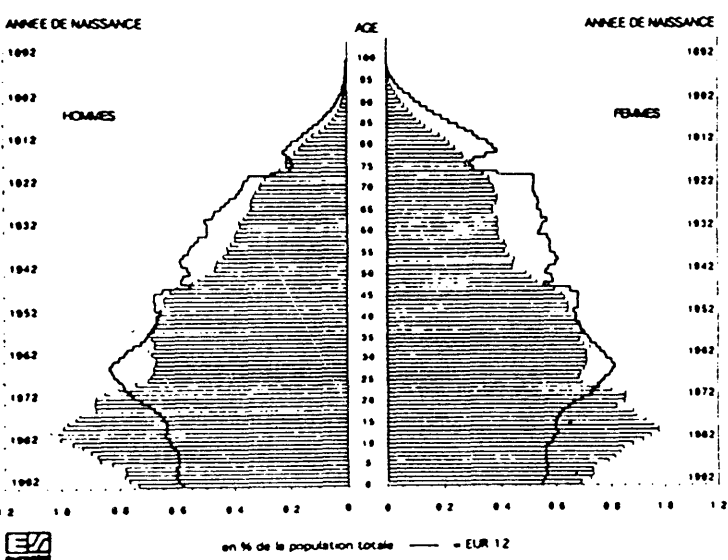
B-7 PYRAMIDE DES AGES - ESPAÑA 1.1.1993



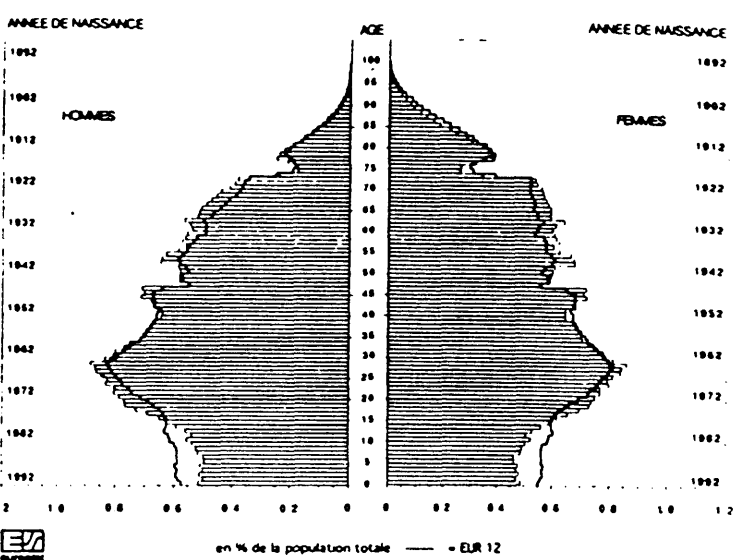
B-8 PYRAMIDE DES AGES - FRANCE 1.1.1993



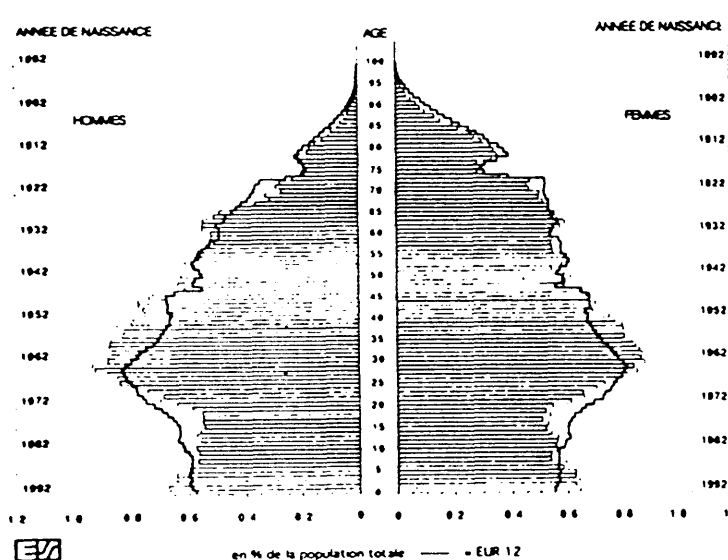
B-9 PYRAMIDE DES AGES - IRELAND 1.1.1993



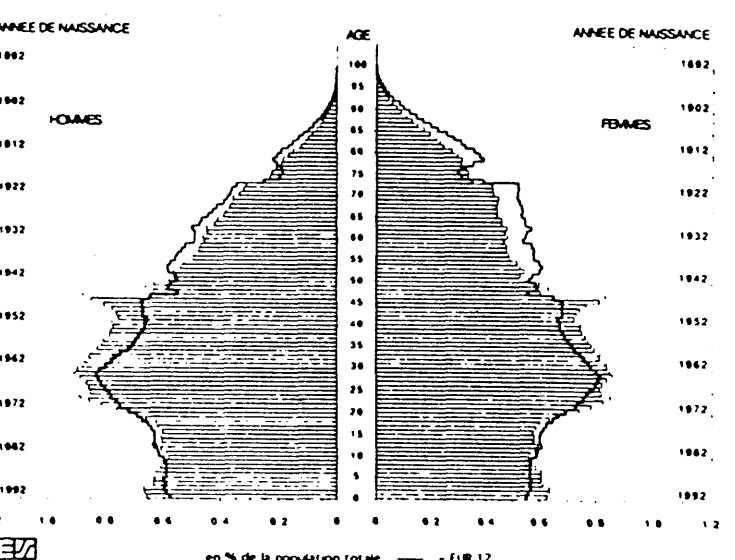
B-10 PYRAMIDE DES AGES - ITALIA 1.1.1993



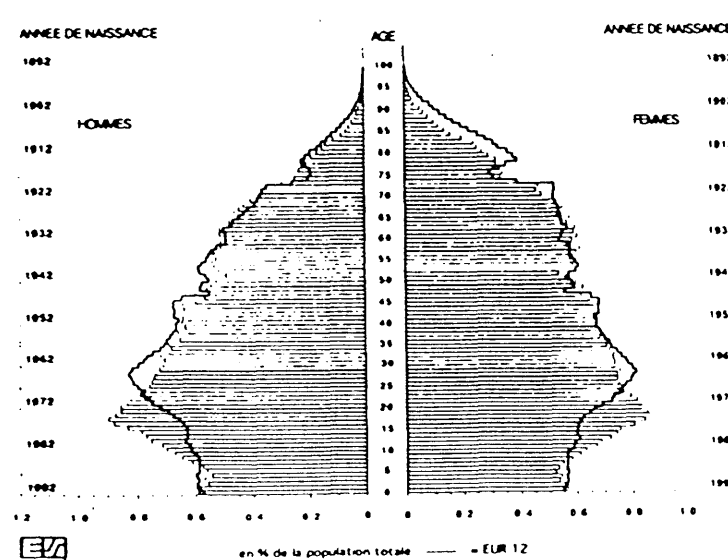
B-11 PYRAMIDE DES AGES - LUXEMBOURG 1.1.1993



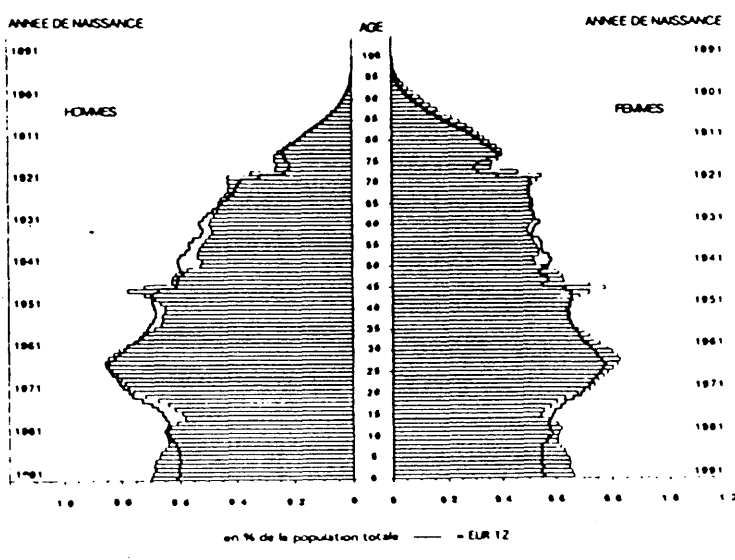
B-12 PYRAMIDE DES AGES - NEDERLAND 1.1.1993



B-13 PYRAMIDE DES AGES - PORTUGAL 1.1.1993



B-14 PYRAMIDE DES AGES - UNITED KINGDOM 1.1.1992



ISSN 0254-1491

COM(94) 595 final

DOCUMENTS

FR

17

N° de catalogue : CB-CO-94-682-FR-C

ISBN 92-77-84044-7
